



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1994/3
30 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Comité du programme
Session annuelle de 1994
2-6 mai 1994

POUR SUITE À DONNER

PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 1994-1997

RÉSUMÉ

Le plan à moyen terme est un plan chenille quadriennal qui est mis à jour tous les deux ans, seul le plan financier étant mis à jour tous les ans. Il constitue le cadre de la stratégie prospective d'action pour les deux prochains cycles budgétaires (administration et appui aux programmes) biennaux, sur la base des principes directeurs relatifs aux programmes, aux opérations et aux relations extérieures que le Conseil d'administration a établis.

Le plan pour 1994-1997 unifie la politique de l'UNICEF en ce qui concerne les buts et objectifs généraux, compte tenu des décisions de politique que le Conseil d'administration a prises récemment, y compris celles issues du débat sur l'évaluation de l'UNICEF faite en 1992. À part quelques remaniements et modifications des titres, le plan suit dans l'ensemble la ligne générale de celui de 1992-1995. Cela dit, la rédaction en est entièrement nouvelle, pour refléter les changements survenus dans la situation mondiale, les tendances récentes de l'assistance au développement, les progrès réalisés au cours des deux dernières années en ce qui concerne le suivi du Sommet mondial pour les enfants, les objectifs convenus devant être réalisés d'ici 1995, l'actualisation de la stratégie et les décisions de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
SIGLES ET ABRÉVIATIONS		6
I. INTRODUCTION	1 - 8	7
II. PRINCIPES RÉGISSANT LES ACTIVITÉS DE L'UNICEF . . .	9 - 20	9
A. Fondements de la stratégie de l'UNICEF dans les années 90 : buts de la Décennie pour les enfants et Convention relative aux droits de l'enfant .	9 - 15	9
B. Le processus d'établissement du programme de pays et son rapport avec les buts et stratégies d'action mondiale et régionale	16 - 20	12
III. POLITIQUES ET PRIORITÉS	21 - 44	14
A. Survie, protection et développement de l'enfant	23	15
B. Accorder la priorité aux mesures réalisables . .	24	15
C. Obtention de résultats durables et mise en place des capacités nationales	25 - 27	16
D. Autonomisation	28 - 29	17
E. Atteindre les groupes cibles encore hors de portée et réduire les inégalités	30	18
F. Amélioration de l'environnement	31 - 33	18
G. Réalisation des programmes à grande échelle . .	34 - 35	19
H. Justification de l'emploi des fonds	36 - 38	20
I. Coopération interinstitutions	39 - 42	21
J. Raffermissement de la famille	43 - 44	22
IV. PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉ	45 - 111	22
A. Soins de santé primaires	46 - 77	23
B. Alimentation et nutrition	78 - 82	32
C. Approvisionnement en eau potable et assainissement	83 - 89	35
D. Éducation de base	90 - 95	37
		/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
E. Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles	96 - 99	38
F. Application de la Convention relative aux droits de l'enfant	100 - 101	39
G. Démarginalisation des femmes, égalité des sexes et développement	102 - 107	40
H. Assistance fournie dans les situations d'urgence	108 - 111	42
V. INSTRUMENTS	112 - 138	43
A. Plaidoyer et mobilisation sociale	112 - 114	43
B. Actions visant à renforcer et appuyer d'autres systèmes de prestation des services	115 - 117	45
C. Programmes de zone	118 - 121	45
D. Analyse, suivi et évaluation des situations	122 - 125	47
E. Analyse des politiques sociales	126	48
F. Mobilisation des ressources	127 - 134	48
G. <u>Savoir pour sauver</u>	135 - 138	50
VI. LA DIMENSION RÉGIONALE	139 - 183	51
A. Afrique subsaharienne	141 - 151	52
B. Amérique latine et Caraïbes	152 - 162	55
C. Asie	163 - 170	57
D. Moyen-Orient et Afrique du Nord	171 - 175	60
E. Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	176 - 179	62
F. Pays industrialisés	180 - 183	63
VII. RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DE L'UNICEF	184 - 260	64
A. Bureau du Directeur général	186 - 187	65
B. Gestion des programmes	188 - 191	65

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Relations extérieures	192 - 226	66
D. Opérations	227 - 257	75
E. Évaluation	258 - 260	82
VIII. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET PLANIFICATION	261 - 331	83
A. Répartition des ressources entre les différents programmes de pays	261 - 264	83
B. Répartition des ressources entre les différents domaines de programmes	265 - 269	84
C. Établissement du plan financier	270 - 279	85
D. Comparaison des résultats de 1993 avec le plan financier	280 - 298	87
E. Méthode employée par l'UNICEF pour ses prévisions de recettes	299 - 303	90
F. Plan financier pour la période 1994-1997	304 - 330	91
G. Recommandation	331	96

Annexes

I. TABLEAUX	97
1. Répartition des postes d'administrateur par sexe et par classe (années impaires, 1985-1993)	97
2. Tableau d'effectifs prévu	98
3. Répartition passée et future des ressources (dépenses) par domaine de programme	99
4. Plan financier de l'UNICEF : variations par rapport au plan antérieur	100
5. Prévisions de recettes de l'UNICEF	101
6. Masse commune des ressources : échelonnement des prévisions de dépenses, année par année	102
7. Résumé du plan financier de l'UNICEF (masse commune des ressources et fonds supplémentaires)	103

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
8. Plan financier de l'UNICEF : masse commune des ressources . . .	104
9. Plan financier de l'UNICEF : fonds supplémentaires	105
10. Plan financier de l'UNICEF : comptes spéciaux	106
II. GRAPHIQUES	107
I. Exécution du plan financier en 1993	107
II. Masse commune des ressources.	108
III. Fonds supplémentaires	108
IV. Total des recettes et des dépenses	109
V. Soldes en espèces	109
VI. Total des dépenses	110
III. OBJECTIFS CONCERNANT LES ENFANTS ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LES ANNÉES 90	111

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APD	Assistance publique au développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CAC	Comité administratif de coordination
CEI	Communauté d'Etats indépendants
CIAEA	Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains
CIDE	Centre international pour le développement de l'enfant
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GCMP	Groupe consultatif mixte des politiques
MPC	Malnutrition protéino-calorique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCV	Opération Cartes de voeux et opérations connexes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PEP	Protection environnementale primaire
PEV	Programme élargi de vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SMI	Santé maternelle et infantile
SRO	Sels de réhydratation orale
SSP	Soins de santé primaires
TMI	Taux de mortalité infantile
TMM	Taux de mortalité maternelle
TMM5	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
TRO	Thérapeutique de réhydratation par voie orale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

I. INTRODUCTION

1. Les quatre années du milieu de la décennie 1990 – c'est-à-dire les années 1994 à 1997 – seront cruciales pour le monde en général et pour l'UNICEF en particulier. Les relations internationales, que la guerre froide a pendant si longtemps maintenues en équilibre précaire, se sont déstabilisées. De nouveaux alignements se sont fait jour, mais ne se sont pas encore solidifiés. Les tensions ethniques et religieuses, maintenues auparavant sous contrôle par des pouvoirs centralisés très forts et par les alignements de la guerre froide, menacent à présent la stabilité de régions tout entières dans le monde. Le rôle de l'ONU dans le nouvel ordre international est mis à l'épreuve et disputé. Cela étant, l'UNICEF se voit obligé de s'adapter continuellement au contexte mondial en changement constant sans détourner ses énergies et ses ressources de la réalisation des objectifs de développement fixés par son Conseil d'administration et par le Sommet mondial pour les enfants.

2. Les prévisions économiques pour la période couverte par le plan sont mitigées. Dans les pays développés à économie de marché, la relève après la récession de 1990-1992 a été plus léthargique que prévu, et l'on pense actuellement que la production ne croîtra que très graduellement dans les quelques années qui viennent. Dans les pays anciennement à économie planifiée, on reconnaît à présent que la transition vers une économie de marché est un processus plus lent et beaucoup plus ardu que beaucoup ne le pensaient tout d'abord. Par contre, tant la Banque mondiale que le Fonds monétaire international (FMI) projettent une forte croissance économique dans les pays en développement au cours du deuxième tiers de la décennie en cours. La croissance dynamique en Asie de l'Est et en Chine est censée se poursuivre, bien qu'à un rythme plus modéré, et on prévoit pour l'Amérique latine et les Caraïbes une croissance modeste, qui s'accompagnera d'un ralentissement de l'inflation et d'une augmentation des investissements internationaux.

3. Quant à l'Afrique, bien que les institutions de Bretton Woods prévoient, là aussi, des augmentations modestes de la production, les prévisions les plus optimistes sont que le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant ne croîtra qu'à un taux de 1,9 %, et qu'à ce taux il faudrait 37 ans pour voir doubler le revenu, actuellement à un niveau extrêmement bas. En outre, il est essentiel de réduire les tensions politiques et les luttes civiles, d'obtenir de meilleurs termes de l'échange et de trouver des solutions plus créatives à la crise continue de la dette que connaît le continent si l'on veut obtenir une relève tant soit peu soutenue. On prévoit toujours que la population de l'Afrique vivant dans la pauvreté (tant en chiffres absolus qu'en proportion) continuera d'augmenter d'ici à l'an 2000 et bien au-delà.

4. Les investissements privés dans les pays en développement que l'on considère solvables doivent augmenter considérablement, à l'exception des pays les moins avancés (PMA), qui sont davantage tributaires de l'aide publique au développement (APD), et pour qui les prévisions sont moins encourageantes. Depuis 1990, l'APD a cessé de croître en termes réels. L'appui des donateurs à l'Europe centrale et orientale et à la Communauté d'Etats indépendants (CEI) d'une part, et les demandes toujours croissantes de maintien de la paix et d'assistance d'urgence de l'autre, quoique n'étant pas directement liés, tendent

en fait à réduire les montants globaux disponibles pour la coopération avec les pays en développement les plus pauvres.

5. Malgré le chaos créé par les conflits civils dans un certain nombre de pays et la stagnation apparente de l'APD, plusieurs tendances positives se font jour, dont la plus importante est la baisse continue des dépenses militaires. Celles-ci ont déjà diminué de près d'un quart entre 1986 et 1992, et le FMI prévoit que les dépenses consacrées aux armements continueront de baisser au cours de la période du plan jusqu'à ne plus représenter que 2,3 % du PIB mondial, contre près de 4 % en 1986. Malgré quelques revers récents, il est probable que la tendance vers la démocratie et la décentralisation du gouvernement, qui a tant caractérisé le début des années 90, se poursuivra, ce qui permettra de libérer de nouvelles énergies et ressources locales en faveur du développement. Les nouveaux progrès vers l'instauration d'une société multiraciale en Afrique du Sud, et le mouvement spectaculaire vers la résolution du conflit israélo-palestinien, laissent espérer que la paix et la prospérité s'établiront peut-être dans ces deux parties stratégiques du globe au cours de la période du plan, ce qui aurait des incidences positives pour l'ensemble de l'Afrique australe et le Moyen-Orient.

6. Souvent caractérisé dans le passé par des analyses différentes des problèmes de développement et par des solutions divergentes, voire contradictoires, à ces problèmes, le consensus qui se fait jour au sein de la communauté internationale au sujet des objectifs généraux du développement continue de se développer. L'approche à deux volets (création d'emplois et fourniture de services sociaux de base) visant à soulager et éliminer la pauvreté est de plus en plus acceptée parmi les institutions financières internationales. Cela, allié au fait que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) met l'accent sur le développement humain et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) sur le développement durable, aide à mettre en place un vaste cadre, généralement accepté, pour l'action en faveur du développement, qui n'avait jamais existé auparavant.

7. La période du plan actuel verra trois autres événements internationaux qui devraient renforcer encore ce consensus : la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, et le Sommet mondial pour le développement social, également en 1995. Ce dernier est particulièrement vital, car il peut potentiellement, soit souligner les divergences du passé, soit déboucher sur un consensus encore plus large et plus constructif sur l'approche mondiale aux problèmes sociaux de l'humanité.

8. Au niveau opérationnel, on peut s'attendre à ce que la coordination et l'agrément croissants entre les institutions, appuyés par diverses dispositions de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, permettront une plus grande efficacité et une plus grande efficience dans l'utilisation des ressources pour la coopération internationale.

II. PRINCIPES RÉGISSANT LES ACTIVITÉS DE L'UNICEF

A. Fondements de la stratégie de l'UNICEF dans les années 90 : buts de la Décennie pour les enfants et Convention relative aux droits de l'enfant

9. Au début de la Décennie, le Conseil d'administration a défini les objectifs fondamentaux de l'UNICEF et les grandes lignes de sa stratégie pour l'ensemble des années 90 et il continuera d'orienter les activités du Fonds pendant la période 1994-1997. À sa session de 1990, le Conseil a fixé les buts et stratégies concernant les enfants et le développement (E/ICEF/1990/L.5 et E/ICEF/1990/CRP.2) et il a demandé aux États de les appuyer (E/ICEF/1990/13, décision 1990/2). En septembre de la même année, les dirigeants de la communauté mondiale participant au Sommet mondial pour les enfants ont répondu à cet appel en faisant leurs une série de buts pratiquement identiques. (Pour la liste complète de ces buts, voir l'annexe III du présent document.) En 1991, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de veiller à ce que l'UNICEF "apporte, compte tenu de son mandat, de ses atouts relatifs et de ses ressources, son plein appui aux pays en développement pour les aider à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial pour les enfants" (E/ICEF/1991/15, décision 1991/10).

10. Le principal instrument utilisé par les pays pour mettre en oeuvre les engagements pris au Sommet mondial pour les enfants est le programme national d'action, qui constitue le cadre dans lequel chacun d'eux adapte les buts généraux du Sommet mondial à ses propres réalités, met au point, en en déterminant les coûts et les modalités de financement, des stratégies et programmes en vue d'atteindre ces buts, et établit des mécanismes permettant d'évaluer les progrès accomplis dans leur réalisation. Au 31 janvier 1994, 92 pays avaient mis au point des programmes nationaux d'action en faveur des enfants, ce qui représente 86 % des enfants des pays en développement et 80 % des enfants du monde entier. Actuellement dans le monde, 90 % des enfants vivent dans des pays où un programme national d'action est à l'état de projet ou a été mis au point. Ainsi, partout dans le monde, une dimension totalement nouvelle a été ajoutée à la planification pour la survie, le développement et la protection des enfants. Dans la mesure où l'UNICEF doit planifier ses activités en faveur des enfants en fonction des plans nationaux dans ce domaine, les programmes nationaux d'action constituent des points de repère essentiels pour la coopération du Fonds avec les divers pays et, en conséquence, pour le présent plan à moyen terme.

11. Dans sa décision 1990/2 (voir E/ICEF/1990/13), par laquelle il a approuvé les buts concernant les enfants et le développement dans les années 90, le Conseil d'administration a déclaré que les stratégies d'aide à l'enfance "devraient s'inscrire dans le cadre des stratégies générales de développement et devraient tenir compte, notamment, du renforcement des capacités nationales, de la nécessité d'atténuer les effets de la pauvreté, de donner à la population et, en particulier, aux femmes les moyens de participer à la planification et à l'exécution des activités et de mettre en oeuvre une action viable et sans danger pour l'environnement ainsi que des politiques coordonnées et intersectorielles...". Le Conseil d'administration a également défini cinq grands domaines dans lesquels l'UNICEF devrait concentrer ses activités :

/...

intégration des soins de santé primaires, l'accent étant mis sur la santé maternelle et infantile, y compris la maternité sans risque et la planification de la famille; alimentation et nutrition; approvisionnement en eau salubre et assainissement, éducation de base, s'agissant en particulier des filles et des femmes; et enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Il est précisé dans cette décision que "les principes susmentionnés orienteront la formulation du plan à moyen terme de l'UNICEF...".

12. En 1990, un autre élément qui a influé sur la planification de l'UNICEF a été l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant, que le Conseil d'administration avait si vigoureusement appuyée les années précédentes. En janvier 1994, 170 pays avaient signé la Convention et 154 y étaient devenus parties par ratification ou adhésion. La Convention porte pratiquement sur tous les domaines visés dans les buts et objectifs concernant les enfants et le développement, mais les droits qu'elle énonce ont une portée plus vaste. Dans sa décision 1991/9 (voir E/ICEF/1991/15), le Conseil d'administration a vivement engagé tous les États à ratifier la Convention et a encouragé l'UNICEF à faire porter sa coopération sur les domaines suivants : a) création de mécanismes nationaux nécessaires pour recueillir des données ventilées par sexe et par domaine; b) prise en considération systématique des problèmes que soulève la Convention dans les analyses de situation; c) examen de la législation applicable aux enfants; d) réalisation d'études sur des questions relatives à la Convention; e) mesures à prendre pour faire mieux connaître la Convention aux fonctionnaires de l'UNICEF et à ceux des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pertinents; et f) informations et éducation visant à sensibiliser les enfants et les jeunes ainsi que les milieux influents aux droits de l'enfant.

Buts à atteindre au milieu de la décennie

13. La période 1994-1997 sur laquelle porte le plan se situe au milieu de la décennie, c'est-à-dire à un moment où la nécessité s'impose d'enregistrer des progrès quantifiables dans la réalisation des buts fixés pour les années 90, si l'on veut que la poursuite de ces mêmes buts demeure crédible. Dans un contexte marqué par un extrême resserrement des ressources, il s'est avéré nécessaire de fixer un nombre limité d'objectifs communs que la plupart des pays, même avec des ressources exiguës, puissent atteindre vers le milieu de la décennie. En 1992, la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains qui s'est tenue à Dakar sous le parrainage de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la réunion ministérielle des États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) concernant les enfants en Asie du Sud, tenue à Colombo, et la réunion de la Ligue des États arabes qui a eu lieu à Tunis ont adopté chacune une série d'objectifs que les instances supérieures de l'OUA, de l'ASACR et du Conseil ministériel de la Ligue ont ensuite entérinés. En février 1993, le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires a fait siens une série d'objectifs pour le milieu de la décennie qui étaient largement inspirés de ceux de l'OUA et de l'ASACR et qui ont été repris ensuite par le Conseil d'administration de l'UNICEF (voir E/ICEF/1993/14, décision 1993/16) et par celui de l'OMS en mai 1993. De même, à sa session de mai 1993, le Conseil d'administration de l'UNICEF a fixé l'année 1995 comme date cible pour l'adhésion de tous les États à la Convention relative aux droits de l'enfant (E/ICEF/1993/14, décision 1993/13). Ces objectifs ont été entérinés en

septembre 1993 par la Consultation ministérielle pour l'Asie et le Pacifique qui s'est tenue à Manille. À la fin du même mois, à l'occasion du troisième anniversaire du Sommet mondial pour les enfants, le Secrétaire général a convoqué une table ronde au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Sept chefs d'État et de gouvernement, ainsi que des envoyés et des ministres des affaires étrangères de 17 autres pays y ont exprimé à nouveau leur volonté d'atteindre les buts de la décennie et approuvé les objectifs fixés pour 1995.

14. Les objectifs pour le milieu de la décennie sont les suivants :

a) Porter à 80 % ou plus, dans tous les pays, le niveau de la couverture vaccinale contre les six maladies visées par le programme élargi de vaccination (PEV), pour lesquelles il existe des antigènes;

b) Éliminer le tétanos néo-natal d'ici à 1995;

c) Réduire de 95 % la mortalité due à la rougeole et de 90 % l'incidence de la rougeole d'ici à 1995, par rapport aux niveaux observés avant la vaccination, étape majeure sur la voie de l'éradication totale de la maladie à long terme;

d) Éliminer la poliomyélite dans un certain nombre de pays et régions;

e) Éliminer presque totalement l'avitaminose A, en veillant à ce que, dans les zones où il existe une telle carence, au moins tous les enfants de moins de 2 ans reçoivent des doses adéquates de vitamine A;

f) Assurer l'iodation systématique du sel dans les pays où l'on constate des troubles dus au manque d'iode;

g) Obtenir un taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation par voie orale (TRO) et d'alimentation continue de 80 %, dans le cadre de la lutte contre les maladies diarrhéiques;

h) Mettre fin à la distribution gratuite ou subventionnée de substituts du lait maternel dans tous les hôpitaux et maternités; faire en sorte que les hôpitaux et maternités bénéficient du statut d'hôpital "amis des bébés" conformément à l'Initiative pour les hôpitaux "amis des bébés";

i) Interrompre la transmission de la dracunculose (maladie du ver de Guinée) dans tous les villages touchés d'ici à la fin de 1995;

j) Obtenir que la Convention relative aux droits de l'enfant soit ratifiée par tous les pays;

k) Réduire d'un cinquième ou plus par rapport à 1990 les cas de malnutrition grave et modérée;

l) Renforcer l'éducation de base, l'objectif étant de réduire d'un tiers l'écart qui existe actuellement entre les taux d'inscription/rétention dans l'enseignement primaire et le but fixé pour l'an 2000 (accès universel à l'éducation de base et achèvement de l'enseignement primaire pour 80 % au moins

des enfants d'âge scolaire); et réduire d'un tiers par rapport à 1990 l'écart qui sépare les garçons des filles en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire;

m) Améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement en réduisant d'un quart, pour ce qui est de l'approvisionnement en eau, et d'un dixième, en ce qui concerne l'assainissement, l'écart qui existe dans ces deux secteurs entre les niveaux enregistrés en 1990 et le but fixé pour l'an 2000, à savoir l'accès universel.

15. Divers pays et groupes régionaux ont adopté d'autres objectifs pour le milieu de la décennie, dont bon nombre sont plus ambitieux encore que ceux indiqués plus haut. La réalisation des objectifs fixés pour 1995 serait le gage que l'élan donné à la poursuite de tous les buts de la décennie est maintenu, sans parler du fait qu'elle permettrait d'éviter la mort de 2 millions d'enfants. Pendant les deux premières années de la période sur laquelle porte le présent plan, l'accent sera donc mis en priorité sur l'appui à fournir aux pays pour qu'ils puissent atteindre ces objectifs.

B. Le processus d'établissement du programme de pays et son rapport avec les buts et stratégies d'action mondiale et régionale

16. La contribution de l'UNICEF à la réalisation des objectifs en faveur des enfants se fait essentiellement par le biais du programme de pays, instrument fondamental de la coopération de l'UNICEF avec les pays en développement et moyen essentiel de l'action engagée au titre de cette coopération. Fondé sur une analyse approfondie de la situation actuelle des enfants et des femmes et sur une évaluation de la collaboration apportée par l'UNICEF dans le passé, le programme de pays continuera à être établi en concertation avec le gouvernement, se fondera sur les priorités nationales convenues par les deux parties, et sera exécuté, suivi et évalué par les institutions nationales qui bénéficient de l'appui financier et technique requis de l'UNICEF. Les engagements de dépenses du Fonds au titre du programme de pays, généralement pour un cycle de programmation quinquennal destiné à coïncider avec le cycle de planification du gouvernement, continueront à être approuvés par le Conseil d'administration. Conformément à ce qui a été convenu au sein du Groupe consultatif mixte des politiques, l'UNICEF s'emploie à harmoniser ses cycles de programmation avec ceux du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

17. Au cours des années 80, le programme de pays s'est progressivement élargi. Dans le passé, il était essentiellement axé sur des aspects quelque peu limités, encore qu'importants, de la situation des enfants. Comme l'on dispose désormais d'analyses de situation de qualité et que les programmes d'action nationaux et la Convention relative aux droits de l'enfant fournissent le cadre de la planification à l'échelon national, les programmes de pays se focalisent de plus en plus sur le rôle de catalyseur que peut jouer la coopération Gouvernement/UNICEF dans la mise en oeuvre d'actions stratégiques visant l'ensemble de la population infantine du pays et traitant des grands problèmes qui touchent les enfants. Activités de plaidoyer, mobilisation sociale, planification, renforcement des capacités, suivi et évaluation, droits de l'enfant et utilisation de l'expérience acquise à leur profit font tous partie intégrante du programme de pays. Néanmoins, dans la plupart des pays, la

majeure partie des ressources du Fonds continue à être affectée à l'exécution de programmes et de projets concrets qui améliorent durablement la vie d'un nombre circonscrit d'enfants dans le besoin, dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en particulier. Mais ces projets et ces programmes ne visent pas uniquement les enfants qui en bénéficient directement, ils veulent aussi avoir un impact stratégique sur le bien-être de la population enfantine tout entière. Ils doivent permettre de créer des capacités, de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes, d'habiliter les groupes cibles à prendre les choses en main; avoir également un rôle de démonstration et stimuler l'action en faveur des enfants dans l'ensemble du pays. Le programme de pays est donc conçu comme le moyen d'utiliser un ensemble très limité de ressources internes et externes de manière à en optimiser l'effet sur le bien-être de tous les enfants du pays qui sont dans le besoin. On encouragera l'évolution des programmes de pays en ce sens pendant la période du plan.

18. Outre les fonds alloués à chaque programme de pays au début du cycle de programmation ordinaire, le Conseil d'administration approuve l'allocation de fonds d'action générale d'un montant limité, qui servent : a) à fournir des ressources additionnelles aux programmes de pays qui font preuve d'innovation, à lancer, au milieu du cycle de programmation quinquennal, des activités dans les domaines prioritaires des programmes de l'UNICEF et à en accélérer l'exécution, enfin à créer les capacités nécessaires à la viabilité des programmes; b) à permettre au siège et aux bureaux régionaux de fournir un appui technique aux pays pour l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation de leurs programmes; c) à faire mieux connaître les besoins et problèmes des enfants aux niveaux régional et international de manière à formuler des objectifs, priorités, politiques et stratégies adaptés à leurs besoins et à mobiliser appui et ressources en faveur des programmes destinés aux enfants et aux femmes; d) à obtenir une coopération et une collaboration interinstitutions, par la création de réseaux et l'échange de données d'expérience aux niveaux international, régional et multilatéral; et e) à faire face aux situations d'urgence. Ces fonds (masse commune des ressources et fonds supplémentaires) représentent environ 12 % des prévisions de dépenses annuelles au titre des programmes, dont une partie (entre les deux tiers et les trois quarts) vient généralement compléter les fonds alloués aux programmes de pays et programmes régionaux, le reste étant alloué à l'appui aux programmes fournis par le siège.

19. En étroite collaboration avec les autres organismes compétents des Nations Unies, l'UNICEF est responsable en particulier de l'établissement de rapports périodiques sur les progrès faits vers la réalisation des objectifs de la décennie demandée au paragraphe 34 v) du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants. Cette responsabilité a des dimensions nationales, régionales et mondiales. Le Sommet mondial a prié chaque pays de mettre en place les mécanismes nécessaires pour rassembler, analyser et publier régulièrement et en temps voulu les données lui permettant de suivre les progrès faits vers la réalisation des objectifs énoncés dans son plan national d'action. Agissant en étroite collaboration avec d'autres organismes dans leurs domaines de compétence respectifs, l'UNICEF appuie la mise en place de ces mécanismes avec les ressources limitées fournies par le programme de pays à cette fin. Les bureaux régionaux de l'UNICEF collaborent avec d'autres institutions régionales à la collecte et la présentation de données comparables et fiables aux fins d'analyse

et d'activités de plaidoyer au niveau régional. Le personnel du siège de l'UNICEF collabore, avec le personnel du siège d'autres organismes, aux fins d'analyser les progrès accomplis à l'échelon mondial et de faire rapport à ce sujet. L'OMS et l'UNICEF, à l'issue de consultations, ont établi un ensemble d'indicateurs communs pour le suivi des objectifs du Sommet mondial pour les enfants portant sur la santé, et une nouvelle publication, Le progrès des nations, lancée en septembre 1993, se propose d'attirer l'attention du public sur les engagements pris au Sommet mondial et sur les progrès enregistrés par les pays dans leur réalisation.

20. Le Secrétaire général a été prié par le Sommet mondial pour les enfants d'organiser au milieu de la décennie l'examen à tous les niveaux appropriés de la mesure dans laquelle auront été honorés les engagements pris dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action. Le Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu en 1995, donnera aux pays l'occasion d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs adoptés au Sommet mondial pour les enfants, objectifs que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a fait siens également. Le Directeur général est d'avis que l'un des principaux éléments satisfaisants des rapports présentés au Sommet mondial pour le développement social qui devrait être consacré à l'examen des résultats enregistrés et des problèmes persistants dans ce domaine, concernera les progrès faits vers la réalisation des objectifs en faveur des enfants. Il faudra néanmoins, en coordination avec l'OMS, le FNUAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), procéder à un examen au cours du second semestre de 1996 lorsqu'on disposera des données de 1995.

III. POLITIQUES ET PRIORITÉS

21. Le présent plan à moyen terme considère qu'une "stratégie" s'entend d'un ensemble cohérent de politiques, priorités, programmes et projets traçant la voie à suivre. La stratégie mondiale consiste à définir des politiques et priorités ainsi que certains instruments que l'organisation dans son ensemble jugera préférable d'utiliser en vue de réaliser ses objectifs à l'échelle mondiale. Dans chaque domaine correspondant à un grand programme tel que la santé et l'éducation, la stratégie mondiale sera parfois un peu plus précise en ce qui concerne les moyens jugés préférables de mener les activités prévues dans ce secteur au niveau national. Toutefois, au niveau national, qui est celui où sont mobilisées la majeure partie des ressources de l'UNICEF, les stratégies sectorielles doivent fusionner en une stratégie intersectorielle cohérente, qui sera définie en association avec un gouvernement et en ayant à l'esprit la réalisation des objectifs du programme de pays. Ainsi donc, la stratégie de l'UNICEF prend sa forme concrète essentiellement au niveau national. Le présent plan à moyen terme résume les politiques, les priorités et les instruments recommandés pour élaborer une stratégie au niveau national, ainsi que diverses stratégies plus précises de gestion interne et de plaidoyer au niveau mondial, tandis que les recommandations se rapportant au programme de pays récapitulent la stratégie nationale.

22. L'évaluation de l'UNICEF par plusieurs donateurs (E/ICEF/1993/CRP.7) demandait à l'organisation de choisir plus explicitement entre les "trois stratégies d'intervention" qui, à leur sens, constituent l'essentiel des

activités de l'organisation : a) appui à la prestation de services sociaux déterminés; b) renforcement des capacités afin d'assurer une exécution durable des programmes; et c) autonomisation de différents groupes cibles. L'évaluation a reconnu que ces stratégies ne s'excluent pas mutuellement. Ces questions sont examinées de façon plus détaillée dans l'analyse des réponses reçues au sujet des questions faisant l'objet de l'évaluation par plusieurs donateurs, qui sera présentée au Conseil d'administration en 1994 (E/ICEF/1994/L.7). Le présent document et les recommandations concernant les programmes de pays qui seront présentées au Conseil d'administration en 1994 montrent que l'UNICEF a pris cette recommandation à coeur et s'efforce de déterminer clairement la mesure dans laquelle chacun de ces aspects du processus de programmation nationale est exécuté dans tous les programmes de pays.

A. Survie, protection et développement de l'enfant

23. L'UNICEF se préoccupe d'assurer l'exercice des droits des enfants à la survie, à la protection et au développement. Ces trois aspects des droits de l'enfant sont considérés non pas comme des options distinctes, mais comme des éléments interdépendants et s'appuyant mutuellement. Comme les enfants ne peuvent ni se développer ni être protégés si leur survie n'est pas assurée, le droit à la survie reçoit une attention particulière dans les pays qui enregistrent des taux élevés de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans. Toutefois, même dans ces pays, la simple survie n'est manifestement pas suffisante. La nutrition et l'éducation sont associées à la santé, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans la plupart des programmes de pays. Les objectifs en faveur des enfants fixés pour la décennie aident à cerner les activités que doit entreprendre d'urgence l'UNICEF dans ces quatre domaines. Les droits de l'enfant à la protection recouvrent une vaste gamme de préoccupations, dont une ou plusieurs sont reflétées dans la plupart des programmes de pays, mais l'ensemble de ces préoccupations n'y est que rarement, voire jamais, pris en compte. Les priorités de l'UNICEF en matière de protection de l'enfant au cours de la présente décennie sont les suivantes : améliorer la protection des enfants qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile (le choix des groupes cibles étant fonction des problèmes qui présentent une gravité particulière dans chaque pays); promouvoir la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant; et appuyer la mise en oeuvre de la Convention selon les modalités énoncées par le Conseil d'administration dans sa décision 1991/9 (voir E/ICEF/1991/15).

B. Accorder la priorité aux mesures réalisables

24. L'UNICEF a toujours eu coutume de répondre de façon pragmatique aux besoins concrets. Cela signifie que cette organisation s'est attachée à appuyer l'accélération des mesures prises au niveau national en vue d'accomplir des objectifs aisément réalisables. Cela signifie également qu'elle évite de s'appesantir sur ce qui n'est pas faisable pour aller de l'avant et poursuivre les mesures pouvant être réalisables rapidement et efficacement compte tenu des difficultés du moment, sans perdre de vue pour autant tous les objectifs dont la réalisation est davantage souhaitable. Les buts fixés à mi-parcours de la décennie illustrent une telle approche en ce sens qu'ils représentent ceux des éléments des objectifs fixés pour la décennie qui peuvent être réalisés malgré la présente pénurie de ressources. La réalisation des objectifs à mi-parcours

/...

devrait imprimer un nouvel élan à la poursuite de l'ordre du jour de plus vaste portée fixé pour la décennie et, ce faisant, permettre de mobiliser à cet effet davantage de ressources. Cela ne signifie pas non plus que l'on se contente d'entreprendre les tâches les plus faciles. Du fait de l'universalité des objectifs fixés pour la décennie et à mi-parcours, l'organisation est nécessairement amenée à se préoccuper, avec le concours de ses partenaires, des situations les plus difficiles, à savoir le sort des groupes qui sont encore hors de portée, qui constituent les plus déshérités parmi les pauvres.

C. Obtention de résultats durables et mise en place des capacités nationales

25. Alors que les stratégies et la réaction aux programmes, de même que les buts poursuivis, différeront d'un pays à l'autre, la question de la durabilité des programmes et de la mise en place de capacités nationales est à présent envisagée le plus souvent du point de vue politique, financier, technique et de la gestion. Toutes les activités de coopération aux programmes appuyées par l'UNICEF s'efforceront d'inclure ces dimensions comme éléments essentiels de la formulation, de l'application et de l'évaluation des programmes et des projets. Alors que les perspectives de durabilité financière paraissent meilleures en Asie, dans les Amériques et aux Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il faudra, en Afrique, prévoir dans le proche avenir un appui international sélectif pour couvrir les dépenses renouvelables, à moins que la détérioration de la situation économique du continent ne s'inverse. À cet égard, l'expérience croissante acquise en matière de financement et de gestion des collectivités dans le cadre de l'Initiative de Bamako permettra à l'UNICEF de jouer un rôle important en Afrique et dans d'autres régions pour ce qui est de renforcer la capacité nationale et locale de fournir des services de base.

26. Les institutions et infrastructures de base seront renforcées grâce à la formation, à l'amélioration des systèmes de supervision, à la mobilisation plus efficace des ressources ainsi qu'au financement et à la recherche opérationnelle, au perfectionnement des systèmes de prestation des services dans une grande partie de l'Asie, des Amériques et des Caraïbes et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et par la poursuite des efforts visant à mettre en place de tels systèmes dans la plupart des pays africains. Il importera au plus haut point de réaliser l'équilibre voulu entre les avantages et les inconvénients de l'élargissement de la couverture, d'une part, et de l'amélioration de la qualité des services, d'autre part. Tous les pays devront améliorer le rapport coût-efficacité afin d'atténuer les conséquences de la réduction des services offerts à mesure que de moins en moins de ressources extérieures deviendront disponibles.

27. Afin de renforcer la mise en place de capacités communautaires et l'obtention de résultats durables, on appuiera les mesures visant à doter les collectivités de capacités élargies en matière de plaidoyer et de gestion. L'instauration de nouveaux liens d'association et de coopération entre les collectivités et les organisations non gouvernementales sera encouragée afin d'améliorer l'obtention de résultats durables et la mise en place de capacités grâce à une mobilisation plus efficace des groupes sociaux et des ressources et à une gestion des services davantage axée sur la collectivité. À cet égard, l'UNICEF appuiera également les nouveaux efforts entrepris pour améliorer la

prestation de services d'une manière propre à stimuler les capacités de gestion communautaire, par exemple grâce aux mesures suivantes : diffusion des expériences tirées de l'Initiative de Bamako, surveillance et promotion de la croissance des enfants au niveau de la collectivité et/ou accès accru aux sources d'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Parmi les groupes pauvres, l'UNICEF renforcera également les liens entre les services de base et d'autres besoins collectifs importants, comme l'emploi, de manière à encourager les familles pauvres à participer à ces activités très durablement. En règle générale, le Fonds lui-même n'appuiera pas directement l'exécution d'activités rémunératrices, mais il oeuvrera étroitement avec les partenaires et les alliés qui fournissent pour leur part un appui direct à des activités de cette nature.

D. Autonomisation

28. L'autonomisation est un phénomène qui se produit à de nombreux niveaux, à savoir à ceux de l'individu, de la famille et de la communauté, ainsi que parmi des groupements sociaux plus vastes. L'importance qu'attache l'UNICEF depuis le début des années 80 à la mobilisation sociale et aux communications sociales vise essentiellement à impartir aux individus et aux familles les connaissances, les informations et les compétences nécessaires pour leur permettre de mener une vie meilleure, d'exiger la part qui leur est due des ressources et des avantages du développement, et de participer véritablement à tous les mécanismes et décisions qui interviennent au niveau de la société. Les progrès accomplis dans cette voie, non pas seulement par l'UNICEF mais aussi par des associations de portée mondiale dans le domaine des communications sociales en faveur des enfants, sont incontestables. Et pourtant, ce n'est que depuis très peu de temps que l'enseignement tiré des communications sociales dans des domaines tels que l'immunisation est désormais appliqué dans d'autres secteurs, et beaucoup reste encore à faire. Le renforcement des capacités en matière de communications sociales au sein des bureaux de l'UNICEF et parmi ceux qui s'associent aux pouvoirs publics et aux groupes sociaux en vue d'élargir l'autonomisation des individus et des familles se poursuivra durant la période couverte par le plan. Cette préoccupation se traduit dans diverses parties du plan ayant trait à la santé, à la participation des femmes au développement, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, à l'éducation et à la Convention relative aux droits de l'enfant.

29. L'UNICEF a également remporté des succès notables au long des années en ce qui concerne l'autonomisation à l'échelon communautaire. La tendance à la démocratisation et à la décentralisation prenant un élan de plus en plus marqué, les occasions d'appuyer des activités davantage axées sur l'autonomisation des collectivités seront de plus en plus nombreuses. En raison de son attachement aux droits fondamentaux des enfants et des femmes et parce que l'UNICEF considère que l'autonomisation des groupes les plus vulnérables et défavorisés constitue un élément essentiel du développement durable, le Fonds s'attachera à promouvoir la participation de tous les associés nationaux, depuis les gouvernements nationaux jusqu'aux autorités de district, aux actions entreprises à l'échelon communautaire, grâce à la réalisation d'activités de développement reposant sur la participation, afin de réaliser cet objectif. On en trouve des exemples d'un bout à l'autre du présent plan, en ce qui concerne chaque secteur d'activité ainsi que des instruments tels que le développement à l'échelon

régional et la mobilisation sociale. L'Initiative de Bamako offre le modèle clef dans le secteur de la santé.

E. Atteindre les groupes cibles encore hors de portée
et réduire les inégalités

30. Tous les enfants, quelle que soit à l'intérieur d'un pays leur origine ethnique, culturelle ou géographique, doivent être les bénéficiaires de programmes visant à la réalisation des objectifs fixés pour les enfants et le développement au cours des années 90. Il est indispensable de réduire les disparités flagrantes qui existent entre la majorité de la population et les groupes marginaux et d'éliminer les inégalités entre les sexes si l'on veut atteindre plusieurs des grands objectifs des années 90, notamment l'accès universel à l'éducation de base ainsi que l'éradication et l'élimination des maladies et des carences en micronutriments. La Convention relative aux droits de l'enfant offre un nouvel instrument de plaidoyer en faveur des enfants qui demeurent hors de portée et marginalisés. Dans le cadre de l'application de la décision 1991/6 du Conseil d'administration (voir E/ICEF/1991/15) sur la nécessité d'atteindre les groupes les plus défavorisés, l'UNICEF et les organismes qui lui sont associés ont constamment amélioré le processus d'analyse des situations de manière à avoir une connaissance plus approfondie des conditions dans lesquelles vivent les enfants les plus démunis et afin d'en tirer l'enseignement voulu pour les atteindre ainsi que leur famille d'une manière plus efficace. L'approche reposant sur les programmes continuera d'être améliorée afin d'assurer que les données rassemblées mettent les problèmes encore mieux en lumière, de déterminer tant le moment opportun pour agir que la concentration géographique des activités et de mettre au point des méthodes permettant de cerner les groupes désavantagés, qui seront à la fois bénéficiaires et participants. Le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs fixés pour la décennie offre l'occasion non seulement de mieux cibler les activités prévues, mais aussi d'entreprendre des activités de plaidoyer en faveur des groupes qui demeurent hors de portée et désavantagés.

F. Amélioration de l'environnement

31. Compte tenu de la décision 93/14 du Conseil d'administration (voir E/ICEF/1993/14), l'on s'efforcera de prendre en compte la protection environnementale primaire (PEP) dans les programmes de santé, de nutrition, d'éducation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement auxquels l'UNICEF apporte son concours, de manière à en renforcer la viabilité, à favoriser l'autonomie des individus et des collectivités et à tirer le meilleur parti des ressources naturelles locales, compte tenu des objectifs réalisables à mi-parcours de la décennie. Des directives sont en cours d'élaboration, qui définissent les modalités conceptuelles et opérationnelles (indicateurs et méthodologies) à retenir afin d'aider les bureaux extérieurs, si possible et si nécessaire, à étudier de manière systématique les causes et les effets des modifications de l'environnement dans le cadre des analyses de situation, des examens et évaluations des programmes, de la formulation des stratégies et des discussions relatives aux programmes de pays.

32. Au cours de la période visée par le plan, l'UNICEF : a) redoublera d'efforts pour toucher les groupes les plus défavorisés frappés par la

dégradation de l'environnement et particulièrement vulnérables; b) accordera une attention spéciale à l'éducation en matière de protection de l'environnement, dans le but d'amener les enfants et les femmes à mieux prendre conscience des moyens d'améliorer leur mode de subsistance et leur environnement; c) renforcera ses liens de collaboration avec les ONG afin de favoriser la prise en compte des intérêts des enfants et des femmes dans le cadre des activités locales relatives à l'environnement et au développement durable.

33. L'UNICEF tirera parti de son mandat, de son expérience et de sa capacité opérationnelle pour : a) aider les pouvoirs publics et ses autres partenaires à mettre en oeuvre les volets "environnement" des programmes d'action nationaux; b) fournir des capitaux d'amorçage, de montants modestes, à ses partenaires, et notamment aux ONG et aux organismes communautaires, afin de tester des activités de type nouveau se rapportant à la PEP et déterminer si elles peuvent être transposées à grande échelle; c) favoriser la mobilisation sociale par le biais de l'école, de l'enseignement non scolaire, des filières de communication et des centres de santé, de manière que les enfants et leurs parents puissent par la suite sensibiliser la collectivité aux questions relatives à l'environnement; d) soutenir les activités de plaidoyer dans le but d'intégrer les intérêts des femmes et des enfants aux politiques et stratégies locales, régionales et nationales.

G. Réalisation des programmes à grande échelle

34. Pour que les programmes portent leurs fruits sur le plan national, il faut qu'ils touchent la plupart, sinon la totalité, des enfants. Au cours de la décennie écoulée, l'UNICEF a acquis une grande expérience de la transposition à grande échelle de programmes dans les domaines de la santé et de la survie des enfants, notamment en ce qui concerne l'immunisation universelle des enfants (IUE), la thérapeutique de réhydratation par voie orale et la nutrition de l'enfant, ainsi que l'enseignement primaire dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine. Au cours de la période visée par le plan, l'UNICEF soutiendra et favorisera la mise en place de systèmes rentables de prestations tels que le programme IUE Plus, qui prévoit la prestation de services de base dans le cadre des dispositifs mis en place pour l'immunisation. Grâce au réseau mondial d'immunisation, les agents sanitaires ont pu établir chaque année 500 millions de contacts avec des enfants. L'on s'efforcera tout spécialement de consolider ce système afin de fournir des prestations plus variées dans le domaine de la santé maternelle et infantile : distribution de suppléments de vitamine A, stages de formation visant à assurer un meilleur traitement des cas de maladie diarrhéique et d'affection aiguë des voies respiratoires, et autres interventions en matière de santé et de nutrition. L'on mettra en oeuvre pour ce faire une démarche à deux volets : appui à l'élaboration de politiques et stratégies nationales et assistance aux projets d'expérimentation et de démonstration réalisés à l'échelon local dans le but de les intégrer aux programmes nationaux.

35. Pour obtenir des résultats tangibles à l'échelle nationale, il importe avant tout de mobiliser les organisations et les groupes les plus importants. L'expérience montre que l'on peut aller loin lorsque l'on parvient à s'assurer le soutien des dirigeants locaux et nationaux, des médias, des techniciens et des spécialistes. L'on s'attachera encore plus à assurer de manière durable

la participation communautaire et à mobiliser les ONG et le secteur privé, l'autonomie des collectivités étant une condition essentielle de la transposition réussie de programmes pilotes à l'échelle nationale. L'expérience acquise notamment dans le cadre de l'IUE et de l'Initiative de Bamako montre que les collectivités et le secteur privé parviennent à mobiliser les responsables politiques à divers niveaux, aident à évaluer les résultats grâce à l'information en retour et à la mise en place de dispositifs permettant de résoudre les problèmes, et, dans de nombreux cas, contribuent à la prestation de services en matière d'enseignement primaire, de surveillance et de promotion de la croissance, d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'iodation du sel. Pour qu'un programme puisse être réalisé à l'échelle nationale, il faudra donc, dans la plupart des pays, renforcer le partenariat avec le secteur public et privé, tant au niveau national que local.

H. Justification de l'emploi des fonds

36. Pour s'assurer que les ressources sont utilisées de manière rentable et efficace, il faut justifier l'usage qui en est fait. Pour l'UNICEF, la rentabilité se juge à l'aune de la durabilité au regard de la survie, du développement et de la protection de l'enfant; plus particulièrement, en ce qui concerne la décennie en cours, elle s'exprime dans la réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'administration. Cependant, l'on ne saurait dire que l'UNICEF est seule responsable des progrès réalisés; nombreux, en effet, sont les agents qui oeuvrent en faveur du bien-être des enfants : pouvoirs publics, ONG et autres organisations internationales. Il est souvent impossible, voire peu souhaitable, d'évaluer la part de l'UNICEF en la dissociant de celle de ses partenaires.

37. Ce que l'UNICEF peut faire, et, sans doute aucun, davantage qu'à l'heure actuelle, c'est aider les pouvoirs publics, les ONG et la société civile à mesurer l'impact et le coût des activités entreprises conjointement, de manière à ce que les programmes et les projets soient mieux gérés. À cet effet, le Fonds s'attache à perfectionner les dispositifs permettant de justifier l'emploi des ressources, dispositifs qui sont désormais intégrés aux programmes du Bureau de l'évaluation et de la recherche. Le Bureau des analyses économiques et de la politique sociale, récemment créé, s'emploiera, avec les agents de l'UNICEF et le personnel de contrepartie sur le terrain, à renforcer les capacités d'analyse de la rentabilité des programmes et des projets. L'on prévoit aussi d'effectuer des analyses par sujet et par secteur – par exemple en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement – qui évalueront notamment la durabilité des activités, comme cela a été le cas pour les dépenses relatives au PEV. Il est également prévu de réaliser une étude approfondie du rapport coût-efficacité des opérations d'urgence.

38. Le Fonds a davantage les moyens d'agir sur l'efficacité des ressources qu'il utilise lui-même pour l'exécution des activités opérationnelles et il s'emploie à perfectionner les procédures mises en place à cet effet. Le rapport des dépenses d'administration et d'appui aux programmes au montant total net des dépenses est passé de 23 % en 1986 à 18,8 % en 1993. Depuis 1989, les demandes de fourniture de biens et services de la Division des approvisionnements ont augmenté de 14 % en volume et ses commandes d'achat de 31 %; parallèlement, le nombre des transactions par fonctionnaire, enregistrées par la Section de la

comptabilité, s'est accru de 60 % depuis 1987. L'informatisation des services a permis, entre 1992 et 1994, d'abaisser de près de 10 % le rapport des postes de secrétariat aux postes d'administrateur dans les services du siège. L'exercice biennal 1994-1995 prévoit une réduction de 5 % des frais de voyage relatifs aux déplacements des administrateurs recrutés sur le plan international. On trouvera aux paragraphes 227 à 239 ci-dessous d'autres exemples d'amélioration de l'efficacité, tant en ce qui concerne les procédures que l'utilisation des ressources humaines. À plus longue échéance, il sera possible, par le biais du dispositif concernant les directeurs de programme, d'établir un lien plus étroit entre les dépenses et les produits obtenus et de rationaliser la concordance des comptes au siège et dans les bureaux extérieurs. Le secrétariat continue de donner suite aux recommandations que le Groupe de référence du Conseil d'administration a formulées en 1991 concernant la clarification des liens entre les dépenses d'administration et les dépenses d'appui aux programmes. L'étude de gestion relative à l'UNICEF, prévue pour 1994, contribuera sans nul doute pour beaucoup à améliorer encore l'efficacité.

I. Coopération interinstitutions

39. La communauté internationale est de plus en plus unanime à considérer que l'action nationale et internationale devrait être axée sur le développement humain. Cette évolution offre aux organismes des Nations Unies des possibilités exceptionnelles de collaboration beaucoup plus étroite dans la réalisation d'un ensemble d'objectifs communs. Parmi les nombreuses mesures prises dans ce sens, l'on citera l'Action 21, l'initiative du PNUD en matière de développement humain, l'action de la Banque mondiale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, ainsi que le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur la femme, qui doivent se tenir prochainement, et le Sommet mondial pour les enfants et les activités qui en découlent. Les objectifs fixés lors de ce dernier sont d'ailleurs le fruit de la collaboration de l'UNICEF avec d'autres organismes : l'OMS pour la santé, l'UNESCO et la Banque mondiale pour l'éducation de base, le FNUAP pour la santé maternelle et la planification de la famille, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour la nutrition, et le PNUD, la Banque mondiale et l'OMS pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

40. Les mécanismes sur lesquels doit s'appuyer une telle collaboration ont été définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/199 du 22 décembre 1992 : notes sur la stratégie nationale, renforcement de l'action du coordonnateur résident par l'établissement de comités regroupant tous les représentants résidents des organismes des Nations Unies présents sur le terrain, augmentation du nombre des locaux communs et poursuite du développement des programmes de formation à l'échelle du système. Le Fonds, qui préside les groupes de travail du Groupe consultatif mixte des politiques sur l'harmonisation des cycles de programmation et les locaux communs, continuera de participer activement à la mise en oeuvre de ces mécanismes. Il se félicite des décisions que l'Assemblée générale a prises concernant la bonne marche du système et collaborera sans réserves à leur application.

41. Au niveau du siège, l'UNICEF participera activement aux travaux d'instances telles que le Comité administratif de coordination (CAC), y compris le Comité

des activités hors siège de ce dernier, le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et le Comité interorganisations sur le développement durable, qui viennent d'être institués, et le Groupe consultatif mixte des politiques et son groupe de travail sur l'environnement et le développement. Au niveau de chaque pays, l'UNICEF compte que les pouvoirs publics et les organismes des Nations Unies utiliseront les programmes nationaux d'action comme documents clefs pour la mise au point de stratégies communes en faveur du développement humain.

42. L'UNICEF se félicite de l'adoption de modalités nouvelles en vue de la prestation concertée de secours d'urgence et continuera à oeuvrer en étroite coordination avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et avec ses partenaires sur le terrain, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM, ainsi qu'avec les très nombreuses ONG actives dans ce domaine.

J. Raffermissement de la famille

43. L'action de l'UNICEF en faveur de la famille s'est trouvée renforcée par la participation du Fonds aux préparatifs de l'Année internationale de la famille (1994). Tous les programmes se rapportant à la survie, à la protection et au développement de l'enfant sont axés sur la place des enfants et des femmes dans la famille. Le raffermissement de la famille est essentiel au regard de la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et des stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. C'est pourquoi cet aspect est au coeur des programmes auxquels l'UNICEF apporte son concours, tant pour ce qui est des activités que de la mobilisation.

44. À moyen terme (1994-1997), l'action de l'UNICEF en ce domaine portera essentiellement sur les activités en faveur des enfants et de l'égalité entre les sexes pour ce qui est de l'allocation des ressources, du partage des responsabilités et de la prise de décisions. Les enfants pourront ainsi tirer profit de ce que leurs parents peuvent leur apporter sur le plan tant financier que psychologique. Il importe à cet égard de mettre en valeur la part que le père doit prendre aux responsabilités familiales et à l'éducation des enfants. Les nombreuses tâches qui incombent aux femmes et aux jeunes filles (éducation des enfants, tâches ménagères, production économique et services sociaux et communautaires) font qu'il importe de favoriser le partage équitable du travail et des responsabilités et de faciliter l'accès et le recours à des technologies appropriées qui permettront d'alléger ce fardeau. La discrimination commence, pour les filles, dans la famille même. C'est donc en agissant sur la famille que l'on pourra tenter de briser ce cercle vicieux. Les programmes doivent ainsi viser à modifier les comportements pernicieux et revaloriser la place de la petite fille dans la famille.

IV. PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉ

45. Au niveau opérationnel, les programmes de pays sont multisectoriels et synergiques. Aux fins de la planification et de l'analyse, toutefois, les activités concrètes entreprises à l'appui des objectifs pour les enfants et le développement sont réparties entre plusieurs grands domaines de programmation, conformément à la décision 1990/2 du Conseil d'administration (E/ICEF/1990/13).

A. Soins de santé primaires

46. La majorité des objectifs à atteindre au cours des années 90 en ce qui concerne les enfants et le développement sont des objectifs sanitaires. Les principaux objectifs visent notamment à réduire d'un tiers la mortalité infantile et la mortalité des enfants de moins de 5 ans et à réduire de moitié la mortalité maternelle. À cette fin, le taux de couverture à atteindre dans tous les pays d'ici à 1995 devra être de 80 % au moins et de 90 % d'ici à l'an 2000; il faudra réduire de 95 % les décès dus à la rougeole et de 90 % les cas de rougeole, éliminer le tétanos néo-natal d'ici à 1995, procéder à l'éradication de la poliomyélite à l'échelle mondiale d'ici à l'an 2000, réduire l'incidence des maladies diarrhéiques et le nombre des décès qui leur sont imputables ainsi que le nombre des décès dus aux infections respiratoires aiguës.

47. Durant les années 90, il s'agira pour l'UNICEF, en matière de santé, d'aider les pays à ouvrir à tous l'accès aux connaissances, aux techniques et aux soins de santé, de manière à réduire notablement la morbidité, la mortalité et la malnutrition des enfants et des femmes. Pour cela, il faudra renforcer, revitaliser ou mettre en place des structures et des systèmes de soins de santé primaires et convaincre les responsables du bien-fondé des stratégies afin de réaliser les objectifs de santé essentiels fixés pour les années 90. L'immunisation universelle des enfants ayant été réalisée dans le monde, il y a désormais chaque année plus de 500 millions de contacts entre les systèmes sanitaires et les familles. Au cours de la période visée par le plan, l'UNICEF aidera à élargir l'infrastructure d'immunisation pour y inclure les soins de santé primaires ainsi que d'autres interventions essentielles comme la thérapie de réhydratation par voie orale et l'administration de micronutriments, et à implanter des systèmes intégrés de gestion dans l'ensemble de ces structures.

48. En étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les organismes internationaux et bilatéraux spécialisés et de développement, s'emploiera à faciliter une redéfinition des stratégies et des activités nationales et mondiales de santé, notamment en ce qui concerne la santé des enfants et des femmes et la planification de la famille. Il aidera également à définir un ensemble intégré de services plus adapté aux besoins nationaux et locaux compte tenu des aspects culturels et de l'épidémiologie locale, à renforcer les capacités nationales de gestion et à élargir les options de financement pour que la desserte soit équitable, durable et autonome.

49. Pour atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne la réduction de la mortalité et de la morbidité infantile, juvénile et maternelle, le système de santé doit fonctionner de manière adéquate, en particulier à l'échelon du district et à la périphérie, de manière à dispenser les services nécessaires en matière de prévention, de soins et de promotion. L'UNICEF continuera de s'attacher à renforcer les systèmes de santé de manière à ce que les interventions essentielles permettent de remédier aux problèmes prioritaires des enfants et des femmes et à soutenir les efforts de mobilisation visant à encourager l'adoption de pratiques plus hygiéniques.

50. À l'échelon mondial, l'UNICEF s'attachera à renforcer la collaboration avec des alliés tels que le Rotary International, le Junior Chamber International, le Groupe des ONG pour les soins de santé primaires et la Commission médicale chrétienne/Groupe consultatif pharmaceutique, afin d'encourager l'élargissement des soins de santé primaires.

Santé de l'enfant

Réduire le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans

51. Pour arriver, comme on se le propose, à réduire d'un tiers la mortalité infantile et la mortalité des enfants de moins de 5 ans, ou à les ramener à 50 et 70 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, selon ce qui équivaudrait à la réduction la plus importante, il faudra bénéficier des effets cumulés des efforts déployés dans la poursuite de nombre des autres objectifs à réaliser d'ici à l'an 2000. Les causes de la mortalité infantile et juvénile sont nombreuses et complexes. Lorsqu'un enfant meurt, la cause immédiate est généralement une maladie, souvent d'un type qu'il est possible de prévenir ou de traiter aisément par des interventions peu coûteuses. Mais ces causes immédiates en masquent d'autres, la malnutrition, l'ignorance, et en dernière analyse la pauvreté et l'étiologie. Pour réduire la mortalité, il faut bien faire valoir le caractère intersectoriel du problème et faire converger dans le temps et l'espace les services de plusieurs secteurs, de manière à les rendre accessibles à ceux qui en ont le plus besoin. La santé infantile et les risques de mortalité infantile sont indissociables en outre de la santé maternelle et des problèmes périnataux.

52. Dans la mesure où les interventions peuvent contribuer à réduire le taux de mortalité infantile (TMI) et de mortalité des moins de 5 ans, on appuiera trois ensembles essentiels d'activités convergentes : a) la lutte contre des maladies précises, grandes causes de décès, et contre lesquelles il existe des interventions praticables; b) l'élaboration et la réalisation d'activités bien ciblées auprès de populations définies selon des critères géographiques et/ou socioculturels où la mortalité infantile et la mortalité des moins de 5 ans sont élevées; c) des activités d'appui convergentes : communication sanitaire, mobilisation sociale, éducation et autres domaines connexes.

53. L'importance que revêt telle ou telle maladie est différente selon les pays et les régions, mais il reste que dans les pays et les régions où la mortalité infantile et la mortalité des moins de 5 ans sont élevées, les causes les plus probables des décès d'enfant sont principalement des maladies que l'on peut prévenir par l'immunisation, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, le paludisme et les problèmes périnataux, qui tiennent en grande partie à l'état de santé de la mère au cours de la grossesse. On ne pourra toutefois pas réduire considérablement les taux de mortalité infantile et ceux des enfants âgés de moins de 5 ans si les interventions ne sont pas axées sur les zones et groupes sociaux où ces taux sont les plus élevés. Une meilleure nutrition, l'offre d'une éducation de base, le financement des activités économiques, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'espacement des naissances et l'amélioration du rôle et de la condition de la femme contribueront grandement à réduire la mortalité infantile et postinfantile

ainsi qu'à maintenir les taux à de plus bas niveaux. Le perfectionnement des techniques (en particulier l'introduction de nouveaux types de vaccins plus efficaces) et les progrès dans la lutte contre le sida dans les zones d'endémie constituent deux facteurs supplémentaires qui contribueront pour une grande part à la réalisation de cet objectif. Enfin, les initiatives permettant d'inculquer aux populations les connaissances et les informations leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de prendre des mesures préventives (qui sont récapitulées, par exemple, dans la publication Savoir pour sauver) aideront également à réduire la mortalité infantile et postinfantile.

Immunisation

54. L'UNICEF axera l'essentiel de son intervention et de ses ressources au cours de la période visée sur la consolidation, le renforcement et la viabilité du programme élargi d'immunisation en tant que tel; l'amélioration de la qualité des services; le renforcement de la capacité de gestion; l'accroissement de la rentabilité et de l'efficacité des programmes; et le relèvement du taux de couverture dans les zones et pays où il est inférieur à l'objectif de 80 %. Il lui faudra, pour ce faire, mettre l'accent sur l'analyse des opérations, le remplacement de la chaîne de froid et du matériel d'injection, le ravitaillement constant en vaccins et la fourniture d'un appui supplémentaire dans les domaines de la formation, du suivi et de l'évaluation. Le Fonds s'attachera en particulier à renforcer les capacités épidémiologiques nationales et locales afin de suivre l'incidence des maladies et de mettre en place des systèmes d'intervention rapide permettant d'enrayer leurs éruptions. La rougeole, le tétanos et la polio doivent être au nombre des maladies faisant l'objet d'un dépistage, pour lequel l'UNICEF prête son concours.

55. L'UNICEF collaborera étroitement avec l'OMS et d'autres partenaires dans le cadre de l'initiative de vaccination des enfants pour assurer un approvisionnement suffisant en vaccins de qualité afin de satisfaire aux exigences du programme dans le courant des années 90. Les besoins en vaccins devraient, selon les prévisions, continuer à augmenter. Les prix sont également en augmentation. Une stratégie a été mise au point afin notamment : a) d'aider les 14 pays qui disposent des moyens voulus pour devenir autosuffisants en ce qui concerne la production de vaccins; b) d'encourager les gouvernements à commencer à prévoir un budget pour l'achat de vaccins, article d'importance stratégique pour le développement, et de faciliter dans le cadre de l'initiative "Vaccins hors devises" l'achat de vaccins pour le compte de gouvernements, en utilisant des monnaies convertibles ou locales; c) de mobiliser auprès de la communauté des donateurs davantage de fonds pour l'achat de vaccins destinés au programme élargi d'immunisation; d) d'assurer, en collaboration avec les fournisseurs internationaux, la fourniture de vaccins actuels ou de nouveaux vaccins améliorés à des prix abordables.

56. On compte pouvoir réduire considérablement les cas de rougeole conformément à l'objectif fixé pour les années 90 en relevant le taux de couverture des enfants dans toutes les communautés. Il faudra en outre procéder au dépistage des maladies et intervenir rapidement pour enrayer les éruptions. Dans de nombreux pays, les enfants en bas âge contractent la maladie avant d'être vaccinés, d'où la nécessité pressante de trouver un vaccin pouvant être administré à un stade plus précoce. L'UNICEF collaborera étroitement avec l'OMS

et d'autres partenaires en vue de mettre au point et de renforcer le dépistage de la rougeole dans tous les pays.

57. On s'efforcera d'éliminer le tétanos néo-natal en mettant au point une stratégie à deux volets consistant : a) à immuniser toutes les femmes avant leur accouchement, et b) à leur permettre d'accoucher dans de bonnes conditions d'hygiène sous la supervision d'un agent sanitaire qualifié. La vaccination des femmes en âge de procréer contre la tétanotoxine est la stratégie la plus viable. Les fillettes d'âge scolaire sont manifestement un groupe cible. De vigoureux efforts de mobilisation sociale seront nécessaires pour relever les taux de couverture. La priorité devrait être accordée aux femmes les plus exposées aux risques et la qualité des vaccins devra être assurée. L'UNICEF collaborera avec l'OMS pour réaliser cet objectif et aider les gouvernements à fortement relever leurs taux de couverture et à se doter de moyens épidémiologiques suffisants pour cibler les zones à haut risque et à veiller à maintenir la qualité des vaccins.

58. On prévoit au titre de la stratégie mondiale d'éradication de la poliomyélite de systématiser l'immunisation des enfants dans le cadre de campagnes spéciales d'immunisation massive, de cibler les enfants de moins de 5 ans, de rigoureusement dépister les maladies et d'en enrayer les éruptions au niveau local. Il faudra environ trois fois plus de vaccins pour mettre en oeuvre cette stratégie mondiale. Selon des estimations provisoires, les vaccins risquent de coûter (à l'UNICEF, au Rotary International et à d'autres donateurs) 30 à 40 millions de dollars par an. Le Rotary International a indiqué qu'il entendait réduire progressivement ses engagements de dépenses au titre de son Programme Polio Plus de 33 millions en 1992 à 10 millions par an d'ici à 1995. L'UNICEF collaborera étroitement avec l'OMS et Rotary International pour trouver les fonds nécessaires pour la poursuite de la campagne d'éradication de la poliomyélite. Depuis septembre 1991, l'objectif de cette campagne a été atteint dans l'hémisphère occidental. Le programme mondial prendra fin progressivement et les zones déclarées exemptes de la maladie en Asie de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord s'étendront peu à peu de sorte que d'ici à l'an 2000 la poliomyélite aura été totalement éliminée. Parallèlement à ces efforts, les techniques de dépistage et les moyens d'intervention rapide seront perfectionnés.

Lutte contre les maladies diarrhéiques

59. La thérapeutique de réhydratation par voie orale (TRO), qui permet de sauver de la mort 1 million d'enfants par an, n'étant pratiquée que par une famille sur trois, et la diarrhée continuant à faire tous les ans plus de 3 millions de victimes chez les enfants en bas âge, il faut encore intensifier l'action pour parvenir aux objectifs de la décennie, c'est-à-dire à un taux d'utilisation de la TRO de 80 % d'ici 1995 et à la réduction, de 50 % et 25 % respectivement, des taux de mortalité et de morbidité diarrhéiques d'ici l'an 2000. On a établi cinq grandes stratégies pour la période 1994-1997 :

a) Faire de la TRO une "habitude familiale" dans chaque foyer pour assurer la survie des enfants. La promotion d'une alimentation appropriée, de l'allaitement et d'autres mesures préventives continueront de faire partie intégrante du message aux familles;

/...

b) Amener tous les praticiens à prescrire automatiquement, chaque fois qu'ils ont à traiter un cas de diarrhée, des sels de réhydratation à administrer par voie orale. Si 10 à 20 % des médecins le font déjà, 70 à 80 % prescrivent toujours des médicaments inutiles. Il est impératif de changer cela. Les guérisseurs de village et praticiens traditionnels doivent être informés de l'existence des sels et de la thérapeutique et les promouvoir activement, et tous les pharmaciens devraient avoir des sels en stock pour pouvoir les fournir chaque fois que se produit un cas de diarrhée;

c) Faire en sorte que tous les agents de santé et tous les établissements de santé, publics ou privés, sachent faire face aux cas de diarrhée. Ils doivent savoir promouvoir la TRO et prescrire les sels de réhydratation à tout enfant souffrant de diarrhée, et traiter comme il faut chaque cas de dysenterie sanguinolente ou de diarrhée persistante. Il faudra pour cela assurer une formation suffisante et les approvisionnements en médicaments et fournitures médicales nécessaires et bien gérer l'information;

d) Faire en sorte que les sels de réhydratation soient largement disponibles. Il faudra en produire 1 milliard de sachets par an, soit le double des 500 millions actuels, pour pouvoir réaliser le programme de TRO, en encourageant le secteur commercial à assurer cette production et à promouvoir son usage. Chaque village doit veiller à ce que sa population ait accès à cette thérapeutique 24 heures sur 24;

e) Faire campagne pour la prévention. Un enfant nourri au sein, vacciné, recevant les soins de personnes qui se lavent les mains et disposent d'installations d'hygiène convenables et de suffisamment d'eau risque beaucoup moins qu'un autre de souffrir de la diarrhée. On encouragera activement les interventions multisectorielles visant à promouvoir tous ces éléments.

60. Chaque pays choisira son mode d'opération propre. Il sera absolument nécessaire d'associer les ONG à l'action. Il sera très important aussi de faire participer la population, que l'on sensibilisera au problème avant les périodes de l'année où les cas de diarrhée sont les plus fréquents (en été et en hiver), de façon à l'amener à utiliser les moyens thérapeutiques qui lui sont offerts et à susciter un intérêt durable pour le programme. Il sera également important de constituer des réserves de médicaments, d'assurer la formation et de suivre la situation.

Lutte contre les affections respiratoires aiguës

61. Lorsqu'un enfant d'un pays en développement est malade ou meurt, c'est plus d'une fois sur quatre le fait d'une affection respiratoire aiguë. Il faudra porter beaucoup plus d'attention à ce problème si l'on veut atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire réduire d'un tiers d'ici l'an 2000 les décès dus à la pneumonie. On devra définir dès la période 1994-1997 les éléments essentiels de l'action, et avant tout a) faire en sorte que tous les agents et établissements de santé sachent faire face aux cas d'affection respiratoire aiguë et que dans toutes les communautés, la population puisse accéder facilement à leurs services, et b) obtenir que les parents n'attendent pas pour faire soigner les enfants.

62. On doit pouvoir administrer des antibiotiques au premier niveau des soins et envoyer le malade vers des services équipés de matériel à oxygène. Il est absolument indispensable que les médicaments et le matériel nécessaires soient à portée de la main et que le personnel de santé soit compétent; on étudiera les solutions possibles à cet égard. Les stratégies concrètes définies dans l'Initiative de Bamako seront révisées de façon que chaque centre de santé soit doté des moyens de faire face aux cas de pneumonie, l'effort portant sur la formation, le suivi, la planification, la logistique, la gestion communautaire et divers autres éléments. Là où les prescriptions de l'Initiative de Bamako ne peuvent pas encore être traduites dans les faits, on cherchera d'autres moyens de mettre des médicaments peu coûteux à la disposition de la population. On étudiera les coopératives médicinales de village qui ont été créées dans plusieurs pays, afin d'en transposer le modèle ailleurs.

63. On exploitera plusieurs possibilités d'approche globale. Avec "l'initiative pour l'enfant malade", on se propose de définir les orientations d'une formation qui prépare à traiter aussi bien la diarrhée que la pneumonie, le paludisme, la malnutrition ou la rougeole et permette par conséquent de regrouper les services médicaux destinés aux enfants. On intégrera les instruments employés pour les enquêtes sur les maladies diarrhéiques et sur les affections respiratoires aiguës, ce qui permettra d'effectuer les enquêtes sur les familles et les établissements de santé avec beaucoup moins de personnel et à des coûts considérablement réduits.

64. Si l'on veut que la pneumonie devienne moins meurtrière, il est indispensable d'avoir de bons moyens d'action, c'est-à-dire suffisamment de médicaments et une formation adaptée. Les ONG et le secteur privé seront associés au programme. Plusieurs pays ont déjà commencé à définir des critères d'évaluation des établissements de santé du point de vue de la lutte contre les affections respiratoires aiguës et autres affections fatales pour les enfants. Le premier de ces critères est celui de l'effet optimum : les centres de santé doivent être expressément adaptés aux soins aux enfants, au lieu de se contenter de mener à bien des activités prescrites (le nombre de programmes de formation qu'ils entreprennent, par exemple, n'est pas le plus important).

65. Les parents attendent souvent trop longtemps avant de faire soigner les enfants atteints de pneumonie; on entreprendra donc de les informer, dans les centres de santé et dans le cadre des programmes d'éducation sanitaire, pour qu'ils comprennent qu'il faut un traitement médical dès le début. L'allaitement et la vaccination, qui sont les deux meilleurs moyens de prévenir les affections respiratoires aiguës, seront activement encouragés. Ces affections deviendront moins meurtrières si l'on obtient des parents qu'ils ne perdent pas de temps lorsque l'enfant contracte une pneumonie, et si d'autre part les établissements de santé sont systématiquement aménagés pour accueillir ces patients.

Sida/séropositivité

66. Aujourd'hui, le sida sévit absolument partout dans le monde. La pandémie touche de plus en plus de femmes, d'adolescents et d'enfants : les deux tiers des sujets infectés ont moins de 25 ans; parmi les moins de 20 ans, il y a deux à trois fois plus de femmes que d'hommes infectés; à peu près un sur trois des enfants nés de mères infectées meurt du sida, le plus souvent avant l'âge de

5 ans; la mortalité chez les enfants sains de parents sidatiques est plus élevée que chez les autres.

67. On a pu constater depuis 10 ans que les comportements sexuels à l'origine de l'épidémie sont déterminés par les mentalités, qui font que les femmes et les jeunes, surtout les jeunes filles, sont particulièrement exposés au risque de contamination : les premières parce que, trop souvent, elles ne sont pas en mesure d'obtenir de leurs partenaires qu'ils changent de comportement, les seconds parce que tout les incite à donner libre cours à leur sexualité. Il est donc essentiel que les programmes de prévention ne visent pas seulement les causes immédiates de la propagation du virus, mais portent aussi sur les causes profondes de la contagion.

68. C'est pourquoi l'UNICEF étendra son action bien au-delà du domaine de la santé à strictement parler et s'adressera d'abord aux jeunes et aux femmes. Conformément à la stratégie adoptée en 1992, il a commencé à élaborer des programmes dans cinq grandes directions : a) santé et épanouissement des jeunes; b) interventions axées sur les écoles; c) santé sexuelle et génésique; d) soins dans la famille et la collectivité; e) communication avec la population et mobilisation commune. L'UNICEF aidera dans une certaine mesure les pays dans leur action face au sida pendant la période 1994-1997, mais dans un premier temps, il concentrera néanmoins les moyens techniques et financiers dont il dispose sur un petit nombre de pays afin de faire la preuve de l'efficacité des modèles d'intervention dans les domaines essentiels. Les réussites et les enseignements de ces expériences fourniront des informations essentielles pour la mise au point de programmes de lutte contre le sida partout ailleurs dans le monde.

L'Initiative de Bamako

69. Les pays situés au sud du Sahara et les autres pays les moins développés n'ont pas suffisamment de moyens structurels pour faire face aux problèmes recensés lors du Sommet mondial pour les enfants, de sorte qu'ils ont même des difficultés à absorber l'aide financière et technique extérieure. L'Initiative de Bamako encourage à décentraliser, en associant la population à l'orientation, à la gestion et au financement des services de santé indispensables. Les mesures qu'elle prescrit permettent de maintenir durablement en place des services de vaccination et des services prénatals et de mettre à la portée de la population des traitements d'un prix abordable, et les collectivités ont la possibilité de développer les façons de procéder qui sont essentielles à l'établissement de la démocratie à la base même. Partout en Afrique occidentale et en Afrique centrale, les gouvernements et les donateurs se sont maintenant ralliés à l'Initiative de Bamako, dont ils ont compris qu'elle est une stratégie fondamentale pour progresser dans le secteur de la santé.

70. Pour que les pays puissent opérer à l'échelon national les réformes préconisées dans l'Initiative, il faut que l'UNICEF les soutienne encore davantage, les aidant à analyser la situation dans le domaine de la santé, à définir une politique, à en déterminer le coût et à recenser les possibilités de financement, et à gérer les services de santé. L'UNICEF continuera aussi à aider les pays à améliorer la qualité de ces services de santé, à motiver le personnel, à associer les femmes aux décisions et à ouvrir à tous également

l'accès aux soins en adoptant des modes de financement plus progressistes. L'expérience a confirmé que les médicaments essentiels sont indispensables pour que les structures de santé soient efficaces. L'UNICEF continuera d'encourager à utiliser rationnellement les médicaments, à contrôler la qualité et à mettre sur le marché, au coût le plus bas possible, des médicaments essentiels génériques achetés par appel d'offres international.

71. Les pays étant de plus en plus nombreux à enregistrer des résultats positifs en suivant les orientations définies dans l'Initiative de Bamako, on peut raisonnablement prévoir qu'à la fin de 1995, les principes de base de cette stratégie seront appliqués à peu près partout au sud du Sahara.

Paludisme

72. Dans les pays où il présente un caractère endémique, le paludisme est l'une des trois premières causes de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans. C'est également l'une des principales causes indirectes de l'insuffisance pondérale chez les bébés et de l'anémie à la fois chez les enfants âgés de moins de 5 ans et chez les femmes enceintes, notamment en Afrique. L'incidence du paludisme est d'autant plus forte qu'il existe une dissémination géographique des parasites pharmacorésistants. Le but de l'assistance de l'UNICEF sera de réduire la mortalité et la morbidité dues au paludisme ainsi que les pertes économiques et sociales causées par cette maladie. Les projets d'équipement des collectivités en moustiquaires spécialement traitées ont donné des résultats positifs, de sorte que l'UNICEF encouragera l'utilisation de ce moyen pour prévenir la maladie. Le Fonds axera également son appui sur le traitement des personnes atteintes du paludisme, la disponibilité de médicaments dans les centres de santé et l'amélioration des pratiques des collectivités dans les domaines de la santé et de l'environnement. Ces diverses activités seront menées en association avec les collectivités, dans le cadre de l'Initiative de Bamako, et en liaison étroite avec d'autres organismes.

Enfants handicapés

73. Améliorer la qualité de la vie des enfants handicapés, dont le nombre est estimé à 150 millions, c'est-à-dire faciliter l'accès de ces enfants à l'éducation, à la santé, à la technique et à l'emploi, renforcer leur intégration sociale et créer un environnement qui réponde à leurs besoins, tel sera l'un des objectifs de l'UNICEF au cours des prochaines années. À cette fin, le Fonds orientera son action de manière à a) renforcer les mesures de prévention, comme la vaccination et l'élimination des carences en oligo-éléments; b) mettre en place des systèmes de détection précoce des handicaps; c) appuyer la rééducation et la réadaptation dans le cadre des services de base des collectivités; d) assurer le plein accès des enfants handicapés à la santé, à l'éducation et aux loisirs; e) encourager, aux échelons national et local, la production subventionnée de prothèses et autres appareils destinés à accroître la mobilité; et f) réduire les effets traumatiques, psychologiques et sociaux des conflits armés sur les enfants. L'UNICEF soutiendra également la mise en vigueur de l'interdiction de fabriquer, commercialiser et utiliser des mines antipersonnel, qui visent principalement les civils et sont une cause majeure de handicaps et de traumatismes.

Santé des femmes et santé maternelle

74. La santé des femmes et des mères est étroitement liée à la condition des femmes dans la société et, plus particulièrement, au fait que celles-ci ne peuvent disposer librement de ressources. C'est pourquoi l'UNICEF mènera son action dans ce domaine en liaison étroite avec le programme qu'il met en oeuvre touchant les femmes et le développement; il s'attaquera, en particulier, à certaines des causes profondes du mauvais état de santé des femmes, à savoir leur dépendance économique et leur manque d'information touchant leurs fonctions sexuelles et génésiques. Les mesures tendant à réduire le volume de travail des femmes et à limiter les mariages précoces rentrent dans le cadre d'un programme général en faveur des femmes et du développement qui a beaucoup à voir avec la santé de ces dernières.

75. Dans le secteur de la santé, l'UNICEF veillera à ce que la priorité soit donnée au développement des services en faveur des femmes dans les collectivités et au niveau des districts, à ce que les décideurs prennent des mesures dans ce sens et à ce que les administrations allouent davantage de ressources à ces services. Pendant la période sur laquelle porte le plan, on s'efforcera tout particulièrement d'abaisser les taux élevés de mortalité maternelle qui atteignent des niveaux inacceptables. On cherchera, notamment, à renforcer les soins fournis aux collectivités par les centres de santé et les unités mobiles. Les mesures envisagées incluent l'administration de comprimés de fer et de folate aux femmes souffrant d'anémie, la fourniture de vaccins à l'anatoxine tétanique et, dans les régions où sévit le paludisme, l'introduction de mesures prophylactiques adéquates. Actuellement, dans un certain nombre de pays, les équipes mobiles chargées du programme de vaccination s'occupent également des soins prénatals. Ces activités, auxquelles il faut ajouter la supervision des accoucheuses auxiliaires et l'aide fournie à celles-ci, se poursuivront.

76. On ne parviendra à réduire de façon appréciable la mortalité maternelle que si l'on renforce également le système d'aiguillage. L'assistance de l'UNICEF aura donc également pour but d'organiser de façon rationnelle les systèmes de transport depuis les centres de santé de base jusqu'aux établissements pouvant fournir les soins nécessaires en cas de grossesse à risque. L'UNICEF cherchera également à renforcer les moyens dont disposent les centres de santé des districts pour assurer l'attention médicale nécessaire aux femmes dont l'état de santé pose des problèmes graves.

Planification de la famille

77. En 1993, l'UNICEF a mis à jour ses grandes orientations en matière de planification de la famille (E/ICEF/1993/L.5 et E/ICEF/1993/14, décision 1993/11). Renforcer le rôle et la condition de la femme, promouvoir la maternité sans risque et l'allaitement naturel, appuyer l'éducation de base et l'alphabétisation, intensifier les activités d'information, d'éducation et de communication et fournir un soutien adéquat aux services de planification de la famille, tels sont, dans ce domaine, les principaux axes de la coopération de l'UNICEF. Pour ce qui est des soins de santé maternelle et infantile et de la planification de la famille, l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF poursuivent des objectifs communs qui coïncident avec les buts de la décennie concernant les femmes et les enfants; l'UNICEF est déterminé à oeuvrer en liaison étroite avec

ces organismes, chacun agissant dans le cadre de son mandat et de son domaine de compétence en vue d'appuyer les efforts que déploient les pays dans ce domaine. À cet égard, les bureaux extérieurs ont maintenant pour habitude d'inclure systématiquement dans leurs rapports annuels des indications touchant la collaboration du Fonds avec ses partenaires et cette question est examinée dans le rapport du Directeur général [E/ICEF/1994/2 (Partie II)]. Un document directif touchant la planification de la famille a été publié en décembre 1993 et sera suivi d'un ensemble de principes directeurs relatifs au programme. À la Division des programmes, au siège, il a été créé un poste d'administrateur de rang supérieur chargé des questions relatives à la santé des femmes et à la planification de la famille, que l'on s'occupe actuellement de pourvoir.

B. Alimentation et nutrition

78. L'iodation universelle du sel, l'élimination quasi totale de l'avitaminose A, la mise en oeuvre intégrale de l'initiative "hôpitaux amis des bébés" et la réduction de 20 % de la malnutrition protéique grave et modérée, tels sont les objectifs à atteindre en 1995 dans le domaine de la nutrition. Il est nécessaire d'obtenir ces résultats si l'on veut que, d'ici à 1997, les tendances montrent que les buts fixés pour la décennie – réduire de moitié la malnutrition protéique, ramener à moins de 10 % le taux d'insuffisance pondérale, réduire d'un tiers l'anémie ferriprive chez les femmes et donner à toutes la possibilité d'allaiter leurs enfants au sein – ont des chances d'être atteints. Seule la réalisation des buts fixés en matière de nutrition peut permettre de réduire les taux de mortalité des nourrissons et des enfants, ce qui est l'objectif global. D'autre part, pour atteindre ces mêmes buts, il est nécessaire de progresser dans d'autres secteurs et, notamment, de réduire la morbidité et d'améliorer la santé maternelle.

79. En ce qui concerne l'iodation du sel, les mesures à prendre en la matière sont les suivantes : en premier lieu, procéder à une évaluation rapide des carences en iode dans les régions où aucune étude n'a été faite; lancer une campagne en faveur de l'iodation systématique du sel; planifier et créer des installations d'iodation du sel; acheter, à un coût aussi bas que possible, de l'iodure de potassium; rédiger et adopter des dispositions législatives appropriées; mettre en place des systèmes adéquats de contrôle du sel iodé dans les centres de fabrication, sur les lieux d'importation et au niveau local; assurer la formation du personnel chargé de la santé, de la distribution du sel et de l'information; enfin, éduquer les consommateurs afin de leur apprendre à utiliser le sel iodé et à réduire les pertes en iode du sel conservé chez soi ou utilisé pendant la cuisson.

80. S'agissant de l'avitaminose A, l'objectif retenu par l'OMS et l'UNICEF est de faire en sorte que 80 % au moins de tous les enfants âgés de moins de 2 ans qui vivent dans des régions où il existe une telle carence reçoivent des doses adéquates de vitamine A, grâce à un ensemble de mesures comprenant l'allaitement naturel et un régime alimentaire amélioré, enrichi et complété. Dans toutes les régions où le régime alimentaire des enfants appartenant à un groupe d'âge vulnérable est inadéquat, on s'efforcera en priorité de promouvoir exclusivement l'allaitement naturel pendant les quatre à six premiers mois, puis une alimentation diversifiée et riche en vitamine A pendant la période où l'enfant reçoit une alimentation complémentaire et après le sevrage. L'enrichissement

des aliments est une formule viable dans quelques-uns, mais non l'ensemble, des pays en développement dont la population souffre d'avitaminose A. Par ailleurs, dans certaines zones géographiques où le manque de dispensaires pose un problème de santé publique, l'UNICEF encouragera la distribution, à des doses et à des intervalles appropriés, de suppléments de vitamine A à la population. Toutes ces actions devraient s'accompagner de mesures d'éducation et de mobilisation de l'opinion publique, de façon à changer les comportements en matière d'alimentation des enfants et à accroître la consommation d'aliments riches en vitamine A.

81. Au cours de la dernière décennie, grâce à l'amélioration des données relatives à l'évolution de la nutrition dans les pays en développement, il a été possible d'identifier les pays qui ont réussi à réduire la malnutrition dans des proportions supérieures à celles escomptées, compte tenu de leur revenu par habitant et de leur taux de croissance économique. Si ces pays sont parvenus à résoudre le problème de la malnutrition, c'est parce qu'ils ont su reconnaître le rôle fondamental que jouent les individus dans la lutte contre la pauvreté. Développement signifie d'abord acquisition des connaissances nécessaires à la mise en place de capacités et à la réalisation de l'autonomie, ce qui veut dire que la participation, la décentralisation et la communication effective doivent être encouragées. La priorité doit aller à la mise en valeur des ressources humaines, en particulier à la réduction des écarts entre les hommes et les femmes. Les succès remportés sont très souvent le résultat d'une approche où se conjuguent à la fois la volonté des dirigeants de promouvoir des politiques rationnelles et d'atteindre des buts précis en matière de développement humain et les efforts déployés à la base pour planifier les activités et obtenir l'appui des instances supérieures. La plupart des pays qui ont enregistré des résultats positifs ont adopté une approche intégrée et plurisectorielle et utilisé des systèmes d'information à plusieurs niveaux comprenant le contrôle et la promotion de la croissance et la surveillance de la nutrition.

82. Dans un certain nombre de pays, l'évolution de la situation est encourageante, donnant à penser que les objectifs fixés pour le milieu de la décennie et les buts visés pour l'an 2000 dans le domaine de la nutrition seront atteints. D'autres devront accélérer la mise en oeuvre des stratégies en vigueur; d'autres, enfin, devront mettre au point des mesures nouvelles pour réduire la malnutrition. Pendant la période sur laquelle porte le plan, l'UNICEF entend promouvoir quatre stratégies :

a) Dégager un consensus à tous les niveaux, y compris à l'échelon international, sur les causes de la malnutrition. L'UNICEF continuera d'oeuvrer en liaison étroite avec le Sous-Comité de la nutrition du CAC en vue d'harmoniser les politiques et stratégies des organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux intéressés. Sur le plan national, le Fonds prônera des orientations qui contribuent à améliorer la nutrition et, d'une manière générale, s'efforcera de sensibiliser davantage l'opinion au problème de la malnutrition, de faire mieux comprendre la nature du problème et d'amener les dirigeants à considérer qu'il est de bonne politique de rechercher des solutions à ce problème;

b) Faire en sorte que les collectivités et leurs dirigeants soient mieux à même d'évaluer et d'analyser les problèmes qui se posent en matière de

nutrition et de concevoir et d'appliquer des mesures en fonction des ressources (cycle des trois "A"). Le principe "les enfants d'abord" doit être appliqué à la poursuite des objectifs du développement humain, qui comprend la nutrition, et trouver son expression concrète dans la mise en place de capacités et la possibilité donnée aux collectivités d'exposer clairement leurs besoins d'assistance aux instances supérieures. Cette stratégie est similaire à celle de l'Initiative de Bamako dans le secteur de la santé; on envisage d'ailleurs de lier davantage les activités relatives à la nutrition à celles énoncées dans l'Initiative. Parmi les trois conditions essentielles du bien-être de l'individu sur le plan nutritionnel - alimentation, santé et soins - cette dernière est celle qui a été la plus négligée. C'est pourquoi on s'attachera en priorité à améliorer les pratiques alimentaires et à développer l'allaitement naturel, on insistera sur la nécessité d'assurer une alimentation plus fréquente et plus abondante, on favorisera de bonnes pratiques en matière d'hygiène et on encouragera les techniques d'éveil des jeunes enfants. Il est nécessaire de reconnaître que les femmes jouent un rôle fondamental à cet égard et s'attacher impérativement à réduire les écarts entre les sexes. On mettra également l'accent sur les actions qui préservent l'environnement;

c) Fournir une assistance qui porte à la fois sur la prestation des services, la mise en place de capacités et le renforcement de l'autonomie en matière de décision. Il sera fait en sorte que la prestation de services, comme la distribution de compléments de vitamine A dans les centres de santé, ait pour effet de renforcer les capacités, c'est-à-dire en l'occurrence les connaissances en matière agricole nécessaires pour assurer une alimentation riche en vitamine A. Ce renforcement des capacités, conjugué à d'autres activités, devrait à son tour permettre aux collectivités de prendre des décisions, afin de s'assurer, par exemple, que des terres seront disponibles pour la culture de légumes ou de fruits riches en vitamine de croissance. L'initiative des "hôpitaux amis des bébés" combine deux éléments, à savoir l'amélioration de la prestation des services dans les maternités et le renforcement des capacités grâce à la formation en matière d'allaitement. L'objectif ultime, qui est de permettre aux femmes d'opter pour l'allaitement naturel, exigera une évolution fondamentale de la situation des femmes au sein de la société qui, elle-même, impliquera des changements dans les comportements, les attitudes, voire dans les lois, afin d'aider les femmes;

d) Toutes les mesures susmentionnées exigeront une amélioration de l'information relative à la nutrition. Il faudra réviser les systèmes actuels, de façon que les décisions soient prises en fonction de données plus exactes. Tout cela suppose qu'il y ait une plus grande demande d'information en matière de nutrition. Ce sont les modes de pensée qu'il faut changer ici et les connaissances qui doivent être améliorées; c'est pourquoi l'accent doit être mis davantage sur la formation, l'éducation et la promotion. D'ici à 1994, l'UNICEF aura établi, en se basant sur des évaluations antérieures dans le domaine du contrôle, de la promotion et de la surveillance de la croissance, une nouvelle stratégie concernant les systèmes d'information en matière de nutrition. Cette nouvelle stratégie sera diffusée dans tous les pays pendant la période 1994-1997.

C. Approvisionnement en eau potable et assainissement

83. Durant la période du plan, l'UNICEF a l'intention de consolider et d'élargir son investissement stratégique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, de manière à se rapprocher plus vite des buts du Sommet mondial pour les enfants et d'Action 21. La période biennale 1994-1995 permettra de faire un travail de renforcement des capacités et de promotion et d'acquérir davantage d'expérience touchant l'emploi de ce secteur comme point de départ pour l'amélioration de l'environnement et la réalisation du potentiel de la collectivité. Elle permettra aussi de mobiliser l'appui supplémentaire nécessaire pour restructurer comme il s'impose les apports financiers afin d'utiliser des méthodes plus rentables, l'accent étant mis sur l'environnement et sur les populations rurales et péri-urbaines pauvres ou à faible revenu. Il sera essentiel aussi, en 1994-1995, de faire le travail de promotion nécessaire auprès des donateurs comme des gouvernements afin de faciliter la refonte des politiques du secteur national, de façon à trouver un financement supplémentaire et à refondre l'affectation des ressources. Les cinq grandes stratégies pour la période du plan dans ce secteur sont la promotion, le renforcement des capacités, la fourniture de services, la participation de la communauté à la prise de décisions et les couplages.

84. La promotion doit essentiellement porter sur les points suivants :

- a) restructurer les ressources gouvernementales, multilatérales et bilatérales dont dispose actuellement le secteur pour assurer plus rapidement des services aux gens qui n'en bénéficient pas ou guère, en employant des techniques peu onéreuses et judicieuses;
- b) susciter des ressources additionnelles grâce au rachat et à la conversion de la dette, à des fonds d'investissement social et à d'autres mécanismes novateurs et axer cette action dans ces domaines sur les services à fournir à ceux qui n'en bénéficient pas ou guère;
- c) appuyer la refonte de la politique du secteur national, en se fondant sur une expérience positive et bien documentée;
- d) appuyer le développement d'une stratégie intersectorielle et intrasectorielle à l'intérieur et au-delà des programmes aidés par l'UNICEF.

85. Il faut maintenant se préoccuper davantage que par le passé d'améliorer la capacité sous-nationale et communautaire de mettre sur pied, de gérer et de maintenir des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'enseignement de l'hygiène, comme de veiller au développement des processus voulus de décentralisation. L'amélioration du contrôle du secteur à tous les niveaux sera un complément essentiel du renforcement des capacités. Au niveau national, il faut aider les planificateurs et les décideurs quant à la sensibilisation aux questions d'environnement, au rôle spécifique des femmes, à l'analyse des problèmes du secteur et à l'identification des solutions, à la formulation des politiques et à la mise au point des stratégies. La capacité sous-nationale d'évaluer, de planifier, d'exécuter, de gérer, de coordonner et de fournir une formation et un appui efficace au niveau de la communauté est indispensable si l'on veut aboutir à des résultats vraiment durables.

86. L'approvisionnement de tous en eau potable et l'assainissement, à quoi l'on entend conférer un caractère durable, obligeront à modifier considérablement la fourniture des services. Dans bien des pays, particulièrement en Afrique, on peut réduire davantage les coûts grâce à une gestion, un contrôle et une

obligation redditionnelle plus stricts, au renforcement des capacités, à la passation de contrats et à une intégration plus poussée avec l'instruction sanitaire et hygiénique. La généralisation de ces programmes dépendra de la demande, de la contribution des bénéficiaires, de la participation du secteur privé, de celle de la collectivité et du pouvoir de décision des femmes. On continuera de s'employer à opérer le partage des coûts et le relèvement de 6 % en fonction de la capacité de paiement des gens. On étudiera plus avant des moyens novateurs de financement, tels que fonds de roulement et prêts à des conditions de faveur, en particulier pour l'assainissement. Le prélèvement de 6 % devrait aller de pair avec la suppression des subventions actuellement versées à des services très élaborés d'approvisionnement en eau et d'assainissement urbains dans bien des pays. Les fonds ainsi dégagés pourraient permettre de commencer à desservir davantage de régions.

87. Une amélioration durable de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est grandement facilitée lorsque la collectivité contribue en espèces ou en nature à la construction, à l'entretien et au fonctionnement. Mais cela obligera à réorienter le processus de mise en oeuvre pour faire place à l'apport et aux décisions de la collectivité. Autrement dit, il faut fournir à cette dernière les possibilités et les compétences voulues pour qu'elle prenne des décisions judicieuses au sujet de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, examine l'information pertinente, se prononce sur des solutions possibles et assume la responsabilité de gérer et de maintenir ces solutions. Une participation effective des collectivités exigera un travail de promotion au niveau national pour permettre que la prise de décisions et le financement soient confiés au niveau local, aussi bien qu'un travail de formation au niveau sous-national, en matière d'organisation des collectivités, de facilitation et de communication. Il est capital que les femmes se voient donner la faculté de participer à la prise de toutes les décisions, car ce sont elles qui, d'habitude, sont chargées d'amener et d'utiliser l'eau, comme d'en faire usage pour l'hygiène du foyer, mais il faut aussi se rappeler que les femmes sont ordinairement surchargées de responsabilités et que l'on devrait tenir compte de leurs horaires de travail lorsque l'on considère leur rôle et leur participation.

88. Renforcer les couplages intersectoriels et intrasectoriels est une condition préliminaire si l'on veut faire le maximum, quant à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement pour atteindre les buts du Sommet mondial pour les enfants. Les programmes d'action nationaux donnent l'occasion de fixer des buts multisectoriels qui exigent une coopération intersectorielle en matière de planification et d'exécution. Ils ouvrent aussi la voie à un impact plus synergétique entre les différents rapports sectoriels. Il faut se préoccuper davantage des couplages intrasectoriels. Cela veut dire incorporer l'enseignement de l'hygiène dans les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, aussi bien qu'inclure des théoriciens des sciences sociales et des éducateurs sanitaires dans les équipes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, cette tâche étant à encourager auprès des gouvernements. La planification intersectorielle sera entreprise à la fois à l'intérieur de l'UNICEF et avec différents ministères et départements.

89. Une fois ces bases jetées, la deuxième partie de la période du plan devrait permettre de constater des progrès rapides dans le domaine de

l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, où la lacune existante serait comblée à raison de 50 et de 30 % respectivement. Le secteur promotion continuera de revêtir la plus haute importance aux niveaux tant mondial que national, si l'on veut susciter des changements de politiques et introduire des stratégies génératrices de progrès dans le domaine de la santé et dans celui de l'environnement comme sur le plan socio-économique.

D. Éducation de base

90. Les buts de la décennie concernant l'éducation de base, adoptés par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous et approuvés par le Sommet mondial pour les enfants, sont les suivants : que d'ici à l'an 2000, tous les enfants aient accès à l'enseignement primaire et qu'au moins 80 % d'entre eux acquièrent un minimum d'instruction; que les activités d'épanouissement des jeunes enfants soient élargies; que l'analphabétisme des adultes soit réduit de moitié. Les objectifs du milieu de la décennie concernent essentiellement l'instruction primaire et constituent des jalons intermédiaires si l'on veut réduire d'un tiers l'écart entre les chiffres de 1990 et les buts de la décennie pour ce qui est de la fréquentation scolaire, de l'achèvement des études, de la place faite aux femmes, ainsi qu'améliorer le niveau de connaissances à la sortie de l'école. Pendant la période du plan, l'UNICEF aidera les pays à atteindre les buts du milieu de la décennie et à jeter les bases de nouveaux progrès rapides vers les objectifs de la décennie. Il exécutera cette tâche en collaboration avec l'UNESCO, la Banque mondiale, le PNUD et des ONG nationales et internationales.

91. L'instruction primaire, pièce centrale et pierre de touche de l'éducation de base, recevra la priorité, une nouvelle impulsion étant donnée par le Sommet Éducation pour tous des neuf plus grands pays, tenu à New Delhi (Inde) en décembre 1993. Une initiative analogue est prévue pour l'Afrique au sud du Sahara durant la période du plan. On s'attachera à améliorer l'accès aux études et leur taux d'achèvement, à réduire le taux d'abandon scolaire et le nombre des redoublements, à rendre l'enseignement primaire plus efficient et plus performant et à répartir avec équité les services éducatifs. L'UNICEF coopérera à la revitalisation des établissements primaires existants en renforçant la participation des parents et des collectivités à la planification et à la gestion, en améliorant la formation des professeurs et des superviseurs, en fournissant du matériel pédagogique et scolaire, en mettant au point des instruments permettant d'évaluer le niveau des connaissances et d'améliorer les possibilités qui s'offrent, en matière d'éducation, à tous les enfants d'âge scolaire dans toutes les parties de chaque pays. On étudiera plus avant des approches diversifiées, y compris des institutions et des pratiques informelles et non conventionnelles. On diffusera les leçons tirées des réussites et l'on aidera les pays à élaborer et à exécuter des projets de démonstration avec possibilités d'extension.

92. Une des grandes priorités de l'instruction primaire concerne les filles. Les activités récentes de l'UNICEF à cet égard – notamment appui à des enquêtes et à des études de diagnostic, patronage de conférences et d'ateliers régionaux, mise au point de plans d'action précis et campagnes de promotion à tous les niveaux – seront encore renforcées et élargies. On s'occupera en priorité des

régions et des pays où l'inégalité entre garçons et filles dans le domaine de l'éducation constitue encore un sérieux problème.

93. L'épanouissement des jeunes enfants et l'éducation des adultes concourent à la réalisation des buts de l'instruction primaire et recevront une attention spéciale dans les pays où l'on y voit des priorités nationales. On encouragera des garderies peu onéreuses, à l'échelon de la famille et de la collectivité, ainsi que des programmes visant à procurer aux parents et aux membres de la famille les connaissances et les compétences voulues pour aider les jeunes enfants à satisfaire leurs besoins de développement. L'appui de l'UNICEF aux programmes d'alphabétisation visera surtout à fournir aux jeunes, spécialement aux filles, en dehors de l'école, une "seconde chance" de recevoir une éducation de base.

94. Soucieux de mobiliser des ressources additionnelles pour atteindre les buts de la décennie, l'UNICEF encouragera les gouvernements à réexaminer leurs allocations budgétaires à l'éducation de base, particulièrement à l'instruction primaire. Dans ce contexte, des études sur le coût de l'éducation, déjà lancées dans quelques pays, seront étendues à d'autres et l'on préconisera des réformes de l'enseignement pour trouver des moyens d'en réduire le coût unitaire tout en améliorant l'accès et la qualité. L'UNICEF continuera aussi de faire appel aux donateurs pour accroître la proportion de l'aide qui va à l'éducation de base.

95. Pendant la période du plan, on s'attachera à améliorer la collecte des données dans le domaine de l'éducation, de manière à rendre plus fiable l'information sur les effectifs scolaires et l'achèvement des études. Des indicateurs permettant d'évaluer les connaissances acquises, qui sont actuellement mis au point et appliqués dans un nombre limité de pays, en collaboration avec l'UNESCO, seront étendus à d'autres pays pendant la période du plan.

E. Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles

96. La Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants ont donné un nouvel élan à l'action de l'UNICEF dans ce domaine. Durant la période du plan à moyen terme, l'UNICEF, en étroite collaboration avec d'autres organisations et ONG internationales, renforcera et élargira les efforts déjà entrepris dans plusieurs pays pour atténuer et, si possible, prévenir les souffrances d'un nombre croissant d'enfants victimes de conflits armés. Ces efforts porteront sur les domaines suivants : analyses de la situation des groupes affectés, cessez-le-feu humanitaires, réunion avec leurs familles des enfants non accompagnés et traitement et suivi des troubles post-traumatiques des enfants. On recherchera des méthodes durables en intégrant les services en question à l'infrastructure existante, spécialement écoles et centres sanitaires, et à la formation du personnel professionnel et paraprofessionnel local.

97. À l'échelon mondial, on s'est davantage préoccupé récemment de la situation des enfants astreints au travail, comme il ressort de la résolution que le Sommet de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale a adoptée touchant l'élimination du travail des enfants, ainsi que des mesures prises par les pouvoirs publics et par les ONG pour éloigner les enfants obligés d'occuper

des postes dangereux dans les industries orientées vers l'exportation. En étroite collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, les ONG et les gouvernements, l'UNICEF insistera sur les points suivants : a) protéger les enfants astreints au travail lorsqu'on met fin à leur exploitation et fournir des services de développement, surtout éducation de base et appui de la famille; b) réexaminer la législation; c) prêter attention à des formes de travail des enfants qui sont moins visibles mais constituent souvent une véritable exploitation, par exemple dans le cas des jeunes filles employées comme personnel de maison.

98. Pendant la période du plan, l'UNICEF se concentrera aussi, avec ses partenaires et ses alliés, sur les problèmes et les besoins spéciaux des orphelins, en particulier des orphelins – de parents sidatiques notamment – et des enfants de la rue, des victimes des catastrophes naturelles ou provoquées par les hommes, des groupes socialement défavorisés, des enfants contraints de travailler ou des jeunes asservis ou victimes de mauvais traitements ou de négligence. L'UNICEF aidera à faciliter l'échange d'expérience qui s'accumule maintenant dans divers pays et régions, comme dans différents organismes, grâce à la coopération avec les partenaires concernés.

99. Pour ce qui est de la promotion et de la mobilisation sociale, l'UNICEF s'emploiera, avec des ONG concernées, à renforcer et élargir le réseau des organisations actives dans ce domaine. Comme les médias s'intéressent déjà à ces questions, il s'agira de disposer de rapports constructifs, qui faciliteront la recherche de solutions effectives. Dans ce vaste domaine, les questions concernant les enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles seront considérées dans le contexte des droits des enfants et de la réduction de la disparité. Les supports d'information concerneront surtout des problèmes précis tels que les enfants dans la guerre, les enfants des villes, les enfants handicapés, les enfants défavorisés sur le plan social (collectivités indigènes, minorités ethniques et religieuses), le travail des enfants et les mauvais traitements infligés aux enfants.

F. Application de la Convention relative aux droits de l'enfant

100. Tant le Conseil d'administration, en 1993, que, la même année, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme ont appelé à la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant d'ici à 1995, ce qui en ferait le premier instrument relatif aux droits de l'homme à jouir du statut de loi universelle. L'UNICEF aura alors la tâche d'aider les gouvernements, par le biais des programmes de pays, à en mettre en oeuvre les dispositions. Pour que l'action dans ce domaine porte ses fruits, il faudra qu'elle soit couplée à l'exécution des plans d'action nationaux, lesquels prévoient un grand nombre d'activités de défense des droits de l'enfant : perfectionnement des moyens d'analyse de la situation des enfants, révision des lois qui touchent les enfants, diffusion de l'information et campagnes d'éducation concernant les droits de l'enfant et mise en place de dispositifs de collecte de données sur les questions touchant aux droits de l'enfant. Le Fonds sera amené à fournir aux pouvoirs publics un soutien de plus en plus grand sur tous ces points au cours de la période visée par le plan.

101. Sur le plan mondial, le Fonds collaborera avec le Haut Commissaire pour les droits de l'homme, le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU, les membres du Comité des droits de l'enfant et les ONG compétentes en vue de mettre au point des méthodes permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention et faciliter la recherche concertée de moyens permettant de lever les obstacles qui pourraient l'entraver. La Convention servira de point de départ pour sensibiliser l'opinion publique aux situations dont les enfants sont victimes, notamment la dégradation du sens moral, manifeste dans le regain du racisme, des conflits ethniques et de la violence dans la collectivité et dans la famille. Les publications de l'UNICEF traiteront de questions fondamentales au regard de l'enfance et assureront l'échange de données d'expérience concernant l'application des dispositions de la Convention. La Convention demeurera le point d'ancrage à partir duquel se réaliseront les contacts avec toute une variété d'ONG, ainsi qu'avec les universités et les instituts de recherche et le secteur privé en général.

G. Démarginalisation des femmes, égalité des sexes et développement

102. L'engagement pris par les chefs d'État, dans la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants, de "renforcer le rôle des femmes et d'améliorer leur condition" a été développé dans le Plan d'action pour l'application de la Déclaration, selon lequel l'amélioration de la condition de la femme et son accès à égalité avec l'homme aux ressources et possibilités en matière de développement constituent un atout pour le développement économique et social. Le Plan d'action reconnaît qu'il "faudrait renforcer le statut des femmes et leur rôle dans le développement depuis le plus jeune âge".

103. L'action de l'UNICEF en faveur de l'émancipation de la femme est unique en son genre, en ce sens qu'elle est axée sur la fille dès son plus jeune âge. Les objectifs de l'éducation universelle et de la réduction de la malnutrition protéino-calorique visent, de par leur nature universelle, à éliminer les inégalités entre les sexes. Mais l'action prioritaire va au-delà puisqu'elle prévoit d'accorder à la fois un appui aux programmes qui visent à supprimer les obstacles à l'éducation des filles, et une attention particulière aux besoins des filles dans ce domaine; de réduire l'incidence des mariages, des grossesses et des maternités précoces; de modifier les comportements sociaux qui accordent la préférence aux garçons; et de prendre davantage en compte, dans les programmes de développement du jeune enfant, les questions relatives à l'égalité des sexes.

104. L'on décidera des études sur les inégalités qu'il conviendra de réaliser – études qui permettront de cerner ces dernières et de déterminer les facteurs responsables de la discrimination dont les femmes sont victimes à tous les âges – et l'on en fera un élément fondamental de l'action à mener, de manière à ce que les programmes auxquels le Fonds apporte son concours prennent systématiquement en compte les intérêts de la femme. L'on recourra à cette fin au plan-cadre pour l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes. De la sorte, les intérêts des femmes et des filles trouveront effectivement leur place dans la conception et l'exécution des projets sectoriels, notamment en matière de santé, de nutrition, d'éducation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'environnement. Parallèlement, les femmes seront amenées à

participer activement aux programmes axés sur la collectivité afin d'assurer la durabilité de l'action sociale. L'on s'emploiera aussi à renforcer les capacités du personnel de l'UNICEF en ce qui concerne la prise en compte systématique des questions touchant la discrimination sexuelle : stages de formation, formulation de directives, mise au point d'indicateurs aux fins de la planification et du contrôle et appui technique aux programmes de pays. L'UNICEF se fixe pour objectif de former à cet effet 80 % de ses administrateurs d'ici à 1995 et d'assurer le suivi de cette action au-delà de cette date.

105. Tout en veillant à ce que la prise en compte des questions touchant l'égalité des sexes dans les programmes de pays demeure une préoccupation constante, l'on poursuivra, au cours de la période visée par le plan et dans le cadre des programmes sectoriels, les activités visant tout spécialement à éliminer la discrimination. Il faut des projets spécifiques pour répondre aux besoins des femmes et des filles qui se trouvent dans des circonstances particulièrement difficiles, qui sont défavorisées et n'ont généralement pas accès aux prestations normales ou requièrent des services adaptés. Il faut accorder un appui tout particulier aux projets se rapportant au statut juridique de la femme, à la collecte de données ventilées par sexe, à la réalisation d'études spécifiques, au renforcement des capacités des organisations de femmes et à la prestation de services de garderie d'enfants, qui doit être un droit pour les mères qui travaillent. La protection de la femme sera la préoccupation dominante en cas de conflit armé, de catastrophe écologique et de violence domestique et lorsqu'il s'agira de répondre aux besoins particuliers des femmes et filles vivant, dans des conditions de pauvreté absolue, dans des taudis urbains et des zones écologiquement dégradées.

106. Les domaines où seront menées des actions spécifiques pour la période 1994-1997 couvrent : a) l'examen des politiques et des lois en vigueur ainsi que l'étude des obstacles d'ordre culturel et des inégalités structurelles; b) l'élaboration de politiques pertinentes prenant en compte les intérêts des femmes et des filles et couplant la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant à celle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; c) la collecte et l'analyse de données ventilées par âge et par sexe et la mise en place de systèmes de contrôle en la matière, l'UNICEF conjuguant ses efforts à ceux des autres organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies en vue de favoriser la mise en place, au plan national, de systèmes d'information recueillant des données ventilées par sexe; d) le renforcement des capacités, à divers niveaux, en vue de favoriser la durabilité, y compris par la formation aux questions touchant la discrimination sexuelle et par des campagnes de sensibilisation; e) les activités de plaidoyer et de mobilisation en faveur de politiques de type nouveau et d'une modification des comportements – notamment par l'élimination de pratiques traditionnelles néfastes, telles que le mariage et les grossesses précoces et la mutilation sexuelle des filles –, la mobilisation des jeunes en faveur de l'égalité des sexes, en particulier par l'éducation, et le recours aux médias en vue de promouvoir des actions palliatives; f) la possibilité pour les femmes et les filles d'avoir accès à l'information, à l'enseignement et à la communication et de se mobiliser et participer activement, par le biais d'organisations, à l'action locale et nationale; g) une action visant à modifier les comportements au sein de la famille, de manière à intéresser davantage les hommes à l'éducation des enfants

et aux questions touchant à l'égalité des sexes; h) l'établissement d'alliances – notamment de réseaux d'ONG – et le renforcement des aptitudes de direction au sein des mouvements de femmes et des groupes d'action sociale de manière à étayer la mise en oeuvre de politiques novatrices et à permettre aux femmes d'exercer leurs droits politiques et d'accéder à des postes dirigeants dans le cadre de la démocratisation et de la décentralisation que connaissent de nombreux pays.

107. Les domaines que l'UNICEF juge prioritaires – développement de la fille dès son plus jeune âge, prise en compte des inégalités sexuelles à tous les âges, action en faveur de l'égalité entre les sexes, émancipation de la femme et participation des jeunes dans le cadre du Plan d'action adopté par le Sommet mondial pour les enfants – seront au coeur de la contribution du Fonds aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur la femme.

H. Assistance fournie dans les situations d'urgence

108. Au cours de la période précédente, les organismes des Nations Unies ont été extrêmement actifs sur le plan humanitaire. En ce qui concerne l'UNICEF, les dépenses relatives aux situations d'urgence ont augmenté d'environ 17 % entre 1992 et 1993. Les moyens dont le Fonds dispose pour faire face à de telles situations risquent de devenir insuffisants. Il faut donc, compte tenu du fait que cette tendance ne sera sans doute pas inversée pour la période visée par le plan, revoir certaines orientations. L'UNICEF devra déterminer la part de l'appui aux situations d'urgence et celle de l'aide au développement à long terme sans que l'un se fasse au détriment de l'autre. Tout en se donnant les moyens d'intervenir davantage et rapidement en cas d'urgence, le Fonds doit veiller à ce que le programme de pays demeure l'instrument fondamental de la coopération. Les secours d'urgence – dans des domaines aussi divers que la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages – devront continuer non seulement à alléger la souffrance immédiate, mais encore à accélérer le redressement en vue du relèvement. Cette démarche, qui demeurera celle du Fonds et qu'a mise en relief l'évaluation de l'UNICEF par plusieurs donateurs, est au coeur du plan à moyen terme pour la période à venir. Elle permet de faire en sorte que tant les secours d'urgence que les activités de redressement soient des composantes à part entière du programme de pays.

109. Pour mieux faire face aux situations d'urgence, le Fonds devra renforcer ses capacités tant sur le plan des programmes que sur le plan opérationnel. Au cours de la période visée par le plan, il poursuivra donc la mise au point et la révision de ses principes directeurs en matière de situation d'urgence. Il lui faudra également oeuvrer en étroite collaboration avec les ONG et les autres organismes des Nations Unies qui sont ses partenaires, notamment le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU; accorder une plus grande place aux intérêts des femmes dans le cadre des opérations de secours; et entreprendre une analyse-coût des interventions d'urgence. Des mesures du même ordre seront prises sur le plan opérationnel, et l'on reverra et actualisera les politiques relatives au personnel, le règlement financier et les règles de gestion financière, les procédures d'approvisionnement et les orientations en matière de sécurité et de communication, de manière à instituer des dispositifs permettant d'améliorer la gestion et de mieux satisfaire l'obligation

redditionnelle de l'UNICEF envers les bailleurs de fonds. Ces changements tiendront compte des travaux du Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et de la nouvelle approche interinstitutions.

110. Au cours de la période visée par le plan, le Fonds devra s'occuper :

- a) d'établir une collaboration étroite avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU pour aborder des questions délicates – sanctions, affinement des principes de l'action humanitaire (neutralité, impartialité, humanité) – et veiller à ce que l'action concertée soit plus efficace et plus cohérente;
- b) d'être opérationnel là où l'ONU est présente sur les plans politique ou militaire;
- c) de fournir une aide humanitaire dans des situations d'urgence complexes et de plus en plus violentes;
- d) d'agir là où les pouvoirs publics sont défaillants, voire inexistant, et l'insécurité de plus en plus grande;
- e) de faire respecter, dans le cadre des interventions d'urgence, la notion de secours liés au développement à plus long terme et les stratégies définies à cet effet. Pour la planification des secours d'urgence, comme pour la programmation ordinaire, la note sur la stratégie nationale servira, là où elle existe, d'instrument de référence pour décider de l'approche qui déterminera l'action interinstitutions.

111. Il ressort clairement de l'évaluation de l'UNICEF par plusieurs donateurs que le Fonds a des caractéristiques qui lui sont propres et qui lui donnent un avantage comparatif considérable lorsqu'il s'agit de faire face à des situations d'urgence :

- a) forte présence sur le terrain;
- b) structure décentralisée hors siège;
- c) aptitude à plaider une cause auprès des décideurs ainsi qu'à mobiliser les autorités locales et les collectivités et à s'assurer leur participation;
- d) existence de comités nationaux pour l'UNICEF;
- e) existence d'un entrepôt de la Division des approvisionnements à Copenhague;
- f) procédures financières et directives administratives adaptables et personnel sachant prendre des mesures novatrices, ce qui permet une intervention rapide et efficace. Le Fonds, en collaboration étroite avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et d'autres partenaires, continuera de tirer parti de l'expérience qu'il a acquise et des aptitudes particulières qui sont les siennes. Il continuera aussi de recourir au Fonds de programmation pour les secours d'urgence ainsi qu'au Fonds central autorenewable de secours d'urgence et de participer activement aux appels interinstitutions et au Comité permanent interinstitutions.

V. INSTRUMENTS

A. Plaidoyer et mobilisation sociale

112. Le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants encourage les familles, collectivités, administrations locales, ONG et institutions sociales, culturelles, religieuses, commerciales et autres, y compris les organes d'information, à appuyer activement les objectifs qui y sont énoncés. Il y est dit également qu'il convient d'exploiter toutes les formes de mobilisation sociale, et notamment d'utiliser efficacement les immenses possibilités offertes par les nouveaux moyens d'information et de communication, pour transmettre à toutes les familles les connaissances et compétences dont elles ont besoin pour améliorer de façon spectaculaire la situation des enfants. Durant la période couverte par le plan, les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale

seront intégrées de façon plus complète encore dans les programmes de pays qui, en tant que partie intégrante des programmes nationaux d'action plus importants, deviendront eux-mêmes des instruments de plaidoyer et de mobilisation. Dans sa décision 1991/9 (voir E/ICEF/1991/13), le Conseil d'administration a également demandé à l'UNICEF de mieux faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant aux organes gouvernementaux et non gouvernementaux pertinents et aussi d'entreprendre des activités d'information et d'éducation visant à sensibiliser les enfants et les jeunes ainsi que les milieux influents aux droits de l'enfant.

113. Des mutations économiques, sociales et politiques fondamentales s'imposent, à différents niveaux et dans différents pays et régions, si l'on veut réaliser les objectifs d'aide à l'enfance et faire prévaloir les droits de l'enfant. L'UNICEF se doit de traiter ces questions par le biais d'activités de plaidoyer. L'UNICEF a évoqué la nécessité d'un allègement de la dette pour la survie des enfants et d'une restructuration des budgets nationaux et de l'assistance fournie par les donateurs de manière à privilégier le développement humain, en s'inspirant du concept de "20 %/20 %". Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, l'organisation a appuyé le concept de "couloirs de la paix" et de "journées de tranquillité". L'UNICEF continuera de saisir les occasions de promouvoir le principe "les enfants d'abord" et d'influer sur les débats relatifs aux questions mondiales et régionales que requiert la réalisation des objectifs d'aide à l'enfance pour les années 90.

114. Grâce à l'enseignement tiré de la mobilisation des efforts sur une vaste échelle en vue de la réalisation d'objectifs nationaux spécifiques, dont la campagne d'immunisation universelle des enfants représente l'exemple le mieux connu mais certes pas unique, durant les quatre années couvertes par le plan, des efforts articulés seront entrepris pour intégrer les résultats obtenus dans chaque aspect de la stratégie de programme de l'UNICEF et de ses activités concrètes. Grâce aux études récemment réalisées au sujet d'un certain nombre d'initiatives prises par l'UNICEF pour promouvoir une mobilisation soutenue des efforts en vue de la réalisation d'objectifs sociaux, on a pu définir un vaste cadre et certains éléments essentiels d'une stratégie programmatique, qui permettrait de donner une nouvelle impulsion aux activités de l'UNICEF dans le domaine de la mise en place de capacités, et en particulier, dans celui de l'autonomisation. Ces apports seront intégrés dans un module de formation ayant pour objet de mobiliser les activités de développement social durable, qui sera mis à l'essai l'an prochain par les fonctionnaires de l'UNICEF et ceux des différents gouvernements. Ces activités de formation serviront au cours des trois années suivantes à accélérer l'adoption de pratiques en matière de mobilisation sociale, en particulier pour la gestion et l'administration des efforts de développement. Le but est de mettre en place des pratiques qui permettent d'appuyer plus explicitement les activités de participation à l'échelon des collectivités et à d'autres échelons de la société ainsi qu'à renforcer les liens entre les pouvoirs publics, à différents niveaux et d'un niveau à l'autre. Ce genre d'initiatives revêt une utilité particulière s'agissant d'encourager les efforts entrepris par de nombreux pays pour décentraliser leur administration et, partant, pour renforcer le pluralisme politique.

B. Actions visant à renforcer et appuyer d'autres systèmes de prestation des services

115. Tandis que les ménages et les collectivités exercent une pression accrue pour avoir accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau, aux soins en faveur des enfants et à d'autres services sociaux, il apparaît de plus en plus clairement que les pouvoirs publics n'ont pas les moyens de satisfaire ces besoins essentiels en s'en tenant à une approche traditionnelle centralisée. La crise économique mondiale, les mutations politiques et l'existence d'une population mieux éduquée, ayant de plus en plus conscience de ses besoins et espoirs, constituent des éléments puissants de changement, même dans les pays les moins avancés. Le secteur privé, qui est souvent peu réglementé et qui poursuit ses activités sans guère se préoccuper de la réalité économique, n'est pas en mesure de jouer un rôle notable dans la prestation des services sociaux. L'expérience acquise grâce à la mobilisation communautaire, aux activités entreprises à l'échelon des collectivités et, plus particulièrement, à la suite de l'Initiative de Bamako, permettra à l'UNICEF d'encourager une association étroite entre les pouvoirs publics et les communautés. Cette association permettra d'assurer l'exercice d'un contrôle au niveau local et le respect de l'obligation redditionnelle des administrations publiques tout en contribuant à résoudre certains des problèmes liés au financement des services sociaux essentiels.

116. Les ménages et les collectivités locales qui seront les bénéficiaires directs de la prestation des services devront être habilités à agir et il faudra leur transmettre les compétences qui leur permettront de prendre les décisions voulues en échange de leur contribution financière. L'UNICEF aidera les administrations publiques et les collectivités à dispenser une formation dans les domaines de la planification, de la gestion et de la comptabilité et facilitera l'accès des groupes démunis et des femmes aux apports de bonne qualité et aux facilités de crédit à faible coût.

117. La mise en oeuvre de l'Initiative de Bamako a montré que des ressources considérables (auparavant allouées au secteur privé/non structuré) peuvent être réorientées ou affectées aux services publics et permettre aux familles de réaliser des économies importantes si la qualité des services s'en trouve améliorée et que les représentants de la collectivité y sont associés. La participation des collectivités locales dans la gestion des services est considérée comme l'élément clef permettant de garantir que les groupes pauvres de la population seront identifiés et protégés. L'adoption par la collectivité des objectifs nationaux appropriés permettra de définir les critères sur la base desquels seront déterminés les rangs de priorité ainsi que les services sociaux essentiels à assurer. L'UNICEF aidera les collectivités à mettre en place des systèmes d'information simples qui leur permettront de suivre les progrès réalisés et l'impact des actions entreprises à l'échelon local.

C. Programmes de zone

118. Conformément au Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, plusieurs pays ont entrepris de mettre au point des plans sous-nationaux d'action reposant sur leurs programmes d'action nationaux. La tendance générale à la décentralisation démocratique a imprimé un nouvel élan à ces activités. Les

/...

programmes de zone conviennent bien à la réalisation de ce type d'activités en permettant de concentrer l'aide accordée au titre des programmes sectoriels sur les régions et les groupes sociaux pauvres et insuffisamment desservis, de mettre à l'essai les programmes de développement en vue de les adapter aux conditions locales et, grâce à la participation de la collectivité ainsi qu'à la mobilisation des ressources locales et à l'utilisation de techniques à faible coût, d'assurer la durabilité des programmes et des avantages obtenus.

119. Les programmes de zone permettent d'établir des liens essentiels entre la population visée et les systèmes de planification et de gestion aux niveaux national et régional et à celui des districts. En outre, du fait qu'ils sont en général multisectoriels, ils permettent de renforcer les liens entre les divers objectifs sectoriels. L'UNICEF continuera d'appuyer ces approches chaque fois qu'elles paraissent clairement pouvoir être appliquées durablement à une échelle plus vaste et toucher des populations jusqu'ici hors de portée des programmes.

120. Parmi les zones qui, à l'intérieur des pays, doivent faire l'objet d'approches spéciales, figurent les quartiers pauvres, mal desservis et fortement pollués des villes grandes et petites. C'est pourquoi le Conseil d'administration, dans sa décision 1993/8 (voir E/ICEF/1993/14), a approuvé la politique urbaine actualisée de l'UNICEF (E/ICEF/1993/L.9) qui cherche, d'une part, à dispenser les services essentiels à tous les enfants vivant en milieu urbain et, d'autre part, à renforcer et élargir la stratégie des services de base urbains qui est axée sur les enfants vivant dans les zones urbaines pauvres. Sous sa forme revitalisée, cette stratégie visera à réaliser les objectifs fixés pour la décennie en faveur des enfants tout en s'associant à d'autres partenaires en vue de réduire la pauvreté; d'appliquer la notion de protection environnementale primaire dans les zones urbaines à faible revenu; d'apporter un appui aux approches reposant tant sur la réinsertion sociale que sur la prévention destinées aux enfants qui vivent dans des circonstances particulièrement difficiles; et d'encourager les activités de plaidoyer, l'appui technique et la recherche appliquée en vue de favoriser le "développement urbain à visage humain".

121. La population urbaine dans les pays en développement devant atteindre d'ici la fin de la décennie plus des deux cinquièmes de leur population totale, dont environ la moitié vit en deçà du seuil de pauvreté, les objectifs fixés à mi-parcours de la décennie et pour la décennie ne pourront être réalisés si on ne parvient pas à atteindre les enfants des pauvres qui vivent en milieu urbain. L'UNICEF a appuyé la mobilisation des maires et des autorités municipales pour s'efforcer de réaliser ces objectifs grâce aux plans municipaux d'action. Durant la période couverte par le plan, il continuera d'appuyer de telles initiatives et de démontrer, grâce à des interventions axées sur les zones urbaines, que les efforts conjugués des collectivités, des ONG et des autorités locales peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sous-nationaux. L'UNICEF continuera d'oeuvrer avec d'autres partenaires tels que l'OMS, la Banque mondiale, le PNUD et le Centre des Nations Unies sur les établissements humains afin d'entreprendre sur une vaste échelle de telles initiatives novatrices.

D. Analyse, suivi et évaluation des situations

122. Dans de nombreux pays, l'analyse et le suivi de la situation des enfants et des femmes ont progressivement pris de l'importance. Cette évolution a été accélérée par le Sommet mondial pour les enfants et l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'analyse des situations, initialement conçue comme une première étape dans la préparation d'un programme de pays de l'UNICEF, sert à présent régulièrement de base à l'élaboration de programmes nationaux et sous-nationaux d'action, ainsi que de point de repère permettant d'évaluer le degré d'exécution de la Convention. À leur tour, les mécanismes de suivi créés ou renforcés dans le cadre des programmes d'action nationaux ont permis d'institutionnaliser l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la décennie ainsi que des ressources nécessaires pour réaliser lesdits objectifs compte tenu de la situation politique et socio-économique particulière d'un pays donné. Toutefois, l'analyse des situations n'en demeure pas moins également un instrument d'exécution des programmes, et l'UNICEF continuera de renforcer son efficacité. On considère de plus en plus que l'analyse des situations constitue un instrument de suivi et d'évaluation grâce à l'élaboration de bases de données qui puissent être actualisées régulièrement à mesure que de nouvelles connaissances deviennent disponibles par le biais d'études et d'évaluations et qui puissent être analysées à diverses étapes stratégiques de la durée d'exécution du programme de pays.

123. Le programme de pays de l'UNICEF contribuera à la mise en place d'une capacité nationale de suivi, non seulement grâce au renforcement des mécanismes de suivi à l'échelon national, local et communautaire, mais également par le développement des capacités permettant d'intégrer les données dans le processus de prise de décisions et de planification. En vue de renforcer les capacités nationales en matière de gestion, on se préoccupera davantage de l'impact et des aspects financiers des programmes, tout en tenant compte des stratégies appropriées pour atteindre les couches les plus pauvres de la société et définir de telles stratégies. On s'attachera en outre à élargir l'évaluation au-delà des projets individuels de manière à la faire porter sur les programmes ainsi que sur le programme de pays dans son ensemble vers la fin du cycle normal.

124. Le renforcement de la capacité nationale d'évaluation sera étroitement lié au suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs des programmes nationaux d'action, l'accent étant mis sur l'élaboration et l'utilisation d'approches qui impliquent la participation des directeurs de programme au suivi et à l'évaluation de l'impact, de la portée et du coût des programmes qu'ils gèrent et à l'utilisation des données ainsi obtenues pour continuer à prendre des décisions en matière de gestion. La capacité d'entreprendre au niveau national des travaux de recherche essentiels sur les enfants ainsi que l'utilisation de la recherche opérationnelle pour améliorer l'exécution des programmes de pays, visant l'une et l'autre à mettre en place une capacité nationale d'analyse et de gestion, continueront également d'être renforcées selon les besoins.

125. Les fonctions d'évaluation dévolues à l'administration de l'UNICEF sont examinées plus loin de façon plus détaillée aux paragraphes 258 à 260.

E. Analyse des politiques sociales

126. Ces dernières années, l'UNICEF s'est intéressé de très près à l'analyse des politiques sociales, dans le but à la fois de promouvoir ces politiques et de renforcer les capacités des pays dans le cadre des programmes nationaux d'action. Depuis que le Sommet mondial pour les enfants a prié instamment chaque pays de réexaminer son budget national afin d'assurer que les programmes axés sur la réalisation des buts concernant les enfants reçoivent la priorité, le Fonds a fourni une assistance aux pays qui sollicitaient son appui dans ce domaine pour des activités techniques et de formation. Il a également effectué des analyses comparées de la restructuration des budgets alloués au développement social dans différentes régions. Pendant la période sur laquelle porte le plan, l'UNICEF poursuivra, dans certaines limites et dans des domaines spécifiques, ces travaux d'analyse et de renforcement des capacités. Le Centre international pour le développement de l'enfant situé à Florence (Italie) continuera de suivre de près les politiques adoptées par les pouvoirs publics en Europe centrale et de l'Est ainsi que la situation sociale dans cette région; il a déjà commencé la publication d'une série d'études à cet égard. Un certain nombre de pays qui ont accompli des progrès remarquables avec des ressources extrêmement limitées feront l'objet d'études rétrospectives, afin d'identifier les politiques et les stratégies à imiter à l'avenir. Les travaux théoriques et empiriques destinés à appuyer le concept "20 %/20 %" se poursuivront également. Enfin, dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social qui aura lieu en 1995, il est prévu d'examiner les rapports entre les activités de l'UNICEF et le programme plus général tendant à atténuer et à éradiquer la pauvreté.

F. Mobilisation des ressources

127. La mobilisation des ressources – à distinguer de la collecte de fonds pour l'UNICEF – consiste à obtenir les ressources nécessaires pour financer la réalisation des buts et stratégies pour les enfants dans les années 90, tels qu'ils ont été énoncés par le Sommet mondial pour les enfants et tels qu'ils sont stipulés dans les programmes nationaux d'action.

128. Sur la base des informations provenant de différentes sources, on estime qu'environ 10 %, soit 6 milliards de dollars, de l'aide publique au développement d'origine bilatérale et multilatérale vont aux services de santé et l'éducation de base dans les pays en développement. Les secteurs de la santé et de l'éducation d'une manière générale absorbent une part considérablement plus importante de cette aide.

129. L'UNICEF, l'OMS, le FNUAP et la Banque mondiale ont fait des estimations des ressources nécessaires pour atteindre les buts fixés en ce qui concerne la fourniture de services sociaux de base ou le développement du secteur de la santé; les résultats de ces estimations ne concordent pas. L'UNICEF estime qu'il faudrait 25 milliards de dollars par an pour atteindre les buts fixés par le Sommet mondial pour les enfants et qu'un tiers de ce montant, soit 8,5 milliards de dollars, devrait être financé par les donateurs. La seule Afrique subsaharienne absorberait un montant de 8,9 milliards de dollars par an, dont les donateurs devraient financer la moitié, soit 4,4 milliards de dollars. Dans sa publication de 1993, Investir dans la santé, la Banque mondiale avance

le chiffre d'au moins 20 milliards de dollars pour les investissements publics dans les domaines de la santé et des services essentiels et de 40 milliards de dollars pour les services médicaux de base, ce qui représente une augmentation globale des dépenses annuelles, qui passeraient de 25 milliards de dollars à 60 milliards de dollars. La lutte contre le sida et la planification de la famille sont incluses dans les estimations de la Banque mondiale, mais là encore ces estimations ne coïncident pas vraiment avec celles qu'ont faites l'OMS et le FNUAP pour ces mêmes activités.

130. Il ressort de ces chiffres que la communauté des donateurs devra augmenter considérablement sa contribution au financement des services sociaux de base et qu'il faudra mettre à profit de façon plus rentable les ressources dont on dispose actuellement pour ces services. S'inspirant des suggestions contenues dans le Rapport sur le développement humain du PNUD, l'UNICEF, dans son rapport de 1993 sur la Situation des enfants dans le monde, a introduit le concept de "20 %/20 %", qui représente la part des ressources allouées aux services sociaux de base par les donateurs et par les pays bénéficiaires. Ce concept, qui sert de moyen de promotion, illustre bien la nécessité de maintenir à un niveau élevé le financement, par les pays et, à titre complémentaire, par les donateurs extérieurs, des activités prioritaires en matière de développement humain qui sont définies dans les programmes nationaux d'action et dans le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants. Il signifie que la communauté des donateurs doit doubler au moins sa contribution financière à ces activités. Il signifie également qu'il faut procéder à une meilleure évaluation des coûts des services sociaux, obtenir davantage de données financières dans ce domaine, mieux contrôler la mise en oeuvre des services en faveur des enfants et d'autres groupes vulnérables et mesurer davantage l'impact de ces services. Enfin, cette initiative, qui implique un ferme engagement réciproque de la part des donateurs et des bénéficiaires, pourrait revêtir la forme de "contrats de développement" en faveur des enfants et de programmes nationaux d'action négociés à l'échelon des pays.

131. Récemment, des efforts ont été faits pour évaluer les niveaux actuels des ressources d'origine extérieure allouées aux activités prioritaires en matière de développement humain. Or, on a constaté un manque général de transparence et de précision dans les rapports soumis par les donateurs à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant l'APD, notamment au sujet des fonds alloués aux divers secteurs dans le domaine social. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'une plus grande transparence dans ce domaine permettrait de déterminer plus facilement les possibilités de réaffecter l'APD actuelle à certaines activités prioritaires rentrant dans le cadre du développement humain. En liaison avec d'autres organisations intergouvernementales, notamment l'OCDE et le Réseau international d'échange d'informations en matière de développement ("INDIX"), l'UNICEF continue d'encourager les donateurs bilatéraux ainsi que les ONG à accroître la transparence dans leurs rapports sur les ressources allouées au titre de l'aide et à établir des comptes précis à cet égard.

132. Pour certains pays d'Afrique, le service de la dette envers les bailleurs d'aide, principalement publique, bilatérale et multilatérale, représente une charge qui paralyse leurs efforts et épuise leurs ressources humaines et budgétaires, des ressources qui pourraient être utilisées pour favoriser la

croissance et réduire la pauvreté. L'UNICEF continue de préconiser l'allègement de la dette par les donateurs bilatéraux, tout au moins l'application des "conditions de la trinité" et, de préférence, celle des propositions faites en septembre 1990 par le Ministre néerlandais de la coopération au service du développement, à savoir annuler totalement la dette publique bilatérale des pays à faible revenu. Par ailleurs, s'agissant en particulier des pays dont la dette est essentiellement constituée d'emprunts à des institutions financières internationales mais qui n'ont pas encore enregistré une reprise suffisante de leur économie ni une amélioration sensible de leur situation sociale, le moment est venu pour la communauté internationale de rechercher, en liaison avec ces institutions, une solution au problème de la dette multilatérale, qui permette à ces pays à faible revenu d'assurer le service de cette dette sans que leurs efforts pour accélérer la croissance économique et le développement social s'en trouvent pour autant entravés.

133. Les institutions financières internationales, la Banque mondiale en particulier, consacrent une part beaucoup plus importante de leurs ressources au développement social. C'est là un développement positif qui suscite de grands espoirs de voir s'améliorer la situation dans le domaine de la santé et de l'éducation. Actuellement, l'UNICEF développe sa collaboration avec des institutions telles que la Banque mondiale, les banques régionales de développement et la Communauté européenne. Depuis quelque temps, le Fonds intensifie ses contacts avec l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies et il en a résulté certains signes encourageants. Avec la participation du Groupe des programmes au siège et des bureaux extérieurs, le Bureau du financement des programmes encouragera les institutions multilatérales à financer des activités qui présentent un intérêt à la fois pour elles et l'UNICEF. Le secteur privé commence à devenir une autre source d'appui pour la réalisation des objectifs prioritaires en matière de développement humain. La participation de Rotary International au programme d'éradication de la poliomyélite est un exemple que d'autres groupes, tels que Kiwanis et Junior Chamber International, cherchent à imiter.

134. Sur une petite échelle, l'UNICEF encourage les conversions de la dette en prises de participation à des programmes en faveur des enfants, ce qui est un moyen de transformer des créances non recouvrées en appui financier aux PNA. Cette initiative d'allègement de la dette en faveur des enfants a commencé à être mise en oeuvre il y a cinq ans et a généré à ce jour quelque 20 millions de dollars en monnaie locale pour des programmes destinés aux enfants. De concert avec un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, l'UNICEF a l'intention de mobiliser des ressources pour des activités liées aux PNA en utilisant ce système de conversion de la dette.

G. Savoir pour sauver

135. Savoir pour sauver est une publication qui expose, dans un langage accessible, les vues scientifiques les plus récentes au sujet des mesures à la fois pratiques et peu coûteuses, qu'il est recommandé aux familles de prendre pour protéger la vie et la santé des enfants. Cette publication, dont la première édition a connu un succès remarquable (près de 10 millions d'exemplaires publiés en 180 langues dans les quatre premières années) entrera

dans une nouvelle phase d'expansion pendant la période sur laquelle porte le plan; l'édition révisée comportera un nouveau chapitre sur le développement du jeune enfant. Elle sera publiée et diffusée conjointement par le FNUAP, l'UNICEF, l'UNESCO et l'OMS.

136. Au cours de cette nouvelle phase, on s'efforcera non seulement d'étendre la portée de la publication mais également de renforcer l'impact des informations qu'elle contient. Dans ce but, l'information en question sera utilisée dans le cadre de séances d'animation organisées par les collectivités et les groupes, comme cela se fait déjà actuellement dans un pays au moins. Savoir pour sauver fournit en effet des données d'une importance cruciale, qui font autorité et qui peuvent donc être mises à profit par des collectivités et des groupes pour évaluer, analyser et surmonter leurs propres problèmes. En s'inspirant de Savoir pour sauver, l'Institut Child-to-Child Trust du Royaume-Uni et son homologue français L'enfant pour l'enfant ont lancé une publication intitulée Children for Health (Les enfants et la santé), qui fournit des orientations similaires aux éducateurs et autres personnes ayant la charge de jeunes enfants. Cette publication complète les informations contenues dans Savoir pour sauver par des activités qui permettent à l'enfant d'apprendre par l'action et, ce faisant, d'intérioriser ses connaissances au fur et à mesure qu'il les applique.

137. Les initiatives de ce type mettront plus de temps à se répandre dans la pratique que les informations diffusées par des méthodes classiques, et ce, même si l'on tient compte de l'immense diversité des moyens – alternatifs, locaux, de masse – actuellement utilisés. Néanmoins, certaines de ces expériences ont déjà incité les communicateurs et, à travers eux, les groupes visés, à procéder à des échanges plus personnels, plus actifs et d'une efficacité incomparablement plus grande pour ce qui est d'aider les individus à intérioriser l'information et à la mettre en pratique.

138. L'UNICEF mettra davantage l'accent sur la formation systématique, dans les domaines de l'animation, de l'éducation et de la communication, du personnel des services gouvernementaux et des organisations non gouvernementales qui est déjà en rapport avec le public. Le Fonds appuie déjà une grande partie de la formation des personnels des gouvernements et a donc ainsi la possibilité d'introduire les techniques d'éducation par l'animation et de communication qui ont été mises au point et perfectionnées au cours des deux dernières décennies, dans une grande mesure en marge des stratégies habituelles de développement. À cet égard, la publication Savoir pour sauver grâce à son orientation pratique, à la valeur des informations qu'elle contient et à la simplicité avec laquelle celles-ci sont présentées fait autorité, éveille l'intérêt et exerce une influence plus profonde sur les façons de voir et, par conséquent, sur les comportements que celle qu'il serait possible d'avoir par d'autres moyens.

VI. LA DIMENSION RÉGIONALE

139. En matière de planification, la démarche de l'UNICEF consiste à procéder pays par pays. Chaque stratégie régionale repose sur des stratégies de pays qui sont caractéristiques de la région en question. Pour éviter les redites, on ne reprendra pas ici les grands domaines d'activité ou les principaux éléments de la stratégie communs à tout l'UNICEF, sauf dans les cas où ils revêtent une importance particulière dans le contexte régional. Ce qui caractérise une

région donnée – propriétés, orientation particulière des programmes – peut ne pas s'appliquer à tous les pays de la région en question.

140. Il ne faudrait pas non plus laisser les priorités régionales occulter l'attachement de l'UNICEF à la cause des pays les moins avancés (PMA), ni la priorité qu'il leur accorde. La majorité de ces pays se trouvent en Afrique, mais il n'en reste pas moins que de nombreuses populations d'enfants vivent également dans des PMA d'autres régions du monde. Dans ses directives de programmation, l'UNICEF a tenu compte des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et il suivra les orientations du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, conformément à la résolution 46/156 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991.

A. Afrique subsaharienne

141. En raison d'une combinaison de facteurs à court terme (sécheresse et guerres civiles) et de tendances défavorables à long terme (cours des produits de base, service de la dette de plus en plus lourd et stagnation des flux de ressources extérieures), la croissance économique de l'Afrique du début des années 90 a été faible. Toutefois, la gestion des ressources s'est améliorée dans un certain nombre de pays et plusieurs grands pays, dont l'Éthiopie, le Mozambique et l'Ouganda, connaissent une plus grande stabilité politique. Pour la période 1994-1997, les taux de croissance devraient pouvoir être de l'ordre de 4 à 5 %, ce qui se traduirait par une modeste augmentation du revenu par habitant. La Banque africaine de développement s'est engagée à allouer 25 % de ses prêts pour des programmes sociaux. La paix et une certaine stabilité sont cependant indispensables pour attirer les investissements. Tant que de nombreuses régions du continent seront en proie à la guerre civile comme c'est le cas en Angola, au Burundi, au Libéria, en Somalie et au Zaïre, des dispositions devront être prises, lors de la planification du développement, en vue de faire face à d'autres situations catastrophiques. La transition vers un régime pleinement démocratique en Afrique du Sud est un événement d'importance majeure. L'avènement de la démocratie dans ce pays ouvrira de nouvelles perspectives mais posera aussi des défis pour le continent et l'Afrique australe en particulier.

142. Selon des données récentes, les taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle, qui étaient en baisse, commencent à augmenter dans certains pays en raison de la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies dues aux carences des services de santé publique. L'épidémie de sida risque d'affecter les services publics, la sécurité alimentaire des ménages et la croissance économique, sans parler de la population.

143. Des programmes d'action nationaux sont en cours d'élaboration ou ont été achevés dans presque tous les pays du continent, sauf au Gabon, dans des pays en proie à un conflit comme l'Angola, la Somalie et le Zaïre, dans le nouvel État qu'est l'Érythrée et en Afrique du Sud. Les priorités sont de plus en plus réaménagées de manière à ce que les ressources soient affectées en premier lieu au développement humain, aux services de base et à la lutte contre la pauvreté. L'UNICEF continuera d'appuyer ces orientations et d'inciter les donateurs à

réévaluer leurs propres priorités sous cet angle ainsi qu'à plaider en faveur de l'augmentation des flux de ressources et de la réduction de la dette.

144. Lors de la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains, les gouvernements ont défini une série d'objectifs à atteindre à mi-parcours très analogues à ceux approuvés par la suite par le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires. Malgré les obstacles, plusieurs objectifs sont réalisables. En ce qui concerne le programme élargi de vaccination, la majorité des pays estiment pouvoir atteindre ses objectifs, mais leur réalisation sera limitée aux zones accessibles dans le cas des pays affectés par des situations d'urgence ou de certains pays sahéliens où la desserte sanitaire est très limitée. La diffusion de la thérapie de réhydratation par voie orale s'est considérablement accrue au cours des dernières années, mais l'écart entre le taux de diffusion et le taux d'utilisation est encore important. Il est possible de réaliser l'iodation systématique du sel dans tous les pays et ces efforts seront poursuivis énergiquement à l'échelon national ainsi que dans le cadre d'initiatives multinationales concertées. Il devrait également être possible d'éliminer virtuellement les carences en vitamine A, à condition toutefois de disposer de ressources plus importantes. La dracunculose (maladie du ver de Guinée) pourrait être éradiquée ou du moins ne plus poser de grave danger pour la santé publique, d'ici à 1995 dans plusieurs des pays où elle existe à l'état endémique. On s'emploie vigoureusement à lutter contre la malnutrition protéino-calorique. Un certain nombre de pays comme le Cap-Vert et la Côte d'Ivoire espèrent donner suite à l'initiative "hôpitaux amis des bébés" avant la fin de 1995. Même dans les pays affectés par des situations d'urgence, les objectifs de l'initiative ont de bonnes chances d'être atteints dans les principales zones urbaines.

145. Dans l'Afrique subsaharienne, l'appui fourni par l'UNICEF dans le domaine de la santé pour la période 1994-1997 visera : a) à renforcer la prestation de soins de santé dans le contexte de l'Initiative de Bamako (stratégie adoptée par la plupart des pays africains), l'accent étant mis sur la participation des collectivités à la gestion et au financement des services locaux, la rentabilité et l'accessibilité du coût des services, dans le cadre de la réforme des systèmes de santé; b) à maintenir le taux élevé de couverture et la qualité du Programme élargi de vaccination, l'objectif étant à terme de le réduire, et à améliorer les méthodes de dépistage des maladies; c) à réduire la mortalité liée à la maternité et les complications périnatales dans le cadre de l'initiative pour une maternité sans risque; et d) à renforcer la prévention et le traitement des maladies diarrhéiques, des carences en micronutriments, du paludisme et du sida, par le biais, dans ce dernier cas, de l'information en vue de modifier les comportements et de l'appui aux structures sociales. Les programmes visant à éliminer la dracunculose permettront aux pays dans lesquels cette maladie existe à l'état endémique de renforcer la santé publique grâce à la mise en place de systèmes intégrés de surveillance axés sur la collectivité.

146. La participation des collectivités au règlement de leurs propres problèmes et l'habilitation des femmes constituent des stratégies essentielles pour la mise en oeuvre de l'Initiative de Bamako et des programmes relatifs à l'élimination de la dracunculose, à la sécurité alimentaire des ménages et à la santé génésique. Le but de ces stratégies est de renforcer les structures de soins et d'améliorer la nutrition et les pratiques hygiéniques des familles.

L'accent sera mis sur la participation accrue des femmes à l'exécution de tous les programmes sectoriels et sur la possibilité de leur donner les moyens d'être davantage associées aux activités productives et communautaires ainsi qu'à la gestion et à la prise de décisions.

147. La malnutrition protéino-calorique posera un problème majeur en Afrique au cours de la période visée. La mise au point à l'échelon des collectivités de systèmes de surveillance et de suivi pour la nutrition, la dracunculose et les maladies évitables grâce au Programme élargi de vaccination permettront de recueillir des données pour des analyses plus vastes des capacités des ménages en ce qui concerne l'état de santé et les comportements nutritionnels des femmes et des enfants et les soins et les conseils dispensés aux personnes atteintes du sida et aux enfants que cette maladie a rendu orphelins.

148. Dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'UNICEF aidera : a) à mettre au point des activités plus efficaces en matière de communication et de plaidoyer; b) à encourager les collectivités à participer au financement et à la gestion; c) à améliorer le suivi de ce secteur aux fins d'une planification plus rigoureuse; d) à mieux cibler l'impact synergétique; et e) à mettre davantage l'accent sur la réduction des coûts grâce à la réduction des coûts de forage, à l'utilisation de matériaux et de techniques de remplacement, de sources d'énergie renouvelables pour le pompage de l'eau dans les grandes collectivités et à l'utilisation pour la remise en état des systèmes existants de pièces améliorées pour les éléments souterrains des pompes manuelles.

149. En ce qui concerne l'éducation, l'UNICEF s'emploiera à encourager les gouvernements à réformer l'enseignement et à fournir un appui pour l'application des réformes. Des efforts devront être faits en particulier pour réduire les disparités existant entre les sexes en ce qui concerne l'éducation de base, notamment en empêchant les filles d'abandonner leurs études ainsi qu'en aidant les enfants à s'adapter à l'école et en améliorant les données disponibles pour la planification de l'éducation de base. On s'emploiera parallèlement à accroître le taux de scolarisation.

150. En nouant des liens plus étroits avec les institutions africaines et les ONG, l'UNICEF s'est assuré de nouveaux partenaires pour l'exécution des programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à l'administration de micronutriments. La collaboration avec les organisations régionales africaines et les groupes professionnels sera renforcée au cours de la période visée en vue d'accroître la rentabilité, de développer les capacités nationales et d'assurer la durabilité des interventions appuyées par l'UNICEF grâce à des activités communes : programmes de formation, recherche opérationnelle et plaidoyer en faveur des femmes et des enfants.

151. Vu la multiplication des conflits armés au cours des dernières années et l'augmentation constante de la violence dans les villes, on mettra davantage l'accent sur l'étude et l'évaluation des conséquences psychosociales de la violence sur les enfants et sur les mesures permettant de les aider à mener une vie normale et de faciliter leur réadaptation. Les enfants des rues et ceux que le sida a rendu orphelins bénéficieront de la même priorité. Les interventions visant à appuyer l'adoption de mesures en vue de faire face à des situations

d'urgence et à réduire la vulnérabilité de certains groupes, des femmes notamment, constitueront un volet important des programmes de l'UNICEF en Afrique.

B. Amérique latine et Caraïbes

152. La relance économique est perceptible dans tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à l'exception notable du Brésil, de Cuba, d'Haïti, du Nicaragua et du Venezuela. Toutefois, malgré l'accroissement de la production, le nombre des offres d'emploi ne progresse que très lentement. Si les indicateurs de mortalité ont progressé, ils masquent, au niveau national, de grandes disparités en fonction des régions et des classes sociales. Par ailleurs, le recul des investissements dans les domaines économique et social s'est traduit par une dégradation sensible de la qualité des soins de santé et des services d'éducation dont la région ne s'est pas encore remise.

153. La relance est en grande mesure imputable aux politiques d'ajustement suivies dans les années 80, dont l'aspect négatif est la redistribution inéquitable des revenus, au point que la structure des revenus est aujourd'hui plus inégalitaire que dans les années 70. Les données recueillies pour 1990 font apparaître que, dans la région, 46 % de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté, soit 4 % de plus que 20 ans auparavant. En termes absolus, le nombre des pauvres atteint le chiffre record de 192 millions, en augmentation de 80 millions par rapport à 1970. Si, en pourcentage, la pauvreté touche davantage les campagnes, où l'on compte que les pauvres représentent 60 % de la population, la très grande majorité des pauvres est concentrée dans les zones urbaines (115 millions de personnes).

154. Face à une telle situation, les pays de la région ont réagi en mettant au point toute une série de plans d'action nationaux d'un intérêt considérable. La Banque mondiale, à la demande de l'UNICEF, a chiffré les coûts de plusieurs d'entre eux et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a réalisé un certain nombre d'études du même genre qui montrent que ces plans sont financièrement viables et durables pour la plupart des pays. Il n'en reste pas moins que, pour atteindre leurs objectifs d'ici à l'an 2000, les pays les plus pauvres requièrent une aide financière spéciale, de l'ordre de 400 à 700 millions de dollars.

155. Les efforts déployés dans la plupart des pays de la région pour appliquer ces plans à l'échelle de la municipalité sont également considérables. Le Colloque international des maires, qui s'est tenu à Mexico en juillet 1993, et la réunion, en novembre 1993, à Quito, du Groupe de coordination des maires d'Amérique latine et des Caraïbes, qui en est issu, donnent la mesure de la participation des autorités municipales à la réalisation des objectifs des plans d'action nationaux. Parmi les actions les plus importantes, l'on citera la définition d'un code de conduite des maires en leur qualité de défenseurs des enfants et l'inspection d'ouvrages publics afin de déterminer s'ils répondent aux normes de sécurité concernant les enfants. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la tendance générale à la décentralisation et à l'extension des pouvoirs des municipalités en matière de services sociaux. Toutefois, cela ne va pas sans poser de problèmes aux municipalités les plus démunies sur le plan

du développement économique et des moyens financiers et qui n'ont pas accès aux fonds de compensation spéciale.

156. Pour l'ensemble de la région, l'on compte que, d'ici à 1997, l'on sera parvenu à combler 70 % au moins de l'écart entre les données de base de 1990 et les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants. Les objectifs réalisables à mi-parcours de la décennie en matière d'immunisation (rougeole, tétanos néo-natal et poliomyélite), d'iodation du sel et de prévention des carences en vitamine A devraient être atteints, et ce, peut-être même avant la fin de 1995. L'on estime que, malgré le fait que près de la moitié des cas de diarrhée aiguë soient désormais traités par la réhydratation par voie orale, le nombre des enfants de moins de 5 ans qui meurent chaque année du fait de la déshydratation s'élève à 150 000. La lutte contre les maladies diarrhéiques demeure donc pour l'UNICEF une priorité. L'on s'est fixé pour objectif de traiter par la réhydratation par voie orale 80 % des cas d'ici à 1995 et 90 % en 1997, les pourcentages de gestion correcte des cas devant s'élever respectivement à 50 % et 60 %. La couverture d'approvisionnement en eau dans l'ensemble de la région devrait être de 88 % en 1995 si l'on compte le Brésil, et de 75 % si l'on exclut ce pays des calculs. Il sera néanmoins difficile de parvenir d'ici à l'an 2000 à une couverture universelle dans ce domaine, ce qui était l'objectif que l'on s'était fixé. Il faudrait pour cela assurer l'approvisionnement en eau de 176 autres millions de personnes et mettre en place des infrastructures d'assainissement desservant 221 millions de personnes de plus. Le pourcentage des vaccinations systématiques (qui est de 60 %) devra augmenter si l'on veut assurer la durabilité des objectifs d'immunisation.

157. En ce qui concerne le taux de scolarisation, la région occupe la première place dans le monde en développement. L'on enregistre une baisse générale de l'analphabétisme et les filles ont accès à l'éducation au même titre que les garçons et ne se distinguent pas de ces derniers pour ce qui est de la durée des études et des notes obtenues, à l'exception des pays des Caraïbes, où l'on note avec intérêt que les filles obtiennent des résultats supérieurs à ceux des garçons. Malgré cela, c'est dans cette région que l'on enregistre le taux le plus élevé de redoublement et les disparités sont aiguës au niveau de la qualité. L'importance des effectifs et du taux d'alphabétisation masque aussi des inégalités dont souffrent les populations des zones rurales d'accès difficile et les populations autochtones. Les redoublements, qui touchent 20 millions d'élèves par an, supposent une dépense supplémentaire de 42 milliards de dollars pour l'ensemble de la région.

158. Pour renforcer l'efficacité de l'enseignement primaire, abaisser le taux de redoublement et améliorer la qualité des services fournis, l'on favorisera les stratégies suivantes : a) réforme des méthodes pédagogiques traditionnelles afin que l'apprentissage fasse appel à la participation active des enfants; b) mise en place, si nécessaire, de systèmes de promotion adaptables, d'un enseignement bilingue et de classes uniques; c) meilleure diffusion d'outils pédagogiques destinés aux maîtres et aux élèves, tels que modules d'auto-apprentissage et de préparation à la vie active; d) renforcement de la capacité d'apprentissage des élèves par l'extension des activités de développement du jeune enfant, peu onéreuses et basées sur la collectivité et la famille, et par la démarginalisation des parents. Ces stratégies seront étayées par la mise en

place de dispositifs locaux de planification, de gestion et de contrôle et le recours à des méthodes simplifiées d'évaluation de l'apprentissage.

159. La plupart des pays ont déjà ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et il s'agit surtout maintenant d'en concrétiser les principes dans la loi.

160. L'on collabore par ailleurs avec la BID en vue, notamment, d'assurer le financement des plans d'action nationaux. À cet égard, des pays tels que l'Argentine et le Brésil ont fait beaucoup pour mobiliser le secteur privé. L'on notera également que des études ont été réalisées, qui portent sur la restructuration des dépenses publiques, comme prévu dans l'accord passé entre l'UNICEF et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

161. Ces initiatives font partie d'un processus de mobilisation qui prévoit des alliances avec les organismes des Nations Unies, les établissements de recherche et les universités, de manière à accroître les moyens dont l'UNICEF dispose pour appuyer les politiques nationales et les programmes de pays se rapportant aux objectifs réalisables à mi-parcours et à la fin de la décennie. Les stratégies ci-dessus visent également à promouvoir une réforme des structures de l'État liées à la décentralisation et à une plus grande participation de la société civile, dans le cadre de la mutation socio-économique que connaissent les pays de la région.

162. Pour renforcer le rôle du bureau régional en ce qui concerne l'évaluation de l'impact des activités de coopération terminées ou en cours, et conformément aux recommandations formulées par les donateurs dans leur évaluation de l'UNICEF, le bureau régional analyse de manière approfondie un certain nombre d'évaluations réalisées au cours des trois dernières années, aboutissant à des recommandations techniques relatives à la fonction d'évaluation.

C. Asie

163. Les enfants de l'Asie du Sud-Est, au nombre de 410 millions, représentent le quart de la population infantine dans le monde. La région se classe au premier rang pour ce qui est du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté absolue et souffrant de malnutrition. Sur les 35 millions d'enfants qui y naissent chaque année, 3 millions meurent avant d'atteindre 1 an, dont les deux tiers en Inde. Environ 5 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année. Au Bangladesh, c'est parmi eux que se compte la moitié des décès. Pour l'Asie du Sud-Est, le taux de mortalité infantile s'établit en moyenne aux alentours de 90 pour 1 000 naissances vivantes, le Bhoutan atteignant un taux de 134. Un sur quatre des décès liés à la maternité enregistrés sur la planète concerne cette partie du globe, le taux de mortalité liée à la maternité étant de près de 850 pour 100 000 naissances vivantes au Népal. L'Asie du Sud-Est compte la moitié des analphabètes du monde et près de la moitié des enfants âgés de 6 à 11 ans n'y fréquentent pas l'école. Dans la plupart des pays de cette sous-région, la discrimination sexuelle vient aggraver la situation en matière de scolarisation, de taux de réussite scolaire et d'alphabétisation.

164. Les problèmes sont énormes, et le PNB y est le plus faible au monde. Les enfants et les femmes d'Asie du Sud-Est méritent que l'aide internationale au

/...

développement soit à la mesure de leurs besoins et aille en priorité au développement des ressources humaines de manière à compléter les efforts nationaux. Cela est indispensable pour accélérer la lente évolution constatée dans la réalisation des objectifs à mi-parcours et en fin de décennie et en assurer la durabilité.

165. L'UNICEF devra prendre les mesures stratégiques ci-après : a) affiner les plans d'action nationaux, en accordant une attention particulière aux coûts et au financement; b) décentraliser l'exécution de ces plans et la réalisation des objectifs qui y sont fixés; c) aider les collectivités, notamment les groupes de femmes, à s'organiser; d) encourager les groupes issus des collectivités à collaborer avec des équipes intersectorielles instituées par les pouvoirs publics locaux; e) réformer la législation de manière à la rendre compatible avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant; f) organiser des stages de formation en vue de renforcer les capacités en matière de communication et de participation des collectivités pour ce qui est de la réalisation des objectifs fixés; g) mobiliser les institutions politiques, économiques et sociales; h) inventorier les ressources nationales et régionales dans le domaine de l'assistance et de la coopération techniques; i) procéder à une réaffectation des dépenses budgétaires et de l'aide extérieure, en faveur de la réalisation des objectifs fixés; j) mobiliser un financement national et extérieur aux fins du développement humain, lequel constitue une priorité.

166. L'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale poursuit son oeuvre de pionnier en continuant d'accorder la priorité aux intérêts des enfants et des femmes. À leur deuxième Conférence ministérielle sur la situation des enfants en Asie du Sud-Est, tenue en septembre 1992, les États membres ont adopté la Résolution de Colombo relative aux enfants et, en fixant des objectifs indicatifs réalisables à mi-parcours de la décennie et en présentant des lignes d'action stratégiques, ont renforcé l'aspect régional des plans d'action nationaux des sept pays. Deux des principes stratégiques interdépendants et opérationnels ainsi définis concernent : a) la collaboration entre les équipes intersectorielles constituées par les pouvoirs publics locaux et les organismes issus des collectivités, par l'entremise des organismes bénévoles et techniques; b) l'établissement de plans d'action annuels concernant les principaux objectifs et les objectifs connexes, décentralisés en fonction d'unités administratives compactes, et liés à d'autres objectifs fondamentaux de développement. En 1992, les pouvoirs publics de la sous-région, notamment au Bangladesh et en Inde, ont commencé à concrétiser, à l'échelle nationale, le plan d'action pour la Décennie des filles (1991-2000) adopté par les pays membres de l'Association. Lors de leur septième Sommet, tenu à Dhaka en avril 1993, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Association ont approuvé sans réserve la Résolution de Colombo et l'on associée à l'engagement collectif qu'ils ont pris d'éliminer la pauvreté dans les 10 ans à venir.

167. Dans la sous-région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, l'on a enregistré des progrès non négligeables concernant la survie, la protection et la promotion des enfants et des femmes. Sept pays de la région, qui représentent au total 85 % de la population — Chine, Malaisie, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande et Viet Nam —, ont enregistré des taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans inférieurs, respectivement, à 50 et 60 pour 1 000 naissances. Par

contre, dans six autres pays – Cambodge, Indonésie, Mongolie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République démocratique populaire lao – ces taux demeurent intolérablement élevés, les plus forts se situant respectivement à 123 et 193. En ce qui concerne les objectifs réalisables à mi-parcours, les perspectives sont très bonnes. Plusieurs pays, en effet, parviendront à réaliser la plupart d'entre eux, bien que des efforts considérables doivent être consentis en ce qui concerne les carences en oligo-éléments et les services de pédiatrie pour nourrissons dans les hôpitaux. Des pays tels que le Cambodge, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la République démocratique populaire lao devront concentrer leurs efforts sur l'immunisation universelle des enfants et concorder davantage leur action en faveur de la réalisation des autres objectifs de mi-parcours.

168. Les priorités déterminées en vue de la réalisation de ces objectifs se rapportent à plusieurs domaines. L'une des plus importantes concerne la durabilité de l'immunisation universelle des enfants. L'on ne saurait oublier pour autant que les maladies diarrhéiques, les affections respiratoires aiguës, la rougeole et, dans certains cas, le paludisme sont les principales causes de mortalité infantile, aggravées par la malnutrition, l'ignorance et la pauvreté. Le déclin de l'allaitement au sein est extrêmement préoccupant et des campagnes ont été entreprises dans la plupart des pays pour le revaloriser, en même temps que l'on interdisait, dans le cadre du programme des hôpitaux amis des bébés, la publicité relative au lait maternisé et la distribution gratuite de ce type de produits auprès des hôpitaux. La Chine, la Malaisie, les Philippines, la République populaire démocratique de Corée, la Thaïlande et le Viet Nam s'étant engagés dans ce sens, la distribution gratuite de ces produits devrait avoir disparu d'ici la fin de 1995. Les taux de mortalité liée à la maternité demeurent élevés en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Cambodge, au Myanmar et en Indonésie, se situant respectivement à 900, 500, 460 et 450 pour 100 000 naissances vivantes. L'initiative pour une maternité sans risques devrait permettre de les abaisser. Les notions de santé familiale et d'espacement des naissances progressent même dans des pays dont l'économie était planifiée et dans ceux qui pratiquent une politique nataliste (Cambodge, Mongolie, Myanmar et République démocratique populaire lao). La tendance actuelle est d'intégrer les services de planification de la famille aux services de santé maternelle et infantile, l'objectif explicite étant d'abaisser les taux de mortalité liée à la maternité et de mortalité infantile, comme cela est le cas en Chine, en Indonésie, au Myanmar, en Thaïlande et au Viet Nam. La région dans son ensemble occupe une place relativement bonne en ce qui concerne l'alphabétisation et les taux de scolarisation dans le primaire, à l'exception, pour ce dernier, du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et de régions d'accès difficile en Chine, en Thaïlande et au Viet Nam.

169. Les phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation rapides, accélérés par la croissance des exportations et la libéralisation du commerce, suscitent, en Asie de l'Est, des problèmes sociaux de plus en plus graves parmi les enfants : exploitation de leur travail dans des conditions dangereuses, prostitution, mauvais traitements, privation de soins et recrudescence du nombre d'enfants abandonnés, sans logis ou toxicomanes et de la criminalité juvénile. À cela s'ajoute la discrimination sexuelle envers les filles. Il importe de réaliser des études et des travaux de recherche sur le sort des filles dès leur plus jeune âge et d'établir des dispositifs de collecte de données afin de pouvoir

mieux appréhender la situation des enfants soumis à des conditions de vie particulièrement difficiles. Il faut aussi mettre en place des mécanismes permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs concernant les enfants. Le sida constitue un danger majeur pour les femmes et, par conséquent, pour les enfants. Il se propage très rapidement parmi les toxicomanes et les prostituées, notamment au Myanmar et en Thaïlande, et des cas sont signalés dans quasiment tous les pays de la région.

170. Les pays de la région évoluent de manière très différente, certains pays dont l'économie est en transition ou qui se sont récemment industrialisés devenant des bailleurs de fonds et des partenaires du développement. Lors de la consultation ministérielle qui s'est tenue à Manille en septembre 1993, 17 pays ont renouvelé, par l'adoption du Consensus de Manille, leur engagement en faveur des enfants. La consultation régionale sur la Convention relative aux droits de l'enfant, qui s'est tenue à Beijing en août 1992, a été l'occasion pour les gouvernements de discuter avec les membres du Comité pour les droits de l'enfant de certains points concernant le contrôle et la présentation de rapports. À l'issue de cette consultation, les participants ont adopté le Consensus de Beijing, dans lequel les gouvernements sont engagés à concrétiser dans la législation nationale les principes et dispositions de la Convention. Parmi les domaines qui doivent être privilégiés figurent : l'allègement de la pauvreté, le développement durable, le renforcement des capacités, les moyens de démarginaliser ceux qui sont isolés, la réduction des inégalités par le biais de programmes sectoriels réaménagés et de programmes en faveur des plus défavorisés, et la recherche et le suivi se rapportant aux enfants qui subissent des conditions de vie particulièrement difficiles en raison de la prostitution, du travail forcé et du sida.

D. Moyen-Orient et Afrique du Nord

171. Il y a dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord quelque 140 millions d'enfants de moins de 16 ans, dont 53 millions ont moins de 5 ans. On constate encore de grandes disparités entre les niveaux de développement, l'accès aux services et les taux de survie et d'instruction d'un pays à l'autre, entre les régions d'un même pays, entre les villes et les campagnes et selon qu'il s'agit des garçons ou des filles. Plus de la moitié des enfants se concentrent dans des villes qui se peuplent de plus en plus rapidement, on renforcera les alliances pour mieux promouvoir une planification décentralisée et des efforts communs au profit des enfants en milieu urbain, mais aussi pour ceux qui vivent dans des zones rurales particulièrement pauvres. On observera de très près les améliorations apportées pendant cette partie de la décennie à la condition des enfants dans six pays – Algérie, Égypte, Iran, Maroc, Soudan, Turquie – où se concentrent les trois quarts de la population de la région et l'on soutiendra ces actions nationales. Ce sont les pays où le revenu par habitant est le moins élevé qui auront le plus de difficultés à réaliser les objectifs d'ici à l'an 2000; cinq d'entre eux – Djibouti, Égypte, Maroc, Soudan, Yémen – auront besoin de l'aide de la communauté internationale et l'on s'emploiera à constituer à l'échelon sous-régional un réseau de connaissances et de moyens spécialement à leur intention. L'UNICEF continuera de mettre à profit les possibilités qu'ouvre le processus de paix en cours au Moyen-Orient pour préconiser l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques sociales et d'actions locales de développement en faveur des enfants palestiniens dans toute

la région, entre autres de ceux qui vivent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. S'il y a beaucoup d'incertitude dans cette région où les sociétés civiles se cherchent et n'ont pas encore défini quelles formes donner au pluralisme démocratique, cette situation, du fait même qu'elle est en devenir, permet aux gouvernements, groupes de plaidoyer et ONG d'établir de nouvelles formes d'association pour améliorer la condition des enfants. La mise en place de moyens d'action concrets, grâce à l'établissement à travers la région d'un réseau d'individus et d'organismes se consacrant aux priorités de l'aide à l'enfance, de même que l'emploi des techniques de pointe que sont les moyens électroniques de communication, sont les principaux instruments d'une stratégie qui transcende tous les clivages.

172. Tous les pays de la région ont établi ou finissent d'établir un plan national d'action intégrant les objectifs du milieu de la décennie. Les États arabes ont tous adopté le plan panarabe axé sur la survie, la protection et le développement des enfants. Avec la Ligue arabe, qui a conçu ce plan, et diverses autres organisations régionales, sous-régionales et internationales, l'UNICEF continuera de promouvoir dans la région le principe "les enfants d'abord", d'épauler les pays dans l'exécution et l'évaluation de leurs plans et stratégies et d'aider à rassembler les moyens d'action, et d'abord des moyens endogènes, qui sont nécessaires pour réaliser les objectifs de la décennie. On s'attachera essentiellement à obtenir de chacun des pays de la région qu'il ratifie la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'il l'applique effectivement.

173. Si les pays de la région sont parvenus à réduire remarquablement leurs taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans, qui ont été ramenés respectivement à 67 et 85 pour 1 000, il demeure que l'on enregistre encore tous les ans parmi les enfants de moins de 5 ans plus d'un million de décès dus à une affection contre laquelle il existe pourtant un vaccin ou qui pourrait être traitée facilement ou à peu de frais, par exemple la déshydratation diarrhéique et les infections respiratoires aiguës. Au-delà de la maladie elle-même, ces décès sont imputables à tout un ensemble de causes profondes : malnutrition, analphabétisme des femmes, manque d'eau, mauvaise hygiène personnelle et publique. L'UNICEF axera son action sur les maladies les plus fréquentes et la réalisation des objectifs du milieu de la décennie. Des programmes d'iodation du sel et de sensibilisation de la population aux moyens de prévention seront entrepris pour lutter contre la carence en iode, qui jusqu'à une époque très récente, n'était pas considérée comme un problème de santé publique dans 10 au moins des pays de la région. La mortalité maternelle restant élevée, l'une des grandes priorités sera encore de parer aux risques de la maternité. On cherchera la coopération d'autres régions d'Afrique pour combattre les coutumes mutilantes, par exemple l'excision féminine dans la corne de l'Afrique.

174. On constate dans la région des progrès remarquables dans l'instruction des filles et l'alphabétisation des femmes, mais encore maintenant, les filles sont moins et moins longtemps scolarisées que les garçons au niveau de l'enseignement primaire et plus de 60 % des femmes sont analphabètes. C'est pourquoi l'UNICEF s'attachera en priorité, parmi ses activités conçues pour améliorer la condition des femmes et à effacer le plus possible la caractérisation par sexe, à promouvoir l'instruction des filles et une éducation des femmes qui inculque à

celles-ci les notions pratiques et générales indispensables dans la vie quotidienne, cela en établissant des réseaux et de trames d'appui à travers la région. La qualité de l'enseignement variant considérablement d'un pays à l'autre, l'action portera notamment sur la réforme de la pédagogie et la promotion de modes d'enseignement qui apprennent à l'élève à résoudre les difficultés, à exercer son esprit critique, à dépasser l'étroitesse individuelle et à devenir tolérant. Certains pays lanceront d'ici le début de 1996 des programmes généraux d'observation et d'évaluation de l'apprentissage. Sept pays de la région sont les premiers à avoir entrepris des programmes destinés à favoriser le développement des jeunes enfants, s'assurant aussi bien le concours des médias que celui des collectivités pour inculquer à tous ceux qui s'occupent d'enfants, parents et autres, les notions et les méthodes qui sont indispensables pour bien remplir cette fonction.

175. Le bien-être et l'équilibre psychosocial des enfants vivant dans les zones déchirées par des conflits retiennent tout particulièrement l'attention et on continuera de renforcer les réseaux de spécialistes et d'organisations s'occupant de ces problèmes. On est en train de mettre en place dans plusieurs pays des moyens et opérations de formation afin de permettre aux parents, aux enseignants, au personnel de santé et aux agents des collectivités de mieux venir en aide aux enfants traumatisés par les brutalités de la guerre.

E. Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

176. Les transformations économiques et sociales dans lesquelles se sont engagés en 1989 les pays d'Europe centrale et orientale et ceux de la CEI ont créé beaucoup plus de problèmes sociaux qu'on ne s'y attendait. Même l'Amérique latine et l'Afrique, pendant la "décennie perdue" des années 80, n'ont pas enregistré une chute aussi brutale, proportionnellement, des revenus et du niveau de vie, même si ceux-ci étaient au départ beaucoup plus élevés et n'ont pas baissé également dans tous les pays de la région. La pauvreté devient de plus en plus grande, la délinquance de plus en plus fréquente, les taux de mortalité sont en hausse et les taux de natalité en baisse et les écoles se vident. La crise n'a épargné que quelques groupes dans la société; de même que, dans certains pays, les retraités, les enfants et les jeunes ont été frappés de plein fouet.

177. L'UNICEF a commencé à intensifier son action en Europe centrale et orientale en 1990 (plus récemment dans les pays de la CEI), lorsque le Conseil d'administration a pour la première fois affecté des fonds à la collecte de données sur la situation des femmes et des enfants de la région et autres activités apparentées (E/ICEF/1990/13, décision 1990/5). Le Conseil d'administration a ensuite prescrit à l'UNICEF à ses sessions de 1991 et 1992 respectivement d'aider les pays de la région à définir une politique de l'enfance dans le contexte du passage à l'économie de marché et d'élaborer pour les pays remplissant les conditions normalement fixées pour obtenir un appui des programmes à financer à l'aide des fonds de la masse commune et de fonds supplémentaires (E/ICEF/1991/15, décision 1991/20; E/ICEF/1992/14, décision 1992/19). Le Conseil d'administration a chaque fois autorisé en outre une aide d'urgence pour répondre aux besoins essentiels des enfants et des femmes. Il a approuvé à sa session ordinaire de 1993 des programmes "de soudure" de courte

durée pour l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirgizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, ainsi qu'un programme à financement supplémentaire pour la Roumanie, qui se poursuivront, les uns et les autres jusqu'à la fin de 1994. Il est demandé au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1994 d'autoriser également des programmes-relais, le plus souvent à financement supplémentaire, pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

178. Dans le cadre de la collecte de données autorisée par le Conseil d'administration, le Centre des Innocenti a observé la transition en Europe centrale et orientale. Le premier rapport à ce sujet, publié en 1993, a fait apparaître l'ampleur et la gravité de la crise. Cette analyse, confirmée par les constatations de première main faites en Albanie, en Roumanie, dans l'ex-Yougoslavie et plus récemment en Asie centrale, et les autres éléments d'information recueillis à l'occasion des fréquents contacts avec le reste de la région, fait apparaître que plusieurs pays ont un PNB par habitant et un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à peu près équivalents, à ceux de beaucoup de pays en développement à revenu moyen et que par conséquent ils répondent aux critères fixés pour pouvoir bénéficier d'activités de l'UNICEF financées à l'aide des fonds de la masse commune. Il est tout aussi évident qu'il en sera de même pendant bien des années encore, que beaucoup de ces pays connaissent des conditions appelant des mesures d'urgence et que dans l'ensemble de la région, il faut davantage se préoccuper de donner "un visage humain" au redressement.

179. Le Directeur général fait actuellement un tour d'horizon des opérations et des structures de l'UNICEF dans cette partie du monde et il présentera cette année au Conseil d'administration, si le programme de travail de 1994 le permet, une proposition précise.

F. Pays industrialisés

180. De par son mandat, l'UNICEF est censé épauler les pays en développement. Mais rien ne l'empêche de militer aussi auprès des pays industrialisés, surtout depuis que la Convention relative aux droits de l'enfant et le Sommet mondial pour les enfants ont posé des principes universels et qu'ils ont défini des orientations de programme et des lignes générales qui peuvent elles aussi s'appliquer à tous les pays. En fait, la multiplication des problèmes qui dépassent largement les frontières nationales, que ce soit le sida, les conflits armés, les migrations, l'exploitation des enfants, la désaffection à l'égard de l'allaitement ou la dégradation de l'environnement, ne peut qu'inciter tous les pays, industrialisés et en développement, à unir leurs efforts.

181. Dans les pays industrialisés, l'UNICEF s'emploie essentiellement à susciter un vaste mouvement de solidarité en faveur des enfants du monde. Il a la chance d'être secondé en cela par les comités nationaux pour l'UNICEF, dont l'une des principales fonctions est de promouvoir les droits de l'enfant, en faisant ressortir tout ce qu'il y a de commun entre pays industrialisés et pays en développement à cet égard.

182. Fidèles aux engagements qu'ils ont pris de donner suite au Sommet mondial pour les enfants, beaucoup de pays industrialisés ont établi un plan national orienté d'une part vers l'action interne, et d'autre part vers la coopération pour le développement, sous forme d'appui aux programmes axés sur le développement humain et par conséquent sur les enfants. L'UNICEF, lorsqu'il plaide pour le principe "20 %/20 %" met l'accent sur la prise en compte des priorités du développement humain dans les budgets et les demandes d'aide des pays en développement, et sur les relèvements correspondants du volume de l'aide bilatérale et multilatérale accordée par les pays industrialisés.

183. C'est au Centre des Innocenti que se poursuivra l'analyse de certains des problèmes communs aux enfants au nord et au sud. Le respect effectif de la Convention relative aux droits de l'enfant étant l'un des grands objectifs, et l'une des grandes priorités du Centre, ces droits continueront de retenir tout particulièrement l'attention dans la définition des orientations générales. Dans les années qui viennent, tous ceux qui sont concernés, que leur fonction soit de faire des analyses ou d'affronter quotidiennement les réalités concrètes, qu'ils oeuvrent dans le cadre de l'UNICEF ou ailleurs, se rassembleront au Centre pour réfléchir sur les moyens de traiter les problèmes évoqués plus haut et d'autres. Le but est de faciliter d'authentiques échanges dans les deux sens et l'établissement de réseaux internationaux très actifs qui permettront de confronter les enseignements des expériences novatrices et des initiatives prometteuses partout dans le monde.

VII. RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DE L'UNICEF

184. Conscient des tâches ambitieuses confiées à l'UNICEF pour les années 90, le Conseil d'administration a décidé en 1991 de déterminer s'il y avait lieu de procéder à une étude de la structure administrative et organisationnelle de l'UNICEF. À sa session ordinaire d'avril 1993, le Conseil a décidé que l'étude serait entreprise par des consultants externes, en étroite coopération avec le secrétariat (E/ICEF/1993/14, décision 1993/23). Il s'agira d'étudier les structures du siège, des bureaux extérieurs et des bureaux régionaux et les fonctions organisationnelles et administratives. Le plan révisé, le mandat des consultants et les prévisions de dépenses ont été présentés au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 1994 (E/ICEF/1994/AB/L.1). Le Conseil d'administration a apporté des modifications au projet révisé qui ont été incluses dans le texte révisé (E/ICEF/1994/AB/L.1/Rev.1) publié par le secrétariat (E/ICEF/1994/13, décision 1994/R.1/6). L'étude doit être effectuée en 1994 et le rapport des consultants ainsi que les recommandations du Directeur général seront examinés par le Conseil d'administration en 1995. Les consultants et le secrétariat tiendront compte des faits nouveaux touchant la réforme et la restructuration de l'Organisation des Nations Unies et de la suite donnée à l'évaluation faite par plusieurs donateurs.

185. L'application des décisions du Conseil d'administration liées aux recommandations de l'étude aura manifestement des répercussions sur la gestion de l'UNICEF au cours de la période sur laquelle porte le plan. La teneur des paragraphes ci-après devra alors être modifiée.

A. Bureau du Directeur général

186. Le Directeur général, assisté par des directeurs généraux adjoints, continuera à diriger l'ensemble des activités de l'UNICEF ainsi que les bureaux extérieurs et régionaux au moyen d'interventions, de programmes et d'outils organisationnels, et dans le cadre de divers comités (Comité d'examen de la situation du personnel aux échelons supérieurs, Comité de la planification et de l'examen du budget, Comité consultatif pour les questions financières, Comité de vérification interne des comptes, Comité des relations extérieures, Comité consultatif de la gestion des ressources en matière d'information), de réunions périodiques (d'adjoints, de directeurs, de personnel de direction, et de directeurs régionaux) et de groupes d'étude créés en vue d'analyser certaines questions. Le Bureau du Directeur aura également pour fonction de faire en sorte que les initiatives de l'UNICEF contribuent au succès de l'action du système des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social et de la restructuration de l'Organisation.

187. Comme ses ressources proviennent de contributions volontaires, l'UNICEF doit continuellement justifier son droit à bénéficier d'une partie des fonds consacrés au développement par la crédibilité, l'efficacité et la durabilité de ses interventions. Au cours de la période sur laquelle porte le plan, la Direction de l'UNICEF donnera la priorité absolue au maintien de l'excellente crédibilité dont bénéficient son action et ses campagnes en faveur de l'enfance et au déploiement d'efforts constants pour améliorer sa gestion et la façon dont il s'acquitte de ses obligations.

B. Gestion des programmes

188. L'élaboration de plans de gestion des programmes de pays et de plans de travail, qui établissent systématiquement un lien entre les objectifs des programmes, les priorités de travail, les priorités de la formation du personnel et les ressources humaines et financières permettant de les atteindre s'est institutionnalisée dans les bureaux de l'UNICEF. Grâce à une utilisation plus systématique des résultats de l'évaluation à mi-parcours et de l'analyse permanente de la situation des enfants, l'efficacité des plans de travail pour la programmation par pays sera renforcée. Ces deux exercices permettront d'élaborer des stratégies mieux adaptées et des plans d'opération plus rigoureux de manière à ce que la coopération de l'UNICEF contribue davantage à atteindre les objectifs prioritaires des programmes d'action nationaux. Au stade de l'exécution des programmes, les examens semi-annuels et annuels deviendront une pratique courante pour évaluer le degré d'importance stratégique de la coopération de l'UNICEF pour la réalisation des objectifs nationaux. Ces examens auront un caractère prospectif et rétrospectif très marqué de manière à déterminer avec précision les ajustements à apporter au cours de l'année à venir.

189. La mise en service en 1995 d'un système de gestion des programmes, qui vise à améliorer la gestion des ressources en matière d'information au niveau des pays, à renforcer la responsabilité financière, à améliorer l'échange d'informations et la coordination entre le siège et les bureaux extérieurs, à renforcer et à contribuer à améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation des

programmes, à fournir un appui accru au personnel et à leur permettre de mieux rendre compte de leur gestion, facilitera grandement ce processus d'ajustement.

190. L'élaboration des programmes dans des situations d'instabilité politique demeurera une caractéristique importante des activités de l'UNICEF. Lorsque la situation de la population visée est bouleversée par les troubles et les catastrophes politiques et qu'il n'est pas réaliste de poursuivre l'exécution normale du programme de pays, ce dernier sera remplacé par un programme-relais à court terme. Pour les pays qui sont chroniquement instables, des dispositifs d'intervention d'urgence seront intégrés au programme ordinaire.

191. Les responsables de l'UNICEF s'emploieront de plus en plus à coordonner les programmes de coopération avec les programmes d'aide d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des ONG dans le cadre de la note de stratégie nationale et du programme d'action national et des programmes d'action régionaux en faveur des enfants. Cette coordination permettra de développer l'échange de données d'expérience et la diffusion d'informations entre les institutions.

C. Relations extérieures

192. Quatre services du siège de l'UNICEF sont chargés des activités ayant trait aux relations extérieures : la Division de l'information, la Division des affaires publiques, le Bureau du financement des programmes et l'opération Cartes de vœux et activités connexes. Dans le cadre de l'examen périodique qui sera effectué en 1994 en vue de la préparation du budget d'administration et d'appui aux programmes : budget révisé pour l'exercice biennal 1994-1995 et projet de budget pour l'exercice biennal 1995-1996, les fonctions et la structure de ce secteur feront l'objet d'une évaluation approfondie et seront, le cas échéant, réorganisées de manière à fournir un appui plus soutenu pour la réalisation des objectifs intermédiaires et des objectifs de la décennie et d'autres objectifs prioritaires sur le plan organisationnel. On s'emploiera à renforcer encore davantage les points forts de ces activités et à accroître la rentabilité. Les changements intervenus dans le monde sur les plans social, économique et politique et la poursuite de cette évolution pourraient amener l'UNICEF à réorienter ses activités ayant trait aux relations extérieures, à mettre à profit les conclusions de l'évaluation interne effectuée en 1989 et les résultats de l'étude envisagée.

193. Les objectifs de cette étude sont les suivants : a) veiller à l'efficacité et à la rentabilité optimales des activités des relations extérieures dans tous les domaines, à New York et dans les autres bureaux; b) mettre au point un mécanisme d'appui et de consultation très efficace en ce qui concerne les relations avec les pays donateurs, fondé sur l'échange permanent d'informations; c) augmenter les ressources provenant du secteur privé en développant les activités de collecte de fonds tant auprès des donateurs traditionnels qu'auprès de pays nouvellement industrialisés et de pays en développement; et d) développer et renforcer constamment le réseau de partenaires et d'alliés stratégiques pour l'appui aux programmes en faveur des femmes et des enfants.

/...

Information

194. La stratégie à moyen terme en matière d'information et d'éducation au service du développement est fonction de deux principaux objectifs : a) informer le public des objectifs d'aide à l'enfance pour la décennie et militer en faveur de leur réalisation; et b) sensibiliser le public aux questions concernant les femmes et les enfants en vue d'obtenir un appui moral et financier. Au cours de la période sur laquelle porte le plan, la Division de l'information s'efforcera de créer un climat propice à la réalisation de ces objectifs en s'assurant le concours des organes d'information et en recourant à de nouvelles technologies pour atteindre de nouveaux publics.

195. L'UNICEF appellera l'attention de la communauté internationale sur les objectifs de la décennie dans le cadre de l'Année internationale de la famille (1994), de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et maximisera l'impact de ses activités de plaidoyer lors de la publication annuelle du rapport sur la Situation des enfants dans le monde, d'une autre publication annuelle intitulée The Progress of Nations, de la Journée de l'enfant africain et de la Journée internationale de radiotélédiffusion pour les enfants.

196. La Division de l'information continuera de sensibiliser le public aux aspects plus généraux du développement ainsi qu'aux objectifs du Sommet mondial pour les enfants en diffusant des informations, notamment auprès des responsables, des médias et des ONG. Elle s'efforcera en particulier de faire connaître les activités de l'UNICEF par l'intermédiaire de bases de données internationales et de coproductions diffusées par satellite et par les réseaux de radiodiffusion terrestres ainsi qu'en faisant appel au concours des agences et des organismes de presse internationaux.

197. Il importe également d'inciter le public à adhérer au processus de développement et de mettre en évidence les progrès accomplis et les défis à relever. L'UNICEF, de concert avec les comités nationaux et d'autres organisations, élabore actuellement des directives touchant la présentation de ses activités dans ses programmes d'information et de collecte de fonds. Les sondages d'opinion effectués en collaboration avec les comités nationaux et l'analyse des données disponibles aideront le Fonds à mettre au point des stratégies d'information mieux ciblées.

198. Avec la démocratisation croissante et le développement d'une presse vigoureuse dans maints pays, l'UNICEF encouragera la création de réseaux régionaux de journalistes engagés en faveur des questions concernant les femmes et les enfants, grâce à des programmes de formation à l'intention de journalistes de pays en développement et des liaisons directes entre journalistes de pays en développement et de pays donateurs.

199. L'Afrique restera prioritaire pour les travaux en matière d'information tout au long de la période du plan. L'UNICEF travaillera en coopération avec les médias tant internationaux que régionaux pour appeler l'attention sur les problèmes des enfants en Afrique et instaurer le climat approprié d'appui. On cherchera surtout à recueillir et à faire connaître l'histoire de programmes et de personnes qui ont réussi, et à former des journalistes africains.

200. L'éducation en matière d'activités de développement visera à mieux faire comprendre aux jeunes l'interdépendance de tous les pays du monde et la justice sociale, et à développer les compétences et attitudes requises pour résoudre pacifiquement les conflits et participer activement aux processus de changement et de développement.

201. On insistera également sur la méthodologie, et l'on élaborera des stratégies d'enseignement faisant appel à la participation et à l'expérience pratique. L'organisation de stages de formation et la production de manuels d'instruction et de formation représenteront donc une grande partie des travaux de la Section. Les efforts se poursuivront pour élargir la portée de l'éducation en matière de développement, de façon à y faire participer aussi les bureaux régionaux intéressés et les comités nationaux.

202. Les principales publications de l'UNICEF sont les suivantes :

a) Le Rapport annuel sur la situation des enfants dans le monde. Cette publication-phare de l'UNICEF est celle qui a la plus grande portée et qui est la mieux propre à faire adopter le principe "Les enfants d'abord";

b) Le progrès des nations. Lancée en 1993, cette publication annuelle suit les progrès réalisés dans chaque pays pour ce qui est d'améliorer le bien-être de ses enfants et de ses femmes. Elle fait le bilan des succès obtenus au niveau national en ce qui concerne la survie des enfants, la santé, la nutrition, l'éducation, la planification de la famille et la promotion de la femme compte tenu des objectifs fixés par la communauté internationale;

c) Le Rapport annuel de l'UNICEF, qui sera restructuré pour faire davantage de place aux activités de l'UNICEF et à la performance des pays dans chaque domaine d'activité du programme, et donner davantage d'illustrations pratiques de la dimension humaine des travaux que mène l'UNICEF sur le terrain;

d) Les enfants d'abord, qui est un bulletin trimestriel, et le Service de réalisation des varia continueront de servir à l'échange de données d'expérience entre les bureaux de l'UNICEF, les comités nationaux pour l'UNICEF, les organisations non gouvernementales, les médias et d'autres partenaires.

203. L'UNICEF se placera stratégiquement de façon à tirer parti du développement des grandes voies d'information électronique. Il utilisera davantage les systèmes d'information électronique et se lancera aussi dans la publication électronique, en mettant des matériels d'information sur des systèmes de disques optiques compacts (CD-ROM) et sur les principaux réseaux électroniques pour les faire connaître aux vastes publics actuellement desservis par ces médias.

204. La révolution des communications provoquera une multiplication des services de radio-télévision locaux, régionaux et mondiaux, ce qui suscitera une énorme demande de programmes. Dès à présent - au début de cette révolution - l'UNICEF se positionne de façon à renforcer et élargir ses travaux avec les chaînes internationales de diffusion par satellite et les grands réseaux locaux et régionaux pour fournir des programmes sur les enfants et à leur intention, grâce à des bulletins d'information, des coproductions réalisées en collaboration avec les grandes chaînes sur les programmes de l'UNICEF et les questions touchant la

survie des enfants, des productions spéciales avec les agences internationales de presse télévisée et les chaînes de diffusion par satellite, et la formation du personnel de l'UNICEF et des chaînes avec lesquelles il collabore pour relever les défis du nouvel environnement médiatique.

205. La Journée internationale de radio-télédiffusion pour les enfants, qui donne à des centaines d'organes de diffusion dans le monde l'occasion de se concentrer spécifiquement sur les questions touchant les enfants, est l'un des principaux instruments de promotion à moyen terme. Cette journée – le deuxième dimanche de décembre chaque année – offre de vastes possibilités d'élargir les programmes télévisés sur les questions concernant les enfants et pour établir des rapports à long terme avec les organes de diffusion.

206. Le développement des capacités, la formation, en particulier de journalistes, et l'orientation sur les questions concernant les femmes et les enfants continueront d'être au coeur des travaux d'appui aux communications de l'UNICEF. Les activités prioritaires tireront pleinement parti des derniers progrès en matière de communications, se concentreront sur les nouvelles initiatives sur le terrain qui utilisent les moyens de communication traditionnels et modernes, et encourageront les idées nouvelles pour faire passer les messages au grand public, ainsi que sur des projets d'animation et autres projets visant un public vaste et multiculturel.

207. À mesure que les activités de promotion et d'information prennent une importance croissante tant au siège que sur le terrain, il est essentiel de mettre au point des méthodes d'évaluation pour suivre les progrès et l'effet produit. La Division de l'information et la Division des affaires publiques travailleront en coopération avec le Bureau de l'évaluation et de la recherche pour mettre au point, en priorité, des outils d'évaluation et des indicateurs applicables aux activités de relations extérieures du siège et des services hors siège.

Affaires publiques

208. Au cours de la période du plan, la Division des affaires publiques oeuvrera à la réalisation des objectifs fixés en faveur des enfants, pour la décennie, dans deux grands secteurs. En ce qui concerne le premier (la participation directe à des projets ou initiatives spécialisés), la Division continuera d'être le moteur de l'action dans cinq domaines d'activité : a) la ratification universelle de la Convention sur les droits de l'enfant; b) l'initiative "Hôpitaux amis des bébés"; c) l'élimination de la poliomyélite; d) l'élimination des troubles dus à la carence en iode; et e) un plus grand usage de la TRO par les parents. On continuera à mettre l'accent sur la promotion de ces activités en Afrique, et cela touchera les cinq domaines que l'on vient de mentionner. Pour le second grand secteur (l'enrôlement de partenaires), la Division continuera de travailler de pair avec les comités nationaux pour l'UNICEF, des organisations non gouvernementales telles que Rotary International, Kiwanis International et la Junior Chamber International (JCI), et des organisations intergouvernementales telles que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (ASACR), la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation de coopération économique. La Division travaillera également avec des maires, des

célébrités, des personnalités religieuses et des parlementaires à des activités de promotion visant à rallier l'appui en faveur des objectifs fixés pour la décennie.

209. Pour obtenir la ratification universelle de la Convention sur les droits de l'enfant, la Division continuera de mobiliser tous ses partenaires pour promouvoir la réalisation de cet objectif d'ici 1995, et ce faisant oeuvrera aussi en faveur de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle collaborera avec les comités nationaux dans leur rôle de champions des droits de l'enfant dans les pays industrialisés et les aidera à développer la coopération avec les gouvernements pour promouvoir l'application de la Convention et des programmes d'action nationaux. Au niveau mondial, la Division travaillera aussi avec le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat, les membres du Comité des droits de l'enfant et le Groupe des ONG sur la Convention (qui regroupe, entre autres, l'Alliance internationale Save the Children et l'organisation Défense des enfants - International) pour promouvoir la pleine application de la Convention et élaborer les pratiques de suivi appropriées.

210. En ce qui concerne l'initiative "Hôpitaux amis des bébés", la Division coopérera avec les comités nationaux et des ONG telles que l'Alliance mondiale en faveur de l'allaitement maternel, le Réseau d'action internationale pour l'alimentation des nourrissons et la Ligue internationale de La Leche pour veiller à ce que, dans les pays industrialisés, l'objectif fixé pour le milieu de la décennie (que tous les hôpitaux et maternités soient "amis des bébés") soit réalisé, que des mesures législatives soient prises à l'appui du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et qu'il soit mis fin à l'offre de substituts gratuits ou à bon marché de lait maternel. La collaboration entre l'UNICEF et les comités nationaux pour apporter un appui technique et en matière de promotion des objectifs de l'initiative dans les pays industrialisés a donné aux comités nationaux un rôle nouveau dans les pays où l'UNICEF n'a pas de bureau local. Au cours de la période du plan, les comités nationaux reproduiront dans d'autres pays les résultats positifs de ce nouveau rôle, qui se font déjà sentir en Australie, aux États-Unis d'Amérique, en Hongrie, au Japon, en Pologne, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Suède. À plus long terme, la Division continuera de mobiliser l'appui en faveur de l'allaitement maternel comme première mesure du renforcement de la nutrition des nourrissons.

211. En ce qui concerne l'objectif de l'élimination de la poliomyélite, la Division continuera de renforcer sa collaboration avec Rotary International. Cette collaboration a aidé à accélérer la tendance vers l'élimination de cette maladie dans des pays comme le Togo et le Zimbabwe, et elle se poursuivra tout au long de la décennie.

212. Quant à l'élimination des troubles dus à la carence en iode, la Division travaillera en coopération étroite avec Kiwanis International à l'appui d'une campagne d'appel de fonds lancée récemment pour mobiliser les ressources essentielles à la réalisation de cet objectif. Grâce à des voyages en Bolivie, au Ghana et aux Philippines et à une stratégie d'appel de fonds soigneusement élaborée, cette organisation entend susciter et maintenir l'appui de ses membres dans le monde entier en faveur de cet objectif.

213. Pour ce qui est de la thérapeutique de réhydratation par voie orale (TRO), la Division fera fond sur sa coopération déjà élargie avec la JCI pour utiliser les réseaux de communications d'affaires de cette dernière et ses contacts avec les médias afin de lancer une campagne de mobilisation sociale et de promotion ciblée sur les parents.

214. En ce qui concerne la priorité donnée à l'Afrique, la Division renforcera sa coopération avec l'OUA et d'autres organisations pour promouvoir l'application des programmes d'action nationaux et mobiliser l'appui international en faveur d'objectifs prioritaires en Afrique. Faisant appel à des méthodes novatrices comme l'allègement de la dette en échange de mesures en faveur des enfants, la Division oeuvrera avec ses partenaires, notamment les comités nationaux et le Bureau du financement des programmes, pour mobiliser un appui de haut niveau à la réalisation des buts et objectifs spécifiques fixés dans le Consensus de Dakar. De même, elle veillera à ce que l'Afrique soit toujours placée au premier rang lors de l'élaboration des activités de mobilisation mondiale de l'UNICEF.

215. Pour apporter à ces activités un appui supplémentaire, la Division encouragera les associations de chefs religieux, de maires et d'organisations de jeunes (les scouts par exemple) pour galvaniser leur participation, au niveau local, aux efforts de mobilisation visant à atteindre tous les enfants. On travaille également à l'élaboration d'une politique plus active visant la participation de célébrités et de porte-parole aux activités d'appel de fonds et de sensibilisation menées par l'UNICEF.

216. Les comités nationaux étant les principaux alliés de l'UNICEF dans le monde industrialisé, la Division coopérera avec eux dans les travaux qu'ils mènent en tant que champions des enfants dans leur pays en leur donnant des conseils sur la politique à suivre et en coordonnant l'ensemble du processus de consultation dans le cadre des réunions de travail sectorielles et des réunions générales avec l'UNICEF. La Division coordonnera les plans de travail, examinera le suivi financier, aidera à renforcer la coopération avec les ONG, aidera à élargir le réseau de volontaires et oeuvrera au renforcement des capacités des comités nationaux et des organismes d'appui aux enfants, en tant que de besoin.

Financement des programmes

217. De plus en plus, les ressources des donateurs sont sollicitées en faveur de causes internationales rivales, comme par exemple l'Europe centrale et orientale et l'ex-Union soviétique, le maintien de la paix, la réinstallation de réfugiés et la protection de l'environnement. En particulier, on a à présent besoin de ressources octroyées à des conditions de faveur pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud post-apartheid. Ces besoins additionnels se font sentir à un moment où les gouvernements donateurs s'efforcent de limiter leurs dépenses publiques, d'équilibrer leurs budgets et de réduire leurs impôts.

218. Dans cette conjoncture, il importe que l'on reconnaisse l'UNICEF comme voie de communication efficace permettant aux gouvernements, comme au secteur privé, d'atteindre leurs populations pauvres et vulnérables de façon rentable et efficace, tant là où l'on a besoin d'assistance humanitaire que là où il convient d'apporter un appui au développement durable. Ces tâches sont

particulièrement délicates dans les pays dont les contributions à l'UNICEF ne sont pas à la mesure de leur niveau de revenu et de développement comparé à d'autres pays de niveau similaire. L'on encouragera la participation des comités nationaux et des bureaux régionaux à ces efforts. Pour cela, il faudra étudier plus avant des méthodes de collecte de fonds novatrices, notamment ciblage du secteur privé, conversion de la dette et utilisation de fonds de contrepartie. On redoublera d'efforts pour promouvoir des programmes coparrainés par d'autres sources de financement multilatéral ou bilatéral.

219. Les gouvernements bailleurs de fonds, avec un solide appui du public, ont, en général, répondu à des demandes croissantes d'assistance humanitaire. Néanmoins, dans le climat économique actuel, les demandes de ressources pour des activités de développement, que ce soit par des voies bilatérales ou multilatérales, ont eu moins de succès. Cela étant, l'UNICEF se voit tenu d'élargir sa base de ressources afin de réduire sa vulnérabilité face aux événements dans un petit nombre de pays donateurs cruciaux. Pour cela, il intensifiera ses efforts pour mobiliser les ressources d'institutions financières internationales et d'autres donateurs multilatéraux, il fera appel à des mécanismes novateurs d'appel de fonds tels que la conversion de la dette, et redoublera d'efforts auprès du secteur privé.

220. Jusqu'à récemment, la plupart des principaux gouvernements donateurs annonçaient leurs engagements de dépenses au profit de la masse commune des ressources au cours de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement. Cette conférence devrait donner une base solide aux projections de revenus pour l'année à venir et pour la planification financière associée. L'UNICEF coopérera avec le PNUD et le FNUAP pour revitaliser la Conférence et envisager d'autres possibilités d'encourager un engagement et des versements en temps opportun à la masse commune des ressources.

221. On pense que le secteur public continuera de fournir la plus grosse partie du financement de l'UNICEF. Le Bureau du financement des programmes élaborera et appliquera des stratégies de financement concernant les principaux gouvernements donateurs, une priorité particulière étant accordée à ceux qui ne versent pas à l'UNICEF une contribution financière à la mesure de leur capacité et de leurs versements à d'autres organes des Nations Unies. Pour appliquer ces stratégies, il faudra coopérer plus étroitement avec les comités nationaux afin de soutenir les appels de fonds auprès des gouvernements, et il faudra que les bureaux régionaux jouent un rôle plus important, en particulier en ce qui concerne le financement supplémentaire. Une "approche par pays", qui a déjà été lancée en Allemagne et qui implique l'élaboration de stratégies d'appel de fonds adaptés aux pays, sera appliquée à moyen terme. Un système plus rigoureux de présentation de rapports, en particulier en ce qui concerne le financement supplémentaire et le financement d'urgence, sera établi pour faciliter les relations futures avec les donateurs.

222. Le Bureau du financement des programmes consentira un effort particulier pour renforcer la coopération avec les pays à revenu élevé et moyen en ce qui concerne le financement net de l'UNICEF. L'on s'efforcera d'atteindre aussi bien les gouvernements que le secteur privé dans ces pays. L'UNICEF cherchera à

identifier d'autres organisations ayant un grand potentiel en matière d'appel de fonds.

Opération Cartes de voeux et opérations connexes

223. L'opération Cartes de voeux et opérations connexes (OCV) a entrepris une série d'études et d'examen de politique internes pour déterminer de nouveaux moyens d'accroître son efficacité générale et sa rentabilité, ainsi que pour focaliser ses ressources financières et humaines de façon plus stratégique. On s'attend à ce que les recommandations de ces études internes, ainsi qu'une variété d'initiatives, soient appliquées en 1994, après qu'elles auront été approuvées par le Conseil d'administration. Les résultats de ces activités seront suivis et évalués continûment au cours des quatre prochaines années. Parmi les principales initiatives qui influenceront sur l'OCV au cours de ces quatre ans, on peut citer les opérations suivantes :

a) En se fondant sur une étude de ses installations de production en Asie, en Europe, en Amérique latine et en Amérique du Nord pour en déterminer la rentabilité, l'opération regroupera l'impression de ses cartes de voeux en Amérique du Nord et en Europe de façon à mieux desservir ses principaux marchés, utilisera plus pleinement l'installation de production à New York et appliquera la nouvelle politique d'utiliser au maximum les produits en stock;

b) À la suite de l'étude des effectifs et des opérations financés par l'OCV dans les bureaux de pays, celle-ci fournira directement des ressources financières à 10 pays en développement ayant le potentiel de revenu le plus élevé et transformera les deux centres de production à Rio de Janeiro et à Singapour en centres d'appui régional à la vente de cartes et de produits et aux activités d'appel de fonds auprès du secteur privé, ce qui permettra de réduire le nombre de postes financés par l'opération nécessaire dans les bureaux de pays. D'autres pays en développement recevront directement un appui de l'opération lorsqu'ils seront en mesure de répondre aux critères établis;

c) Tout en continuant à fournir un appui aux pays en développement qui ont été identifiés comme étant dotés d'un certain potentiel en ce qui concerne les appels de fonds, ainsi qu'à tous les bureaux de pays qui souhaitent vendre des cartes et produits en stock, l'opération se concentrera essentiellement sur ses principaux marchés, en accroissant son appui aux comités nationaux ayant le plus fort potentiel de croissance, ainsi qu'aux bureaux de pays dans certains pays en développement;

d) Afin de faire face à une concurrence de plus en plus forte dans le domaine de la vente de cartes et de produits et ouvrir l'accès à davantage de canaux de distribution, une équipe de travail interne a recommandé d'établir un programme de développement des marchés; il s'agira d'un fonds d'investissement quinquennal qui permettra aux comités nationaux et aux bureaux de pays de l'UNICEF de tester et d'évaluer les initiatives visant à accroître substantiellement les ventes. L'OCV mènera par ailleurs davantage de recherches sur le marché pour mieux comprendre sa concurrence, ses marchés, ses clients et ses donateurs. L'on s'efforcera également d'améliorer encore la conception artistique des cartes de voeux;

e) En 1993, le Conseil d'administration a approuvé deux résolutions autorisant l'opération Cartes de vœux à allouer les fonds recueillis auprès du secteur privé tant aux projets financés à l'aide de fonds supplémentaires qu'à la masse commune des ressources (E/ICEF/1993/14, décisions 1993/24 et 1993/25). L'opération, le Bureau du financement des programmes et la Division de la gestion financière travaillent actuellement aux procédures nécessaires pour appliquer ces politiques, qui doivent être en place début 1994;

f) En se fondant sur les résultats très positifs obtenus ces trois dernières années, l'opération a recommandé que l'on renouvelle le programme d'expansion des activités d'appel de fonds pour une nouvelle période de cinq ans, de façon à continuer d'aider les comités nationaux et les bureaux de pays de l'UNICEF à développer leur potentiel d'appel de fonds auprès du secteur privé;

g) L'opération a étudié les avantages et inconvénients qu'il y avait à utiliser un cycle budgétaire biennal et à harmoniser son exercice financier avec celui du reste de l'UNICEF, qui se conforme à l'année civile;

h) Dans le cadre d'une importante dépense d'équipement, l'opération est en train d'acheter un nouveau matériel informatique et met au point de nouveaux systèmes et logiciels aux fins d'augmenter considérablement l'efficacité et la productivité de son organisation.

224. Comme suite à une recommandation du Conseil d'administration (E/ICEF/1993/17, décision 1993/26), l'OCV a récemment mené à bien une étude des postes et opérations financés par elle dans les bureaux de pays, s'efforçant ainsi de rationaliser les opérations et de concentrer les ressources humaines et financières sur les marchés ayant le potentiel de revenu le plus élevé. En se fondant sur les résultats de cette étude, l'opération se propose de réduire ses effectifs mondiaux en 1994.

225. Dans le domaine de la vente des cartes et des produits, l'opération continue de suivre les résultats des ventes pays par pays, en utilisant huit indicateurs de performance. L'on élaborera soigneusement des procédures internes pour examiner sélectivement les demandes de fonds présentées au titre du programme de développement des marchés et pour surveiller l'utilisation du fonds. En ce qui concerne les appels de fonds auprès du secteur privé, on mène actuellement des enquêtes, des études de faisabilité et des campagnes d'essai afin de déterminer les méthodes et les marchés les plus profitables pour accroître les fonds. De même, on suit et on évalue soigneusement les résultats des investissements faits au titre du programme d'expansion des activités d'appel de fonds.

226. Les objectifs financiers du plan à moyen terme de l'opération sont les suivants : a) atteindre un volume de vente de cartes de vœux de 189 millions de cartes d'ici 1997; b) atteindre un revenu d'exploitation net sur les cartes et autres produits de 95,3 millions de dollars d'ici 1997 (avant qu'aucun montant soit alloué au Groupe des appels de fonds dans le secteur privé), c) augmenter le revenu d'exploitation net provenant du secteur privé grâce à l'expansion des activités d'appel de fonds dans les pays nouvellement industrialisés et dans certains pays en développement de façon à atteindre 77,9 millions de dollars

d'ici 1997 (avant qu'aucun montant soit alloué au Groupe des produits et de la commercialisation); et d) réaliser un revenu d'exploitation net global pour l'opération de 172,2 millions de dollars d'ici 1997, après allocation de 1 million de dollars au programme de développement des comités nationaux en Europe centrale et orientale.

D. Opérations

Planification des ressources humaines et gestion du personnel

227. Au cours de la période visée par le plan, la Division du personnel poursuivra la réorientation de ses lignes d'action et de ses modalités de travail et se donnera les moyens de prévoir les variations constantes des besoins en matière de ressources humaines et de les satisfaire rapidement. Il est de la plus haute importance, au regard de la réalisation des objectifs du Fonds, que la gestion des ressources humaines soit efficace et proactive. La Division concentrera donc ses efforts et ses ressources sur les trois domaines majeurs dans lesquels l'on pourra tirer le meilleur parti, grâce à une planification soigneuse, des compétences des fonctionnaires de l'UNICEF.

228. L'élan suscité par le Sommet mondial pour les enfants, après avoir donné lieu à l'élaboration de plans d'action nationaux, doit se concrétiser à présent à l'échelle nationale et locale. Il faut donc que les bureaux extérieurs de l'UNICEF soient rapidement dotés d'effectifs qualifiés et expérimentés. L'on perfectionnera et simplifiera les procédures de recrutement et d'affectation de manière à pouvoir plus rapidement recenser les compétences et nommer les effectifs requis. La planification des ressources humaines permettra, grâce au système intégré de gestion des ressources humaines, dont l'implantation est en cours, de répertorier à l'avance les vacances de poste à venir et les qualifications requises afin que l'on ait largement le temps de recruter, affecter ou former les personnels compétents.

229. L'on continuera d'accorder toujours plus d'importance à l'organisation de stages d'initiation et de formation spécialisés sur les plans mondial, régional et national. La formation devra permettre non seulement de préparer les fonctionnaires nouvellement recrutés aux tâches qui les attendent, mais encore de recycler le personnel en place afin de le familiariser avec les nouvelles priorités. Elle concernera essentiellement les domaines de programme se rapportant aux objectifs fixés pour les années 90, notamment l'acquisition des compétences requises pour que l'UNICEF puisse davantage se consacrer à la diffusion et à l'échange des connaissances, de l'information et de concepts novateurs en faveur de l'enfance. Des stages axés sur le processus de programmation ainsi que sur l'établissement des coûts, le financement, le contrôle et l'évaluation permettront au personnel d'acquérir les compétences nécessaires pour administrer des programmes de plus en plus divers et complexes.

230. Au cours des dernières années, l'UNICEF a dû intervenir de plus en plus fréquemment lors de situations d'urgence fort complexes, son personnel se trouvant alors non seulement sous pression mais encore exposé, de plus en plus souvent, au danger. La mise en place, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, de plans et stratégies adéquats en matière de sécurité atteste du souci prépondérant d'assurer la sûreté et la sécurité des

fonctionnaires et de leur famille. Au cours de la période visée par le plan, la Division du personnel poursuivra la révision des politiques et pratiques relatives aux conditions d'emploi des fonctionnaires afin qu'elles correspondent bien aux besoins particuliers de ceux d'entre eux qui sont amenés à s'acquitter de leurs tâches dans des situations d'urgence complexes.

231. Préparer les fonctionnaires à un déploiement rapide en cas de situation d'urgence complexe suppose, outre le transfert et la rotation du personnel et d'autres modalités d'opération, l'intensification des activités de formation. L'on s'attachera à mettre en place des équipes d'appui aux opérations, composées d'un petit nombre de fonctionnaires, bien préparées et susceptibles d'être mobilisées dans des délais très brefs. L'on élabore d'ailleurs actuellement des stages d'initiation et de recyclage destinés aux membres de ces équipes. Parallèlement, l'on continue de faire acquérir au plus grand nombre possible de fonctionnaires les compétences requises en cas d'intervention. Les autres activités de formation prévoient notamment l'organisation de stages visant à :

- a) sensibiliser aux questions de sécurité les fonctionnaires opérant dans les zones de conflit;
- b) résoudre les problèmes posés par la tension nerveuse;
- c) dégager les effets traumatiques que peuvent entraîner des situations de crise et y porter remède.

Toutes ces activités sont élaborées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité.

232. Dans le cadre des efforts constants qu'il fait en vue d'améliorer les procédures relatives à l'obligation redditionnelle, le Fonds s'emploie à renforcer les capacités du personnel en matière d'administration des programmes et de relations publiques, sur des bases solides reposant sur la gestion des ressources et des compétences et les méthodes techniques. Les cadres moyens et supérieurs devront faire la preuve de leur aptitude à produire des résultats tangibles et rentables, faute de quoi le Fonds ne pourra tenir sa place dans un monde où la concurrence s'exacerbe et où les conditions de la mobilisation des ressources sont en évolution. Après avoir suivi les programmes de formation en cours d'élaboration, qui seront dispensés par la Division du personnel, les administrateurs seront pleinement responsables des moyens mis à leur disposition. La formation portera essentiellement sur la gestion des ressources humaines, la nécessité pour l'administrateur de se comporter en chef d'équipe et le recours à des méthodes participatives pour ce qui est de la planification et de l'exécution des tâches et de la notation des fonctionnaires. Le cas échéant, l'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un centre de formation des cadres, comme c'est le cas pour le Centre de Turin.

233. L'on poursuivra et l'on consolidera, outre les activités de formation sur le lieu de travail et les stages d'initiation, les efforts déployés par les fonctionnaires supérieurs pour établir des consultations périodiques avec le personnel, tant au siège que sur le terrain. Pour renforcer cet aspect, des réunions périodiques devront être prévues dans le cadre de la planification des tâches, les dispositions relatives aux rapports d'appréciation du comportement professionnel devront être rigoureusement appliquées et le dispositif de consultation que constitue le Comité consultatif mixte devra être observé.

234. Tout en insistant davantage sur les questions se rapportant à l'obligation redditionnelle, la Division du personnel aidera les administrateurs à résoudre les principaux problèmes qui se posent en ce qui concerne les intérêts du personnel sur le lieu de travail. L'on s'emploiera en particulier à améliorer la situation des femmes. Au 31 décembre 1993, les femmes constituaient 38 % des effectifs de la catégorie des administrateurs et l'on n'est donc pas loin des objectifs fixés : 40 % d'ici à la fin de 1994 et parité d'ici à l'an 2000 (voir l'annexe I, tableau 1). Les opérations de recrutement continueront de cibler les femmes, particulièrement pour les postes de haut niveau. Toutefois, pour que les femmes puissent organiser au mieux leur carrière et que celle-ci puisse se dérouler dans les meilleures conditions, il faudra se pencher sur des questions telles que la fourniture de services de garderie, les congés de maternité et les congés parentaux ainsi que les comportements sexistes et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. L'on prendra à cet effet un certain nombre de mesures et, en particulier, l'on reformera certaines politiques et procédures et l'on organisera des stages de formation pertinents dans l'ensemble des services. L'emploi des conjoints pose également problème. L'UNICEF collabore avec le PNUD à la mise au point d'un accord sur l'emploi réciproque des conjoints de fonctionnaires et envisage d'autres arrangements de ce type.

235. Le Fonds doit également apporter une aide aux fonctionnaires dans d'autres domaines qui relèvent de leur bien-être et de celui de leur famille, et encourager notamment des modes de vie sains. Il entend donc renforcer ses activités de formation et d'information en la matière, ainsi que les moyens dont il dispose pour prêter conseil aux fonctionnaires, aussi bien dans leur vie privée que dans leur vie professionnelle. L'on poursuivra et consolidera la collaboration entamée avec le PNUD en ce qui concerne la prestation conjointe de services de conseils et l'on testera les mesures adoptées. L'on continuera aussi de chercher à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies dans d'autres domaines se rapportant au bien-être du personnel. Par ailleurs, la Division du personnel met en oeuvre, avec l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF, un plan de travail concerté en vue d'améliorer les conditions d'emploi des fonctionnaires.

236. Pour la période visée par le plan, les activités que la Division du personnel exécutera en appui aux priorités de l'UNICEF s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration d'un plan relatif aux ressources humaines, lequel devrait permettre au Fonds de disposer d'effectifs les plus qualifiés aux fins de la réalisation de ses programmes et stratégies pour les années 90 et au-delà. En complément à ce plan, et pour en faciliter l'application, l'on révisera et actualisera le manuel d'administration du personnel, qui présentera des directives concernant la planification, le développement et la gestion des ressources humaines et l'administration des conditions d'emploi.

237. Le renforcement du système intégré de gestion des ressources humaines, qui constitue la pierre angulaire du plan de l'UNICEF en la matière, bénéficiera d'un rang de priorité élevé. Ce système permettra : a) d'analyser les données relatives aux objectifs et stratégies du Fonds afin de déterminer comment le personnel contribuera à leur réalisation et de décider du meilleur moyen d'utiliser les effectifs (organigrammes, nombre de postes, tâches professionnelles et répartition géographique); b) de mettre au point des descriptions d'emploi (attributions, responsabilités, compétences et

qualifications requises) qui donneront lieu à l'établissement de définitions d'emploi; c) d'évaluer, de former, d'affecter et d'initier le personnel en poste ou nouvellement recruté, en fonction des emplois ainsi définis.

238. À la fin de 1993, l'on avait déjà élaboré des définitions d'emploi pour plus de la moitié des postes d'administrateur dans la plupart des domaines et l'on avait classé ces emplois en fonction des attributions et des responsabilités qui s'y attachent et des organigrammes des services pertinents. Cette opération se poursuivra de manière à couvrir tous les postes existants ou prévus dans toutes les catégories. L'on est sur le point d'achever une série complète de profils de tous les fonctionnaires du Fonds, avec indication de leurs compétences, leurs qualifications, leur expérience et leurs aspirations concernant le déroulement de leur carrière. Cet inventaire, complété par l'inventaire des postes existants et prévus, formera la base de la planification des carrières, de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires, de la rotation et du recrutement.

239. Le tableau 2 de l'annexe I présente le tableau d'effectifs prévu et indique notamment, pour toutes les catégories de personnel, le nombre des postes permanents et postes au titre des projets inscrits au budget de l'exercice biennal 1994-1995 et prévus pour l'exercice 1996-1997. Le budget pour ce dernier exercice sera présenté au Conseil d'administration, pour examen et approbation, en 1995. Le tableau indique le nombre total de postes, pour tous les bureaux de l'UNICEF dans le monde. L'on ne prévoit pas, pour l'exercice 1996-1997, d'augmentation du nombre des postes permanents ni des postes au titre des projets financés à l'aide de la masse commune des ressources, à l'exception d'ajustements, et ce, grâce à l'application constante des critères relatifs à ces postes. Le nombre des postes financés par les fonds supplémentaires n'augmentera que si l'on décide d'activités nouvelles exigeant, de la part de l'UNICEF, un appui aux programmes.

Gestion financière

240. À une époque où les ressources et l'assistance font l'objet d'une compétition croissante, il est de plus en plus important que l'UNICEF gère avec soin ses ressources financières. S'il veut atteindre ses objectifs, le Fonds doit établir des priorités et faire preuve de prudence dans sa planification financière et la gestion de ses liquidités. L'UNICEF s'efforce donc d'accélérer la communication des informations financières ainsi que l'exécution des programmes, afin de faciliter la réalisation des buts fixés pour le milieu de la décennie et pour l'an 2000. Actuellement, les informations concernant les dépenses liées aux programmes sont communiquées directement aux bureaux extérieurs et à leurs bureaux auxiliaires sur disquettes. Cette procédure, qui simplifie l'apurement des comptes du siège et des bureaux extérieurs, aidera ces derniers à suivre de près l'exécution de leurs budgets-programmes. Le Fonds veille également à assurer la transmission systématique des informations concernant les annonces de contributions. Pour accélérer les procédures d'examen et d'approbation et faciliter la comptabilisation des recettes en pleine conformité avec les règles de gestion financière de l'UNICEF, on procède actuellement à l'élaboration d'accords types avec les donateurs. D'autres procédures destinées à accélérer le traitement des annonces de contributions au siège, la communication aux bureaux extérieurs des autorisations de crédit au

titre des budgets-programmes et l'établissement des états financiers destinés aux donateurs sont également à l'étude.

241. L'UNICEF continue à améliorer sa gestion financière au siège et notamment à simplifier ses opérations. Un nouveau système automatique de demandes de paiement sera mis en place en 1994. Grâce à ce système, les administrateurs pourront approuver directement les transactions sur leurs ordinateurs de bureau au lieu de signer des autorisations à la main, ce qui permettra d'éliminer toute une série d'écritures administratives. De même, d'autres systèmes et procédures seront envisagés afin de communiquer le maximum de données utiles aux administrateurs tout en réduisant autant que possible la paperasserie et l'information faisant double emploi.

Vérification interne

242. Le Bureau de la vérification interne des comptes veille à ce que toutes les ressources confiées à l'UNICEF soient dûment comptabilisées et à ce qu'elles soient utilisées au bénéfice des enfants d'une manière efficace, économique et rentable et, ce faisant, contribue à assurer la crédibilité des opérations de l'UNICEF. Compte tenu de l'assistance toujours plus importante que l'UNICEF fournit aux gouvernements afin de leur permettre d'atteindre leurs buts en ce qui concerne les enfants et la participation continue du Fonds à des opérations d'urgence à caractère complexe, il est crucial que le Bureau de la vérification interne des comptes joue son rôle avec efficacité. Cela est d'autant plus important que les changements qui se produisent sur la scène économique mondiale risquent d'entraîner un éventuel resserrement des ressources disponibles.

243. La décentralisation des opérations de l'UNICEF et la délégation de pouvoirs de décision aux bureaux extérieurs exigent que le Bureau de la vérification interne des comptes accorde la priorité, dans son plan de travail, aux vérifications effectuées dans ses bureaux. Comme par le passé, le programme de vérification sera effectué sur la base d'un plan triennal à horizon mobile. Les ressources dans ce domaine seront attribuées, en priorité, aux régions où les risques et la vulnérabilité sont les plus grands et où le rapport coût/avantage a des chances d'être maximalisé. Les vérificateurs internes communiqueront leurs plans de travail aux vérificateurs externes afin d'éviter le chevauchement des tâches. Diverses autres mesures sont envisagées ou d'ores et déjà appliquées; elles consistent notamment à recruter des vérificateurs internes ayant des compétences spéciales en matière de vérification, à faire appel, pour compléter le système de vérification, à des membres du personnel exerçant différentes fonctions et à sous-traiter éventuellement des travaux de vérification afin d'assurer que les règles de gestion sont bien appliquées.

Gestion de l'information

244. Pendant la période considérée, les mini-ordinateurs du siège, devenus obsolètes, seront remplacés par des ordinateurs plus modernes et pouvant atteindre un plus haut degré de performance technique au cours des 10 prochaines années. Toutes les applications du système au siège devront être modifiées. Un nouveau système informatique normalisé sera introduit dans les bureaux extérieurs afin de faciliter la gestion des programmes et les opérations.

245. Au siège et dans les grands bureaux extérieurs, ainsi que dans ceux de taille moyenne, le personnel sera relié par un réseau informatique qui lui permettra d'accéder à de nouvelles applications bureautiques et d'échanger des informations de manière plus efficace et plus rentable. Pour tirer parti de ces nouveaux moyens techniques, il faudra accorder une attention à la formation du personnel.

246. Dans ce domaine l'UNICEF doit non seulement répondre à ses besoins internes mais également à la demande croissante des pays qui nécessitent des systèmes d'information, en tant qu'élément faisant directement partie des programmes, notamment pour mener des enquêtes et suivre de près les progrès accomplis dans la réalisation des buts de la décennie. Comme ce type d'assistance entre dans le cadre du programme de pays et est fourni en liaison avec les gouvernements, les bureaux extérieurs de l'UNICEF prendront l'initiative dans ce domaine, tandis que le siège et les bureaux régionaux aideront, le cas échéant, à coordonner les activités et feront en sorte que les résultats positifs obtenus dans certains pays puissent être renouvelés ailleurs.

247. Le réseau des bureaux de l'UNICEF et la décentralisation de la structure administrative exigent d'excellentes communications dans les domaines de la gestion et des opérations quotidiennes. Chaque fois que cela sera possible, l'UNICEF utilisera le réseau de télécommunication en cours d'élaboration au Secrétariat des Nations Unies et collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies à cet effet. L'UNICEF facilitera l'accès des autres organismes des Nations Unies et de ses partenaires en matière de développement à ses bases de données.

Fournitures

248. Les fournitures demeureront l'élément central de nombreux programmes de pays pendant la période considérée. La part des fournitures dans les programmes de pays varie entre 20 et 80 %, selon les besoins.

249. Au cours des prochaines années, la Division des approvisionnements cherchera en particulier, à renforcer ses capacités en matière de traitement des données, son but étant de continuer à répondre le mieux possible aux besoins liés aux programmes. Pendant les trois années qui viennent, toutes les données concernant les achats et les stocks seront transférés à une nouvelle série d'ordinateurs qui seront ensuite reliés à des réseaux locaux, ce qui facilitera la communication des informations.

250. La réalisation des buts fixés pour le milieu de la décennie a des implications spécifiques en matière d'approvisionnement. La Division des approvisionnements continuera d'accorder une attention particulière à la fourniture de vaccins de haute qualité; d'autre part, dans le cadre du programme de vaccination universelle des enfants, la Division a fait faire une étude de gestion qui a abouti à des recommandations qu'elle entend appliquer, en coopération avec les fabricants.

251. La Division a déjà commencé à faire le nécessaire pour être en mesure de fournir des quantités adéquates de iodure de potassium et du matériel peu coûteux d'iodation du sel aux pays où les troubles dus à des carences en iode

constituent un grave obstacle à l'épanouissement physique et mental des enfants. Cet effort constitue l'un des principaux éléments des plans de travail de la Division des approvisionnements en 1994 et 1995.

252. La Division est de plus en plus sollicitée par des gouvernements qui ont reçu des prêts de la Banque mondiale et qui font appel à ses services pour leurs achats. Il y a lieu de s'attendre à ce que la Division des approvisionnements continue de jouer le rôle d'agent pour la passation de marchés, car de plus en plus nombreux sont les gouvernements qui ouvrent des crédits budgétaires pour répondre aux besoins dans le domaine de la santé. La Division continuera donc de fournir aux pays en développement des médicaments essentiels et, dans le cadre de l'initiative pour l'indépendance en matière de vaccins, des vaccins peu coûteux financés à l'aide des budgets de la santé de ces pays.

253. On veillera à ce que les fournitures et le matériel soient utilisés aussi rationnellement que possible dans le cadre des programmes de pays. Dans ce but, les bureaux extérieurs feront en sorte que les sections d'approvisionnement, au lieu d'être rattachées aux opérations, soient pleinement intégrées aux sections qui s'occupent des programmes. Auparavant, cette séparation entre l'approvisionnement et les programmes eux-mêmes a parfois empêché la bonne exécution de ces derniers.

254. Plusieurs produits nouveaux seront disponibles en 1994 dans les domaines de la santé et de la nutrition, améliorant ainsi les prestations dans ces domaines. La seringue jetable, mise au point en coopération avec l'OMS, était déjà disponible en 1993 mais elle est maintenant accessible à un coût réduit. Elle permettra d'assurer une vaccination sans risque et de réduire la transmission des maladies notamment dans les pays où sévissent le VIH et l'hépatite B. Basée sur une technique dont le Gouvernement australien a fait don à l'UNICEF, une nouvelle balance sera disponible à la fin de 1994. Grâce à son degré de précision et à sa durabilité exceptionnelle, ce nouvel instrument facilitera considérablement la surveillance de la malnutrition chez les enfants et les nourrissons.

Gestion administrative

255. Pendant la période considérée, le Bureau de la gestion administrative continuera de fournir des orientations pratiques aux services des bureaux extérieurs qui s'occupent des formalités administratives, des voyages et des questions juridiques en soulignant la nécessité, compte tenu des contraintes budgétaires, de faire de nouvelles économies et d'accroître la rentabilité. Ses activités porteront notamment sur la gestion des locaux, ce qui comprend la construction, l'acquisition et la location d'espace de bureau et d'habitation pour le personnel dans les nombreux sites extérieurs. Par ailleurs, l'UNICEF continuera d'appliquer la partie qui lui incombe des politiques et plans du Groupe consultatif mixte des politiques relatifs au partage de locaux et services communs avec d'autres organismes des Nations Unies, partage qui concerne un nombre croissant de bureaux extérieurs.

256. Conformément à la décision prise en octobre 1993 par le Conseil d'administration touchant les locaux à usage de bureaux au siège (E/ICEF/1993/17, décision 1993/26), l'UNICEF mènera à bonne fin ses négociations

avec les autorités concernées puis fera le nécessaire pour gérer ses locaux et ses services au siège d'une manière rentable sur le plan des coûts.

257. Au cours des quatre prochaines années, le nouvel Accord de base type régissant la coopération devrait être conclu avec la plupart des gouvernements auxquels l'UNICEF apporte sa coopération à des programmes, afin d'améliorer le cadre juridique dans lequel cette coopération est fournie et d'accroître l'égalité dans ce domaine, et ce dans le plus grand nombre possible de pays.

E. Évaluation

258. Pendant la période sur laquelle porte le plan, le Bureau de l'évaluation et de la recherche donnera la priorité à l'assimilation systématique de l'expérience acquise par l'organisation ainsi qu'à la mise en place de capacités, au renforcement des institutions et à l'assistance administrative fournie aux gouvernements et autres partenaires dans le domaine de la recherche appliquée et de l'évaluation des opérations. La conduite d'études de base et l'amélioration des évaluations devraient également permettre de perfectionner les stratégies et d'atteindre les groupes les plus démunis, c'est-à-dire ceux où les femmes et les enfants demeurent en marge des progrès accomplis dans le cadre des programmes nationaux. On encouragera les bureaux extérieurs à devenir des centres d'information et de diffusion des connaissances en ce qui concerne les enfants. Les données recueillies dans le cadre de la procédure d'examen de l'utilisation des rapports d'évaluation (afin d'assurer que les leçons tirées de ces rapports soient immédiatement appliquées), seront distribuées à tous les bureaux extérieurs au début de 1994 sur disques compacts - ROM, ce qui permettra de renforcer la fonction d'évaluation et de recherche à l'UNICEF.

259. Dans l'évaluation de l'UNICEF qui a été faite par plusieurs donateurs, un rôle important avait été assigné aux bureaux régionaux, consistant à renforcer l'appui technique aux bureaux extérieurs et à favoriser l'assimilation systématique des leçons acquises à l'échelon régional en matière d'élaboration des programmes et des politiques. Ce rôle comprend le suivi des activités d'évaluation et de recherche, la mise au point d'un processus d'examen par une commission professionnelle régionale, l'établissement de liens avec des réseaux de compétences, la diffusion des résultats d'évaluations et de recherches et le choix des stratégies qui doit revêtir une importance accrue. Les bureaux régionaux sont également appelés à jouer un rôle critique dans l'élaboration et la gestion des plans régionaux d'évaluation à caractère thématique et à horizon mobile, dont le but est de passer en revue l'expérience acquise dans les domaines qui concernent spécifiquement telle ou telle région, comme par exemple l'éducation, les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et d'autres sujets ayant un rapport avec l'organisation.

260. Il sera procédé à des évaluations spécifiques concernant notamment l'élaboration des politiques et des sujets particuliers. On continuera à établir et perfectionner des manuels, à mener et appuyer des ateliers de formation et à publier une circulaire d'information périodique. On trouvera de plus amples détails à ce sujet dans le rapport sur le bilan de l'application des activités d'évaluation de l'UNICEF (E/ICEF/1994/L.3).

VIII. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET PLANIFICATION

A. Répartition des ressources entre les différents programmes de pays

261. Conformément aux principes établis par le Conseil d'administration à ses sessions de 1970, 1971 et 1983 et réaffirmés lors de l'examen par le Conseil du plan à moyen terme pour 1990-1993 (E/ICEF/1990/3), les fonds prélevés sur la masse commune des ressources de l'UNICEF sont répartis entre les pays sur la base de trois critères : la population infantine, le produit national brut (PNB) par habitant et le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans (TMM5). Ces critères sont pondérés de telle sorte que les pays dont le PNB par habitant est le plus faible et le TMM5 le plus élevé reçoivent le montant maximum prévu par enfant, étant entendu que ce montant va en diminuant lorsque le PNB par habitant s'élève et le TMM5 diminue. Le Conseil d'administration a en outre établi un principe de flexibilité selon lequel "les engagements proposés au Conseil d'administration à une session donnée doivent laisser disponibles pour de nouveaux projets et pour les dépenses imprévues au moins 20 % du montant estimatif des ressources disponibles pour l'année suivante" (E/ICEF/612, par. 140). Ce principe a permis, par exemple, d'établir certains programmes de portée mondiale et programmes régionaux et, dans certains cas, de financer par prélèvement sur la masse commune des ressources, conformément à l'article 8.3 du règlement financier, et des projets pour lesquels des fonds supplémentaires avaient été approuvés mais aucune contribution n'avait été versée.

262. Il est ressorti d'un examen de ces critères, demandé par le Conseil d'administration en 1989 (E/ICEF/1989/12, décision 1989/23) et sur lequel il a été fait rapport dans le plan à moyen terme pour la période 1990-1993, que le système actuel de répartition entre les pays des crédits prélevés sur la masse commune des ressources tient pleinement compte des politiques et des priorités définies par le Conseil et qu'il offre une marge de manoeuvre suffisante pour répondre aux besoins particuliers des pays confrontés à des difficultés exceptionnelles. Il permet notamment de s'assurer que la priorité est donnée aux enfants des pays les moins avancés où, en général, le TMM5 est élevé et le PNB par habitant est faible. Dans l'esprit du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, l'UNICEF continuera de se fonder sur ces critères d'allocation des ressources pendant la période couverte par le plan (1994-1997).

263. Au cours des deux dernières années, des informations plus détaillées ont pu être obtenues au sujet de la situation des femmes et des enfants dans les pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants. Elles révèlent une détérioration dramatique des conditions d'existence qui nécessite une intervention de l'UNICEF. À sa session ordinaire de 1993, le Conseil d'administration a approuvé des programmes relais à court terme pour l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, ainsi qu'un programme financé au moyen de fonds supplémentaires pour la Roumanie. Ces programmes ont été approuvés étant entendu que l'appui fourni par le Fonds aux pays en développement n'en serait pas affecté. Depuis la session de 1993, l'UNICEF a procédé à un nouvel examen de la situation dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les pays de la Communauté d'États indépendants. En raison de la diminution du PNB et de

l'augmentation du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, l'UNICEF devra appliquer ses critères de manière à ce que certains de ces pays aient droit à bénéficier de programmes de coopération. Dans l'exposé consacré à cette question, le Directeur général indiquera de quelle manière l'UNICEF pourrait renforcer ses capacités, tant au siège que sur le terrain, en vue de répondre plus efficacement aux besoins de ces pays.

264. Les fonds supplémentaires représentant maintenant près de la moitié du total des dépenses de l'UNICEF au titre des programmes, il importe d'appliquer ces principes aussi strictement que possible. On constate d'ailleurs aujourd'hui que le groupe des pays à faible revenu et à TMM5 très élevé a reçu autant de fonds supplémentaires que de crédits prélevés sur la masse commune des ressources. Certaines régions ou sous-régions, comme l'Afrique subsaharienne et l'Amérique centrale ont, elles aussi, bénéficié d'un appui particulier sous forme de fonds supplémentaires. L'UNICEF a maintenu son engagement auprès des PMA, lesquels, ces dernières années, ont reçu au titre des programmes des montants totaux (fonds supplémentaires et prélèvements sur la masse commune des ressources) par enfant plus de quatre fois supérieurs aux sommes versées aux autres pays en développement. Lorsqu'il sollicitera des fonds supplémentaires, le Bureau du financement des programmes continuera de donner la priorité absolue aux pays dont le TMM5 est élevé, aux domaines clefs (éducation, approvisionnement en eau et assainissement, nutrition, soins de santé primaires en général et immunisation universelle des enfants en particulier) et aux programmes en faveur des pays confrontés à de graves problèmes économiques.

B. Répartition des ressources entre les différents domaines de programmes

265. Le tableau 3 (voir annexe I) fait apparaître la répartition effective et projetée des ressources entre les principaux domaines de programme, compte tenu des recettes projetées et des dépenses prévues, dont on trouvera le détail ci-après.

266. Dans le plan à moyen terme pour la période 1990-1993, il est indiqué d'une manière générale pour l'ensemble de la décennie, que 80 % environ des dépenses prévues au titre des programmes devraient se répartir entre les quatre principaux domaines de programme que sont la santé, la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et l'éducation. Le plan indique également que d'ici l'an 2000 l'UNICEF devrait consacrer 25 % environ de ses ressources à la santé, 10 % à la nutrition, 20 % à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et 25 % à l'éducation. Il est aussi précisé qu'il n'y aurait pas de diminution en valeur absolue des dépenses consacrées à la santé par rapport aux niveaux de 1990, un objectif qui a été réaffirmé lors des débats du Conseil d'administration en 1990. Si les recettes et les dépenses au titre des programmes ne devaient pas augmenter suffisamment pour permettre d'atteindre cet objectif, la part allouée aux autres secteurs, en particulier à l'éducation, ne progresserait pas aussi rapidement que prévu.

267. Il convient de souligner que les pourcentages indiqués ci-dessus serviront de repère général étant donné que les pourcentages effectifs refléteront le montant total des allocations pour les programmes de pays. Les dépenses au titre des programmes en ce qui concerne la santé sont passées de 34 % en 1991

à 26 % en 1993 et devraient être de l'ordre de 30 % pendant la durée du plan à moyen terme. Les dépenses au titre de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'éducation sont demeurées relativement stables. Les dépenses au titre de l'éducation n'ont guère augmenté en 1992 et 1993 malgré les prévisions. Les dépenses au titre des secours d'urgence ont plus que doublé par rapport à leur niveau de 1990.

268. Bien que les dépenses au titre des programmes aient régulièrement augmenté de 1991 à 1993, elles sont censées demeurer de l'ordre de 775 millions de dollars pour le prochain exercice du plan à moyen terme. L'espoir de voir les dépenses au titre de l'éducation constituer un pourcentage accru des dépenses au titre des programmes ne s'est pas matérialisé au cours des deux dernières années. D'autre part, la part des dépenses au titre des secours d'urgence dans le montant total des dépenses au titre des programmes a constamment augmenté, passant de 19 % en 1991 à 28 % en 1993. On s'attend à ce que les dépenses au titre des secours d'urgence diminuent quelque peu au cours du prochain exercice quoique cela soit difficile à prédire. Vu les tendances en ce qui concerne les situations d'urgence dans le monde, le montant des allocations à d'autres secteurs et en particulier aux programmes de secours d'urgence diminuera. Il faudra que les donateurs augmentent leurs contributions au titre des programmes ordinaires dans les domaines de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'éducation.

269. Comme on l'a indiqué précédemment, les prévisions d'ensemble en matière d'allocation de ressources dépendent aussi des programmes par pays. Ceux-ci continueront, comme par le passé, à être mis en oeuvre en fonction des besoins et des priorités des pays ainsi que compte tenu des avantages offerts par l'UNICEF par rapport à d'autres sources possibles de financement dans chaque secteur. C'est ainsi en particulier que dans les pays où l'UNICEF entreprend des programmes de faible ampleur, on encourage une planification qui permette de concentrer les ressources disponibles plutôt que de les disperser entre plusieurs activités, afin d'obtenir un effet important et visible.

C. Établissement du plan financier

270. Le plan financier, qui se compose d'un ensemble de projections établies en tenant compte des exigences financières particulières de l'UNICEF, a quatre objectifs principaux :

- a) Estimer les recettes futures, qu'il s'agisse de la masse commune des ressources ou des fonds supplémentaires;
- b) Prévoir le montant des dépenses au titre des programmes qui pourront être imputées sur la masse commune des ressources;
- c) Planifier les dépenses budgétaires qu'exigera l'appui aux programmes;
- d) Faire en sorte que l'UNICEF continue à disposer des liquidités nécessaires.

271. Les projections de recettes du plan financier sont fondées sur les résultats de la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de

contributions, sur le montant des contributions récemment versées, sur les montants que le Bureau du financement des programmes espère recueillir et sur le plan de travail de l'opération Cartes de vœux. Les dépenses sont calculées en tenant compte des engagements restant à couvrir au titre des programmes approuvés et des prévisions de dépenses au titre des nouveaux programmes. Elles sont échelonnées, année par année, en fonction des budgets et des programmes prévus et en tenant compte de l'expérience acquise et des ressources disponibles.

272. Le Conseil d'administration approuve les dépenses au titre du budget et de la coopération aux programmes qui seront imputées sur la masse commune des ressources. L'UNICEF a un cycle budgétaire biennal; le Conseil d'administration examine tous les deux ans le projet de budget ainsi que le projet de budget pour les programmes financés à l'aide de fonds d'action général. L'UNICEF établit les prévisions relatives à la coopération aux programmes de pays pour une période plus longue, en général de quatre à cinq ans, en fonction des cycles de planification nationale des pays en question.

273. Les programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, établis pour approbation par le Conseil d'administration à chaque session, sont conçus de telle manière que les dépenses correspondantes, s'ajoutant aux dépenses précédemment approuvées, permettent d'utiliser avec un maximum d'efficacité les recettes qui devraient être disponibles durant les années suivantes.

274. Sauf dans des cas précis approuvés par le Conseil d'administration, les dépenses imputées sur des fonds supplémentaires sont engagées à la réception des contributions supplémentaires affectées à des projets précédemment approuvés par le Conseil.

275. Il peut y avoir un écart entre les montants effectifs des recettes et des dépenses et les montants prévus dans le plan, car :

- a) Les recettes proviennent de contributions volontaires;
- b) Le montant des dépenses effectuées dépend de plusieurs facteurs dont certains échappent au contrôle de l'UNICEF;
- c) Les fluctuations des taux de change, entre autres facteurs, rendent très incertaines les prévisions de recettes et de dépenses.

276. L'UNICEF ne dispose pas de lignes de crédit qui lui permettent de couvrir temporairement les écarts éventuels par rapport aux recettes et aux dépenses prévues. Si les recettes au titre de la masse commune des ressources n'atteignent pas les montants attendus, les principaux mécanismes régulateurs des dépenses sont les suivants :

- a) Révision des montants destinés aux nouveaux programmes présentés au Conseil d'administration pour approbation;
- b) Réduction des dépenses inscrites au budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes;

c) Ralentissement du rythme des dépenses relatives aux programmes déjà approuvés.

277. Ces mécanismes étant longs à mettre en route, l'UNICEF est contraint de garder en permanence une réserve de liquidités suffisante pour remédier aux erreurs intervenues dans les prévisions et couvrir les déficits de trésorerie généralement constatés au premier semestre, du fait que les détours sont alors plus élevés que les rentrées. Pour satisfaire à cette obligation, l'UNICEF s'assure que le solde en espèces convertibles de la masse commune des ressources en fin d'année est égal à 10 % du montant des recettes prévues à ce titre.

278. Pour pouvoir appliquer le plan financier malgré les incertitudes, l'UNICEF dispose d'un système de contrôle financier qui permet d'analyser chaque mois la situation effective par rapport aux estimations, de déceler les écarts et de prendre des mesures correctives si besoin est. En outre, le plan financier est révisé chaque année selon un processus continu pour tenir compte des prévisions de recettes les plus récentes. L'UNICEF se fonde sur ces prévisions pour rééchelonner les dépenses prévues pour l'année et déterminer le niveau de la coopération à prévoir au titre des programmes pour les années suivantes.

279. Le principal objectif du plan est de permettre au Conseil d'administration d'examiner les résultats obtenus dans le cadre du plan financier de l'année précédente ainsi que les prévisions mises à jour des recettes de l'UNICEF et de fournir ainsi au Conseil les éléments qui lui permettront de décider du montant total des engagements à prévoir au titre des programmes pour la session de 1995.

D. Comparaison des résultats de 1993 avec le plan financier

280. Le graphique I (voir annexe II) permet de comparer les prévisions financières pour 1993 et les résultats effectivement obtenus en 1993 et au cours de l'année précédente.

Recettes

281. Le montant total des recettes au titre de la masse commune des ressources s'est élevé à 509 millions de dollars, soit 36 millions de moins que prévu dans le plan à moyen terme. Sur ce total de 36 millions de dollars, un montant de 28 millions de dollars était imputable aux fluctuations des taux de change, le facteur principal étant le raffermissement du dollar des États-Unis.

282. Les contributions des gouvernements à la masse commune des ressources se sont élevées en 1993 à 358 millions de dollars, soit 42 millions de moins que prévu dans le plan à moyen terme. Le dollar des États-Unis s'est apprécié par rapport aux monnaies européennes l'an dernier, ce qui a entraîné une diminution de 13 millions de dollars par rapport aux prévisions. Le solde de 29 millions de dollars était dû au fait que les contributions versées par les donateurs en monnaies locales ont été moins élevées que prévu.

283. Les contributions du secteur privé (comités nationaux, ONG et OCV) à la masse commune des ressources se sont élevées à 121 millions de dollars, soit 5 millions de plus que prévu dans le plan à moyen terme.

284. Les recettes provenant des intérêts se sont élevées à 19 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de moins que prévu dans le plan, en raison des faibles taux d'intérêt applicables aux comptes libellés en dollars des États-Unis. Les recettes accessoires se sont élevées à 11 millions de dollars, montant qui représente la différence entre les recettes brutes (26 millions de dollars) et les pertes imputables aux fluctuations des taux de change (15 millions de dollars).

285. Les recettes au titre des fonds supplémentaires se sont élevées à 357 millions de dollars, soit 13 millions de dollars de moins que prévu dans le plan. Les contributions au titre des secours d'urgence ont atteint 170 millions de dollars, ce qui représentait un dépassement de 5 millions par rapport aux prévisions. Les contributions ordinaires se sont élevées à 194 millions de dollars, soit 11 millions de moins que prévu. La diminution complémentaire de 7 millions de dollars par rapport au plan à moyen terme s'explique par le fait que les contributions qui n'avaient pas encore été acquittées ont été réévaluées sur la base des taux de change actualisés. Les contributions au titre des secours d'urgence comprenaient 48 millions de dollars pour l'Iraq, 25 millions pour le Soudan, 22 millions pour la Somalie, 20 millions pour l'ex-Yougoslavie et 10 millions pour le Kenya.

286. Le montant total des recettes de l'UNICEF pour 1993 s'est élevé à 866 millions de dollars, soit 49 millions de moins que prévu dans le plan à moyen terme, cet écart étant imputable aux fluctuations des taux de change (35 millions de dollars) et à une insuffisance des recettes (14 millions de dollars).

Dépenses

287. Les dépenses de programme imputées sur la masse commune des ressources se sont élevées à 413 millions de dollars, soit 13 millions de dollars de plus que prévu dans le plan à moyen terme. Ces dépenses étaient supérieures de 23 millions de dollars (6 %) à celles de 1992.

288. Les dépenses d'administration et d'appui aux programmes se sont élevées à 187 millions de dollars. Cela représente une économie de 16 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu dans le plan financier à moyen terme. Les dépenses budgétaires pour l'exercice biennal 1992-1993 ont été inférieures de 16 millions de dollars au montant approuvé par le Conseil d'administration.

289. Les dépenses de programme imputées sur les fonds supplémentaires se sont élevées pour l'année à 391 millions de dollars, soit 6 millions de plus que l'objectif fixé dans le plan à moyen terme.

290. Le montant total des dépenses en 1993 a été de 997 millions de dollars, soit 17 millions de plus que le montant prévu dans le plan à moyen terme.

Soldes en espèces

291. La part en monnaies convertibles du solde en espèces de la masse commune des ressources a sensiblement diminué en 1993, comme on s'y attendait puisque l'objectif inscrit dans le plan financier à moyen terme pour l'année 1993 était

de réduire ce solde en prévoyant des dépenses d'un montant supérieur à celui des recettes escomptées.

292. Outre les recettes et les dépenses, les variations des éléments d'actif et de passif hors caisse modifient également les soldes en espèces de fin d'exercice. Toute augmentation de l'actif a un effet négatif sur les soldes en espèces, et toute augmentation du passif a un effet positif.

293. Les contributions à recevoir constituent le plus important élément d'actif hors caisse qui figure au bilan de l'UNICEF. Les contributions à recevoir au titre de la masse commune des ressources ont augmenté de 15 millions de dollars en 1993. Les contributions annoncées au titre des fonds supplémentaires ont diminué de 79 millions de dollars.

294. Les stocks sont ceux de l'entrepôt de la Division des approvisionnements auxquels s'ajoutent quelques stocks relatifs à l'opération Cartes de vœux. Les stocks de la Division des approvisionnements sont constitués de fournitures et de matériel standard nécessaires à la réalisation des programmes de l'UNICEF ainsi que d'articles – notamment des médicaments essentiels – destinés aux services d'achats. À la fin de 1993, les stocks représentaient une valeur totale de 45 millions de dollars, soit une diminution de 4 millions.

295. Les contributions reçues d'avance pour les années suivantes constituent actuellement le principal élément de passif. Pour les contributions aux fonds supplémentaires, le solde de ce compte a diminué de 28 millions de dollars.

296. Du fait des variations des éléments d'actif et de passif hors caisse, le solde net en espèces au titre de la masse commune des ressources a diminué de 3 millions de dollars, et le solde net en espèces au titre des fonds supplémentaires a augmenté de 62 millions de dollars.

297. Au 31 décembre 1993, le solde en espèces de la masse commune des ressources s'élevait à 193 millions de dollars, soit 14 millions de moins que le montant prévu dans le plan. Il se composait de monnaies convertibles (178 millions de dollars) et de monnaies non convertibles (15 millions de dollars). Le solde en espèces au titre des fonds supplémentaires s'élevait à 184 millions de dollars, soit 58 millions de dollars de plus que prévu dans le plan à moyen terme. La forte baisse des contributions à recevoir au titre des fonds supplémentaires a été la principale cause de cette augmentation. Le solde total en espèces (compte non tenu des fonds d'affectation spéciale pour les services d'achats et d'autres activités) s'élevait à 377 millions de dollars, soit 44 millions de plus que prévu dans le plan à moyen terme.

298. La part en monnaies convertibles du solde en espèces de la masse commune des ressources est supérieure de 125 millions de dollars au montant des liquidités nécessaires mais, pour interpréter correctement les chiffres, il faut tenir compte de certains éléments. Ainsi, un des principaux pays donateurs a versé une partie de ses contributions de 1994 à la masse commune des ressources avant la fin de 1993, ce dont l'UNICEF lui est reconnaissant. On ne saurait cependant considérer ce paiement partiel, d'un montant de 73 millions de dollars, comme un excédent au titre de l'année 1993. Le solde comprend aussi 18 millions de dollars qui ont été affectés à l'achat de locaux à usage de

bureaux et de logements pour le personnel hors siège, au titre du fonds de réserve pour les locaux hors siège approuvé par le Conseil d'administration. Si ces éléments sont pris en considération, la part en monnaies convertibles du solde en espèces de la masse commune des ressources dont on peut disposer est de 87 millions, soit seulement 34 millions de plus que les liquidités nécessaires, qui s'élèvent à 53 millions.

E. Méthode employée par l'UNICEF pour ses prévisions de recettes

299. L'UNICEF se sert des prévisions de recettes pour prévoir et engager les dépenses liées aux programmes qui sont imputées sur la masse commune des ressources avant le versement effectif des contributions annoncées. Ainsi, l'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes prévues pour une année donnée reste faible. Si l'UNICEF attendait de connaître ses recettes avant d'arrêter ses programmes, ses dépenses seraient déphasées par rapport à ses recettes. Ses soldes de trésorerie s'en trouveraient augmentés et le taux d'exécution de ses programmes généralement s'en ressentirait.

300. La principale source de recettes au titre de la masse commune des ressources provient des contributions des gouvernements. En 1993, ces contributions se sont élevées à 358 millions de dollars, soit 70 % des recettes au titre de la masse commune des ressources. Bien que les contributions versées à l'UNICEF proviennent de nombreux pays, 98 % des recettes de sources gouvernementales imputées sur la masse commune des ressources sont fournies par les 20 principaux donateurs. De ce fait, en estimant les recettes provenant de ces 20 principaux donateurs, l'UNICEF peut raisonnablement prédire le montant total des recettes de sources gouvernementales.

301. Les résultats de la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions constituent la principale source d'informations pour l'année en cours. Cependant, certains donateurs n'ont annoncé leur contribution qu'après la Conférence. Lorsqu'un donateur ne fait pas d'annonce, l'UNICEF doit s'en tenir aux contributions versées récemment et à toutes informations tirées des réunions et discussions tenues avec les donateurs.

302. Pour établir les prévisions concernant les années à venir, des réunions au niveau interne ont lieu afin d'examiner les tendances récentes en matière d'aide au développement et la situation économique mondiale. La situation de chaque grand donateur est alors étudiée. Le Bureau du financement des programmes fait connaître ses vues sur les perspectives de recettes à long terme concernant chaque grand donateur. À partir de cette information et des contributions antérieures du donateur considéré, une projection haute et une projection moyenne sont établies pour chaque grand donateur. On calcule alors le montant total de ces prévisions, auquel on ajoute un montant global au titre des prévisions concernant tous les autres pays, de façon à parvenir aux prévisions figurant dans le plan financier à moyen terme.

303. Le dollar des États-Unis est la monnaie utilisée par l'UNICEF pour établir ses rapports financiers. La plupart des donateurs annoncent et versent leurs contributions dans leur monnaie nationale. Il en résulte que les prévisions de recettes varient en fonction des fluctuations du dollar des États-Unis. Lorsque la valeur du dollar baisse, les recettes de l'UNICEF augmentent. Lorsque la

valeur du dollar augmente, les recettes de l'UNICEF baissent. Il est extrêmement difficile et hasardeux de faire des prévisions à long terme sur l'évolution du cours du dollar des États-Unis. C'est pourquoi le plan financier à moyen terme n'essaie pas de prévoir les variations du dollar. L'UNICEF applique le taux de change officiel pratiqué par l'ONU à la date de la publication du plan financier à moyen terme pour évaluer en dollars des États-Unis le montant des prévisions de recettes exprimées dans d'autres monnaies que le dollar.

F. Plan financier pour la période 1994-1997

304. Une comparaison entre le plan financier à moyen terme de cette année et celui de l'an dernier est présentée dans le tableau 4 (voir annexe I).

305. La stratégie qui guidait le plan financier à moyen terme de l'an dernier était d'utiliser le solde en espèces excédentaire disponible au titre de la masse commune des ressources pour compenser la diminution prévue des contributions à cette catégorie de ressources. En réduisant ce solde, l'UNICEF espérait, sinon augmenter, du moins maintenir les dépenses de programme imputées sur la masse commune des ressources au niveau de celles de 1993 sur l'ensemble de la période couverte par le plan à moyen terme. Toutefois, du fait des contraintes budgétaires auxquelles les principaux donateurs restent soumis et de la hausse du dollar des États-Unis, il a fallu réduire les prévisions de dépenses au titre de la masse commune des ressources dans le plan financier à moyen terme de 1994.

306. Par rapport au plan financier à moyen terme de l'an dernier, l'UNICEF a réduit les prévisions de dépenses afférentes aux programmes imputées sur la masse commune des ressources et le budget des services d'administration et d'appui aux programmes. Comme précédemment, les dépenses imputées sur la masse commune des ressources seront supérieures aux recettes jusqu'en 1996, et les recettes devraient ensuite dépasser les dépenses, selon les prévisions de l'UNICEF. La diminution de ces dépenses sera compensée par un renforcement des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires. Par conséquent, le montant total des dépenses prévues au titre des programmes pour 1994 et 1995 reste inchangé par rapport à celui qui était indiqué dans le plan financier à moyen terme de l'an dernier.

Prévisions des recettes pour la période 1994-1997

307. On trouvera au tableau 5 (voir annexe I) les prévisions de recettes de diverses sources. Ces prévisions sont destinées à faciliter la planification et n'impliquent aucun engagement de la part des donateurs, toutes les contributions à l'UNICEF étant volontaires. Elles sont évaluées en dollars des États-Unis, sur la base des taux de change appliqués par l'ONU en mars 1994.

308. On trouvera dans le tableau 5 les prévisions annuelles de recettes pour la période 1994-1997, qui sont indiquées sous forme de fourchette dont la limite inférieure correspond aux projections moyennes d'augmentation des recettes. L'UNICEF utilise cette projection pour déterminer le montant des dépenses de programme et des dépenses budgétaires présentées dans le plan à moyen terme. La limite supérieure indique l'objectif des appels de fonds de l'UNICEF. Si cet

objectif est atteint, les dépenses de programme figurant dans le plan à moyen terme seront révisées à la hausse. Comme les prévisions de dépenses sont déterminées dans le plan à moyen terme en fonction de la limite inférieure de la fourchette, les prévisions de recettes qui apparaissent dans tous les autres tableaux et dans le texte du présent document sont les chiffres correspondant à cette hypothèse basse.

309. Selon le plan financier, les recettes devraient s'élever à 888 millions de dollars en 1994, soit une augmentation de 3 % par rapport à 1993. Elles devraient atteindre 991 millions de dollars en 1997, sur la base d'un taux annuel moyen d'accroissement de 4 % entre 1994 et 1997. Le taux d'accroissement des recettes pour les cinq années précédant le plan a été de 5 % par an en moyenne.

Recettes prévues au titre de la masse commune des ressources

310. Par suite des difficultés économiques éprouvées par certains des principaux donateurs et de la hausse du dollar des États-Unis, les recettes prévues pour 1994-1996 sont inférieures aux prévisions du plan à moyen terme pour l'exercice précédent.

311. Le montant total des recettes prévues pour 1994 au titre de la masse commune des ressources dans le plan financier s'élève à 532 millions de dollars, soit une augmentation de 23 millions de dollars par rapport à 1993. Pour la période 1994-1997, il est prévu que ces recettes augmenteront à un taux moyen de 6 % par an pour atteindre 635 millions de dollars en 1997.

312. Les différentes sources de recettes au titre de la masse commune des ressources sont indiquées au tableau 5. La répartition est la suivante :

a) Contributions des gouvernements : Plusieurs des principaux donateurs ont annoncé qu'ils seraient en mesure d'accroître au moins légèrement leurs contributions pour 1994. Un grand donateur cependant a indiqué qu'il serait probablement amené à réduire sensiblement ses contributions à la masse commune des ressources en 1994. Cette réduction fera plus que contrebalancer les augmentations annoncées. Compte tenu de ces facteurs, associés à l'effet de la hausse du dollar des États-Unis, les prévisions de recettes de source gouvernementale au titre de la masse commune des ressources pour 1994 sont légèrement inférieures à celles de 1993. Le montant des contributions prévues au plan financier s'élève à 351 millions de dollars pour 1994, soit 7 millions de moins qu'en 1993. Pour la période 1994-1997, le plan prévoit un taux de croissance moyen de 5 % par an;

b) Contributions de sources non gouvernementales : Le plan financier prévoit que ces contributions seront de 27 millions de dollars en 1994 et augmenteront ensuite d'environ un million de dollars par an;

c) Opération Cartes de vœux : Les projections correspondant au plan de travail actuel de l'opération Cartes de vœux ont été ajustées pour tenir compte des différences de calendrier entre l'exercice de l'UNICEF et celui de l'opération. On trouvera le détail des plans de travail de cette dernière dans le document E/ICEF/1994/AB/L.6. Les recettes nettes comprennent les bénéfices

de l'opération et le produit des appels de fonds auprès du secteur privé. Le plan financier prévoit que l'UNICEF recueillera 118 millions de dollars au titre de l'opération Cartes de vœux en 1994 et que ces recettes atteindront 165 dollars d'ici à 1997;

d) Intérêts créditeurs : L'UNICEF percevra moins d'intérêts, en raison de la diminution de ses liquidités. C'est pourquoi le plan financier prévoit que ces recettes s'élèveront à 16 millions de dollars en 1994, mais à 11 millions seulement en 1997;

e) Recettes diverses : Les recettes diverses comprennent principalement les gains (ou pertes) résultant des fluctuations des taux de change et des recettes accessoires. Les autres recettes diverses devraient être de 20 millions de dollars par an pendant toute la période du plan.

Recettes prévues au titre des fonds supplémentaires

313. L'UNICEF reçoit des contributions au titre des fonds supplémentaires pour des programmes ainsi que pour des opérations de secours d'urgence. Les prévisions relatives à ces contributions sont indiquées séparément dans le tableau 5. De la même façon que le plan de 1993, le plan financier de 1994 prévoit une diminution des contributions au titre des secours d'urgence et une augmentation équivalente au titre des autres programmes. Selon le plan financier, les contributions au titre de ces programmes devraient être de 201 millions de dollars en 1994 et augmenter à un taux moyen de 4 % par an de 1994 à 1997 pour atteindre 226 millions de dollars en 1997. En ce qui concerne les secours d'urgence, les contributions devraient tomber de 155 millions de dollars en 1994 à 130 millions de dollars en 1997. Cette évolution devrait déboucher sur un montant pratiquement inchangé des recettes prévues au titre des fonds supplémentaires de 1994 à 1997.

Liquidités

314. Pour répondre aux besoins de trésorerie de l'UNICEF, la part en monnaies convertibles du solde en espèces de la masse commune des ressources doit être égale à 10 % des recettes prévues au titre de celle-ci. Les dépenses au titre de la masse commune des ressources prévues dans le plan financier de l'année dernière étaient telles que le solde en espèces convertibles devrait être ramené au pourcentage requis de 10 % à la fin de 1995. Cet objectif est maintenu dans le plan financier de cette année.

315. Le solde en espèces des fonds supplémentaires devrait tomber de 184 millions de dollars à la fin de 1993 à 70 millions à la fin de 1997.

Dépenses prévues au titre des programmes

316. Au début de 1994, sur les engagements prévisionnels antérieurement approuvés au titre de programmes à imputer sur la masse commune des ressources et restant à exécuter de 1994 à 1997, l'UNICEF disposait d'un solde inutilisé de 814 millions de dollars.

317. Les dépenses au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources soumises à l'approbation du Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 1994 s'élèvent à 318 millions de dollars et se rapportent aux recommandations concernant les programmes résumés dans le document récapitulatif des programmes (E/ICEF/1994/P/L.3 et Add.1).

318. Le plan prévoit qu'il faudra préparer et soumettre à l'approbation du Conseil d'administration en 1995 des dépenses d'un montant de 820 millions de dollars au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources. Ce montant est établi en fonction des prévisions actuelles de recettes et des besoins de trésorerie. S'il s'avère par la suite que les recettes anticipées ne correspondent pas au plan, les programmes seront ajustés en conséquence.

319. Le montant total des dépenses que l'on pense pouvoir engager au cours de la période 1994-1997 correspond à l'objectif de l'UNICEF, qui est d'utiliser de façon optimale les ressources disponibles pour les programmes, tout en maintenant la réserve de liquidités nécessaire au titre de la masse commune des ressources. On trouvera dans le tableau 6 (voir annexe I) l'échelonnement, année par année, des prévisions de dépenses au titre des recommandations concernant les programmes approuvés, nouveaux et prévus.

320. Le plan financier propose pour 1994 des dépenses au titre des programmes financés sur la masse commune des ressources d'un montant de 368 millions de dollars, soit 45 millions de moins qu'en 1993. Pour 1995, les prévisions de dépenses s'élèvent à 365 millions de dollars. L'UNICEF espère pouvoir commencer d'ici à 1996 à relever le montant de ses dépenses. Les prévisions s'élèvent à 376 millions pour 1996 et à 408 millions de dollars pour 1997.

321. Les dépenses relatives à un programme financé par des fonds supplémentaires ne peuvent être engagées qu'après qu'un donateur s'est lui-même engagé à apporter son appui financier à ce programme. Lorsque l'UNICEF reçoit des annonces de contributions ou des contributions au titre des fonds supplémentaires, il arrive souvent que la totalité du montant en soit immédiatement comptabilisée parmi les recettes, bien que les dépenses au titre de ce programme puissent s'échelonner en fait sur plusieurs années. En conséquence, les dépenses prévues au titre des fonds supplémentaires pour une année ne peuvent être égalées aux fonds supplémentaires reçus cette même année. Le solde inutilisé des fonds supplémentaires s'élevait à 439 millions de dollars à la fin de 1993. Les prévisions de dépenses du plan financier pour la période 1994-1997 ont été établies sur la base de projections relatives à l'utilisation de ce solde et des contributions prévues.

322. Le plan financier prévoit des dépenses d'un montant de 407 millions de dollars pour 1994 et de 410 millions de dollars pour 1995 au titre de programmes à financer au moyen de fonds supplémentaires. Ce montant baissera légèrement les années suivantes, avec la réduction du solde inutilisé des fonds supplémentaires.

323. On compte que pendant la période 1994-1997, le montant total des dépenses au titre des programmes augmentera de 1 % par an en moyenne, passant de

775 millions de dollars en 1994 à 788 millions de dollars en 1997. Toutefois, les dépenses effectives dépendront du versement des contributions prévues dans le présent plan.

Dépenses prévues au budget

324. Compte tenu des prévisions révisées relatives aux recettes, le montant annuel des dépenses budgétaires pour 1994-1995 est également révisé à la baisse. En raison de l'augmentation limitée des recettes prévues au titre de la masse commune des ressources, les crédits inscrits au budget pour 1996-1997 serviront uniquement à financer les augmentations obligatoires.

325. Comme dans le cadre des budgets précédents, l'objectif est d'assurer un équilibre entre les dépenses afférentes aux programmes et les dépenses budgétaires, en se fondant sur un scénario réaliste concernant les recettes, afin de disposer de liquidités suffisantes à l'avenir et d'obtenir, pour les dépenses afférentes aux programmes à imputer sur la masse commune des ressources, un taux annuel moyen de croissance supérieur à celui des dépenses d'administration. Sur la base des calculs actuels, le projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997, qui s'élève à environ 436 millions de dollars, fait apparaître une augmentation de 1 % par rapport aux dépenses approuvées pour 1994-1995 et de 4,8 % par rapport au montant révisé de ces dépenses. Les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997 feront l'objet d'un examen approfondi au cours du second semestre de 1994.

326. Le présent plan financier ne tient pas compte des propositions qui doivent être présentées au Conseil d'administration en 1994 au sujet du taux de recouvrement de 6 % (E/ICEF/1994/AB/L.2) et de la Division des approvisionnements (E/ICEF/1994/AB/L.9). La présentation du projet de budget pour 1996-1997 sera modifiée en fonction des discussions qui seront consacrées à ces propositions lors de la troisième session ordinaire du Conseil d'administration, qui doit avoir lieu en septembre.

Actif et passif

327. Comme on l'a expliqué au paragraphe 292 ci-dessus, les variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie ont aussi une incidence sur les liquidités dont dispose l'UNICEF en fin d'exercice. La rubrique 4 des tableaux 7, 8 et 9 (voir annexe I) montre l'effet de ces variations.

328. À sa session ordinaire de 1990, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'immobilisation pour les locaux hors siège et le logement du personnel (E/ICEF/1990/13, décision 1990/26). À la fin de 1993, il restait dans le fonds 18 millions de dollars à dépenser. Les dépenses prévues au titre de ce fonds sont de 6 millions de dollars en 1994, 3 millions en 1995, 3 millions en 1996 et 1 million en 1997.

329. On trouvera au tableau 7 un état récapitulatif des renseignements qui précèdent en ce qui concerne les recettes, les dépenses et les liquidités; les montants en sont ensuite ventilés entre la masse commune des ressources (tableau 8) et les fonds supplémentaires (tableau 9). On trouvera dans les graphiques II à V (voir annexe II) les données financières réelles et

prévisionnelles de la période 1986-1987 (montant total et ventilation par source de financement). Le graphique VI fait ressortir les composantes des dépenses réelles et prévisionnelles de l'UNICEF pour la même période.

330. Bien qu'ils ne soient pas inclus dans les chiffres relatifs aux dépenses et aux recettes de l'UNICEF, les comptes spéciaux concernant les services d'achat, les virements au titre de programmes et d'autres activités représentent une part importante des opérations de l'UNICEF. En 1993, les décaissements au titre des comptes spéciaux se sont chiffrés à 94 millions de dollars. Le tableau 10 (voir annexe I) décrit les activités des comptes spéciaux en 1993 et présente les prévisions correspondantes pour la période du plan à moyen terme.

G. Recommandation

331. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration :

D'approuver le plan à moyen terme (résumé dans le tableau 7) à titre de cadre prévisionnel pour la période 1994-1997, y compris la préparation d'un budget d'un montant maximum de 820 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur la masse commune des ressources, devant être soumis au Conseil à sa session de 1995 (voir tableau 6, rubrique 5). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent valables.

ANNEXE I

Tableau 1

Répartition des postes d'administrateur par sexe et par classe
 (années impaires, 1985-1993)

Classe	1985		1987		1989		1991		1993	
	Femmes	Hommes								
Sous-secrétaire général	0	3	0	2	1	2	1	2	1	1
D-2/L-7	3	18	3	15	2	17	4	20	4	25
D-1/L-6	3	44	3	42	9	45	11	55	14	58
P/L/N-5	26	132	37	120	48	140	51	164	79	188
P/L/N-4	61	214	67	219	85	232	129	295	164	335
P/L/N-3	113	242	150	277	182	323	224	371	305	447
P/L/N-2 et 1	122	215	145	249	165	246	236	302	307	363
Total	328	868	405	924	492	1 005	656	1 209	874	1 417
Pourcentage de femmes	27,4 %		30,5 %		32,9 %		35,2 %		38,1 %	

Tableau 2

Tableau d'effectifs prévu

	Nombre de postes					
	1994-1995 Chiffres approuvés ^a		1994-1995 Chiffres révisés		1996-1997 Chiffres proposés	
	Postes permanents	Postes de projets	Postes permanents	Postes de projets	Postes permanents	Postes de projets
<u>Budget de l'exercice biennal</u>						
Administrateurs recrutés sur le plan international	502	831	502	855	502	855
Administrateurs recrutés sur le plan national	230	825	230	863	230	863
Agents des services généraux	<u>1 379</u>	<u>2 265</u>	<u>1 379</u>	<u>2 296</u>	<u>1 379</u>	<u>2 296</u>
Total partiel	<u>2 111</u>	<u>3 921</u>	<u>2 111</u>	<u>4 014</u>	<u>2 111</u>	<u>4 014</u>
<u>Budget de l'opération Cartes de voeux^b</u>						
Administrateurs recrutés sur le plan international	34	56	34	56	34	56
Administrateurs recrutés sur le plan national	0	25	0	25	0	25
Agents des services généraux	<u>34</u>	<u>101</u>	<u>34</u>	<u>101</u>	<u>34</u>	<u>101</u>
Total partiel	<u>68</u>	<u>182</u>	<u>68</u>	<u>182</u>	<u>68</u>	<u>182</u>
Total pour les deux budgets	2 179	4 103	2 179	4 196	2 179	4 196
Total, postes permanents et postes au titre des projets	<u>6 282</u>		<u>6 375</u>		<u>6 375</u>	

^a E/ICEF/1993/AB/L.1 et Corr.1 et Corr.2.

^b Voir le plan de travail de l'opération Cartes de voeux (E/ICEF/1994/AB/L.6).

Tableau 3

Répartition passée et future des ressources (dépenses)
 par domaine de programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	Chiffres effectifs						Chiffres prévus						Chiffres projetés	
	1991		1992		1993		1994		1995		1996		1997	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Santé de l'enfant	202	34	228	31	210	26	232	30	233	30	234	30	236	30
Nutrition de l'enfant	31	5	32	4	31	4	47	6	54	7	63	8	63	8
Approvisionnement en eau et assainissement	73	12	84	11	84	10	92	12	108	14	109	14	110	14
Éducation	48	8	72	10	72	9	94	12	109	14	125	16	142	18
Divers ^a	39	7	53	7	57	7	54	7	54	7	54	7	55	7
Planification/plaidoyer/appui aux programmes ^b	87	15	108	15	127	16	101	13	93	12	93	12	95	12
Secours d'urgence	111	19	167	22	223	28	155	20	124	16	101	13	87	11
Total des dépenses au titre des programmes	591	100	744	100	804	100	775	100	775	100	779	100	788	100

^a Ces domaines comprennent le développement et l'organisation communautaires, les actions en faveur des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et les programmes en faveur des femmes.

^b Il s'agit des dépenses de planification, d'appui au programme, de plaidoyer et de suivi qui recouvrent plus d'un domaine de programme.

Tableau 4

Plan financier de l'UNICEF : variations par rapport au plan antérieur

(En millions de dollars des États-Unis)

	1993	1994	1995	1996	1997
<u>Masse commune des ressources :</u>					
<u>recettes</u>					
Plan à moyen terme pour 1993	545	571	598	627	n/a
Plan à moyen terme pour 1994	509	532	552	595	635
Variation	-36	-39	-46	-32	n/a
Variation en pourcentage	-7	-7	-8	-5	n/a
<u>Masse commune des ressources :</u>					
<u>dépenses de programme</u>					
Plan à moyen terme pour 1993	400	390	390	406	n/a
Plan à moyen terme pour 1994	413	368	365	376	408
Variation	13	-22	-25	-30	n/a
Variation en pourcentage	3	-6	-6	-7	n/a
<u>Masse commune des ressources :</u>					
<u>montant net du budget après</u>					
<u>recouvrement des coûts</u>					
Plan à moyen terme pour 1993	195	212	218	218	n/a
Plan à moyen terme pour 1994	180	197	203	206	214
Variation	-15	-15	-15	-12	n/a
Variation en pourcentage	-8	-7	-7	-6	n/a
<u>Fonds supplémentaires : recettes</u>					
Plan à moyen terme pour 1993	370	367	368	375	n/a
Plan à moyen terme pour 1994	357	356	358	354	356
Variation	-13	-11	-10	-21	n/a
Variation en pourcentage	-4	-3	-3	-6	n/a
<u>Fonds supplémentaires : dépenses de</u>					
<u>programme</u>					
Plan à moyen terme pour 1993	385	385	385	385	n/a
Plan à moyen terme pour 1994	391	407	410	403	380
Variation	6	22	25	18	n/a
Variation en pourcentage	2	6	6	5	n/a
<u>Total, recettes</u>					
Plan à moyen terme pour 1993	915	938	966	1 002	n/a
Plan à moyen terme pour 1994	866	888	910	949	991
Variation	-49	-50	-56	-53	n/a
Variation en pourcentage	-5	-5	-6	-5	n/a
<u>Total, dépenses de programme</u>					
Plan à moyen terme pour 1993	785	775	775	791	n/a
Plan à moyen terme pour 1994	804	775	775	779	788
Variation	19	0	0	-12	n/a
Variation en pourcentage	2	0	0	-2	n/a

Tableau 5

Prévisions de recettes de l'UNICEF

(En millions de dollars des États-Unis)

	Augmentation moyenne pendant les cinq dernières années %	Montants effectifs		Plan						
		1992	1993	1994	1995		1996		1997	
					a	b	a	b	a	b
Masse commune des ressources										
Gouvernements		426	358	351	368	403	392	433	409	461
Sources non gouvernementales		22	26	27	28	31	29	32	30	33
Opération Cartes de vœux		95	95	118	124	134	143	153	165	175
Intérêts créditeurs		24	19	16	12	13	11	12	11	12
Recettes diverses		-19	11	20	20	20	20	20	20	20
Total, masse commune des ressources		<u>548</u>	<u>509</u>	<u>532</u>	<u>552</u>	<u>601</u>	<u>595</u>	<u>650</u>	<u>635</u>	<u>701</u>
Augmentation (%)	4	8	-7	5	4	13	8	8	7	8
Fonds supplémentaires										
a) Programmes										
Gouvernements		114	92	122	126	191	128	209	137	230
Sources non gouvernementales		74	97	76	79	82	83	86	86	89
Organismes des Nations Unies		2	5	3	3	4	3	4	3	4
Recettes diverses		-4	-7	0	0	0	0	0	0	0
Total partiel		<u>186</u>	<u>187</u>	<u>201</u>	<u>208</u>	<u>277</u>	<u>214</u>	<u>299</u>	<u>226</u>	<u>323</u>
Augmentation (%)	-2	13	1	7	3	38	3	8	6	8
b) Opérations de secours										
Gouvernements		148	89	91	97	107	93	103	83	93
Sources non gouvernementales		39	37	34	33	35	32	34	32	34
Organismes des Nations Unies		17	44	30	20	22	15	17	15	17
Total partiel		<u>204</u>	<u>170</u>	<u>155</u>	<u>150</u>	<u>164</u>	<u>140</u>	<u>154</u>	<u>130</u>	<u>144</u>
Augmentation (%)	43	50	-17	-9	-3	6	-7	-6	-7	-6
Total, fonds supplémentaires		<u>390</u>	<u>357</u>	<u>356</u>	<u>358</u>	<u>441</u>	<u>354</u>	<u>453</u>	<u>356</u>	<u>467</u>
Augmentation (%)	7	30	-8	0	1	24	-1	3	1	3
Montant total des recettes		<u>938</u>	<u>866</u>	<u>888</u>	<u>910</u>	<u>1 042</u>	<u>949</u>	<u>1 103</u>	<u>991</u>	<u>1 168</u>
Augmentation (%)	5	16	-8	3	2	17	4	6	4	6

^a C'est à partir de ces projections moyennes de recettes qu'a été fixé le niveau des dépenses au titre des programmes et des dépenses budgétaires figurant dans le plan à moyen terme.

^b Ces projections hautes correspondent au montant des fonds que l'UNICEF s'est fixé pour objectif de recueillir. Si ces projections se réalisent, les dépenses au titre des programmes figurant dans le plan à moyen terme seront révisées à la hausse.

Tableau 6

Masse commune des ressources : échelonnement des prévisions
de dépenses, année par année

(En millions de dollars des États-Unis)

	1994	1995	1996	1997	Après 1997	Montant total des recommandations
<u>Recommandations concernant les programmes</u>						
1. Soldes inutilisés de montants approuvés antérieurement	384	297	101	32	18	832
2. Recommandations soumises à l'approbation du Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1994 ^a	31	104	58	48	77	318
3. Ajustement pour délais d'exécution ^b	<u>-47</u>	<u>-47</u>	<u>-35</u>	<u>-3</u>		<u>-132</u>
4. Total partiel ^c	<u>368</u>	<u>354</u>	<u>124</u>	<u>77</u>		<u>923</u>
5. Recommandations à préparer à l'intention du Conseil d'administration en 1995		11	226	225	358	820
6. Recommandations à préparer pour 1996 et les sessions ultérieures du Conseil d'administration	—	—	<u>26</u>	<u>106</u>	576	708
7. Dépenses prévues au titre des programmes	<u>368</u>	<u>365</u>	<u>376</u>	<u>408</u>		
<u>Recommandations concernant le budget</u>						
8. Recommandations approuvées par le Conseil d'administration en 1991	213	218				431
9. Économies prévues	-8	-7				-15
10. Recommandations à préparer à l'intention du Conseil d'administration en 1995	—	—	<u>214</u>	<u>222</u>		436
11. Dépenses budgétaires prévues	<u>205</u>	<u>211</u>	<u>214</u>	<u>222</u>		
<u>Autres postes de dépenses</u>						
12. Remboursement au titre des activités de l'entrepôt	-8	-8	-8	-8		
13. Sommes passées par pertes et profits et divers	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		
14. Total, dépenses	<u>565</u>	<u>568</u>	<u>582</u>	<u>622</u>		

^a Montant additionnel net après déduction du solde disponible du total des nouveaux crédits demandés.

^b Le montant total des programmes qui est présenté au Conseil d'administration est généralement supérieur à celui des dépenses prévues, car ce dernier tient compte des délais d'exécution.

^c Pour les descriptions des programmes, voir le tableau 3 du document E/ICEF/1994/P/L.3/Add.1.

Tableau 7

Résumé du plan financier de l'UNICEF (masse commune
 des ressources et fonds supplémentaires)

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montants effectifs		Plan			
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
1. Recettes	938	866	888	910	949	991
Augmentation (%)	16	-8	3	2	4	4
2. Dépenses						
a) Programmes de pays ^a	659	715	690	690	694	703
Programmes de portée mondiale - siège	27	34	24	24	24	24
Programmes de portée mondiale - bureaux extérieurs	58	55	61	61	61	61
Total des dépenses du titre des programmes	744	804	775	775	779	788
Augmentation (%)	26	8	-4	01	1	1
b) Dépenses budgétaires	184	187	205	211	214	222
Remboursements au titre des activités de l'entrepôt de la Division des approvisionnements	-6	-7	-8	-8	-8	-8
Dépenses moins remboursements	178	180	197	203	206	214
Augmentation (%)	11	1	9	3	1	4
c) Sommes passées par pertes et profits et divers	10	13	0	0	0	0
Total des dépenses	932	997	972	978	985	1 002
Augmentation (%)	23	7	-3	1	1	2
3. Recettes moins dépenses	6	-131	-84	-68	-36	-11
4. Variation des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	62	59	13	22	16	-5
5. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) En monnaies convertibles	441	362	294	248	228	212
b) En monnaies non convertibles	8	15	12	12	12	12
Total, soldes en espèces	449	377	306	260	240	224

^a Comprend les programmes régionaux et sous-régionaux.

Tableau 8

Plan financier de l'UNICEF : masse commune des ressources

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montants effectifs		Plan			
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
1. Recettes	548	509	532	552	595	635
Augmentation (%)	8	-7	5	4	8	7
2. Dépenses						
a) Programmes de pays	335	347	313	310	321	353
Programmes de portée mondiale						
— siège	25	31	22	22	22	22
Programmes de portée mondiale						
— bureaux extérieurs	30	35	33	33	33	33
Total des dépenses au titre des programmes	390	413	368	365	376	408
Augmentation (%)	23	6	-11	-1	3	9
b) Dépenses budgétaires	184	187	205	211	214	222
Remboursements au titre des activités de l'entrepôt de la Division des approvisionnements	-6	-7	-8	-8	-8	-8
Dépenses moins remboursements	178	180	197	203	206	214
Augmentation (%)	11	1	9	3	1	4
c) Sommes passées par pertes et profits et divers	0	3	0	0	0	0
Total des dépenses	568	596	565	568	582	622
Augmentation (%)	18	5	-5	1	2	7
3. Recettes moins dépenses	-20	-87	-33	-16	13	13
4. Variation des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	29	-3	6	-3	-9	-10
5. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) En monnaies convertibles	275	178	154	135	139	142
b) En monnaies non convertibles	8	15	12	12	12	12
Total, soldes en espèces	283	193	166	147	151	154
Comparaison entre le solde de trésorerie (soldes en espèces) en fin d'exercice et le montant minimum des liquidités :						
a) Montant minimum des liquidités obligatoires	51	53	55	60	64	67
b) Solde de trésorerie en monnaies convertibles en fin d'exercice	202	105	79	60	64	67

/ . . .

Tableau 9

Plan financier de l'UNICEF : fonds supplémentaires

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montants effectifs		Plan			
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
1. Recettes	390	357	356	358	354	356
Augmentation (%)	30	-8	0	1	-1	1
2. Dépenses						
a) Programmes de pays	324	368	377	380	373	350
Programmes de portée mondiale						
— Siège	2	3	2	2	2	2
Programmes de portée mondiale						
— bureaux extérieurs	28	20	28	28	28	28
Total des dépenses au titre des programmes	354	391	407	410	403	380
Augmentation (%)	30	10	4	1	-2	-6
b) Sommes passées par pertes et profits et divers	10	10	0	0	0	0
Total des dépenses	364	401	407	410	403	380
Augmentation (%)	32	10	1	1	-2	-6
3. Recettes moins dépenses	26	-44	-51	-52	-49	-24
4. Variation des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	33	62	7	25	25	5
5. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) En monnaies convertibles	166	184	140	113	89	70
b) En monnaies non convertibles	0	0	0	0	0	0
Total, soldes en espèces	166	184	140	113	89	70

Tableau 10

Plan financier de l'UNICEF : comptes spéciaux

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant effectif	Plan			
	1993	1994	1995	1996	1997
1. Solde d'ouverture (comptes spéciaux) :					
Services d'achat	39	53	61	71	79
Comptes liés aux programmes	4	2	2	2	2
Autres activités	7	9	9	9	9
Total	50	64	72	82	90
2. Contributions annoncées/reçues :					
Services d'achat	92	102	120	140	160
Comptes liés aux programmes	13	10	10	10	10
Autres activités	10	13	13	13	13
Total	115	125	143	163	183
3. Décaissements :					
Comptes liés aux programmes	15	10	10	10	10
Autres activités	8	13	13	13	13
Total	94	108	123	143	167
4. Fonds reversés :					
Services d'achat	7	9	10	12	14
Comptes liés aux programmes	0	0	0	0	0
Autres activités	0	0	0	0	0
Total	7	9	10	12	14
5. Solde de clôture (comptes spéciaux) :					
Services d'achat	53	61	71	79	81
Comptes liés aux programmes	2	2	2	2	2
Autres activités	9	9	9	9	9
Total	64	72	82	90	92

Annexe III

OBJECTIFS CONCERNANT LES ENFANTS ET LE DÉVELOPPEMENT
DANS LES ANNÉES 90

Les objectifs suivants, qui ont été approuvés par le Sommet mondial pour les enfants en 1990, ont été définis à l'issue de consultations qui se sont tenues dans diverses instances internationales et auxquelles ont participé pratiquement tous les gouvernements, tous les organismes pertinents des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, ainsi qu'un grand nombre d'organisations non gouvernementales. Il a été recommandé à tous les pays d'appliquer ces objectifs lorsqu'il y a lieu, en les adaptant à leur situation particulière pour ce qui est du calendrier d'exécution, des normes, des priorités et des ressources disponibles et en tenant compte des traditions culturelles, religieuses et sociales. S'il existe des objectifs additionnels qui s'imposent en raison de la situation particulière de certains pays, ces objectifs devraient être inclus dans les plans d'action nationaux. La réalisation de ces objectifs est la condition de l'application intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est la finalité des programmes concernant les enfants et le développement.

I. PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR ASSURER LA SURVIE, LE
DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENFANT

a) Entre 1990 et l'an 2000, réduire d'un tiers la mortalité infantile et la mortalité des enfants de moins de 5 ans ou, en chiffres absolus, ramener celles-ci à 50 et 70 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, selon ce qui équivaldrait à la réduction la plus importante;

b) Entre 1990 et l'an 2000, réduire de moitié le taux de mortalité maternelle;

c) Entre 1990 et l'an 2000, réduire de moitié la malnutrition grave ou modérée chez les enfants de moins de 5 ans;

d) Assurer à tous l'alimentation en eau potable et des systèmes sanitaires d'évacuation des excréments;

e) D'ici à l'an 2000, universaliser l'éducation de base et faire en sorte qu'au moins 80 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire achèvent le cycle d'enseignement primaire;

f) Ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes (le groupe d'âge concerné devant être déterminé par chaque pays) à la moitié au moins de ce qu'il était en 1990, l'accent étant mis sur l'alphabétisation des femmes;

g) Améliorer la protection des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficile.

II. OBJECTIFS D'APPUI OU SECTORIELS

- a) Santé et éducation des femmes
 - i) Accorder une attention particulière à la santé et à la nutrition des filles, des femmes enceintes et des femmes qui allaitent;
 - ii) Faire en sorte que tous les couples aient accès à l'information et aux services nécessaires pour prévenir les grossesses prématurées, trop rapprochées, trop tardives ou trop nombreuses;
 - iii) Faire en sorte que toutes les femmes enceintes aient accès aux soins prénatals, qu'elles soient assistées lors de l'accouchement par des personnes formées à cet effet et qu'elles aient accès à des services d'orientation en cas de grossesse à haut risque ou d'urgence obstétrique;
 - iv) Faire en sorte que tous aient accès à l'enseignement primaire, l'accent étant mis sur les filles et sur les programmes d'alphabétisation accélérée pour les femmes.
- b) Nutrition
 - i) Réduire de 50 % par rapport à 1990 le nombre des cas de malnutrition grave et modérée chez les enfants de moins de 5 ans;
 - ii) Ramener à moins de 10 % la proportion d'enfants ayant un poids insuffisant à la naissance (moins de 2,5 kilogrammes);
 - iii) Réduire du tiers par rapport à 1990 la proportion de femmes souffrant d'anémie ferriprive;
 - iv) Éliminer presque totalement les troubles dus aux carences en iode;
 - v) Éliminer presque totalement l'avitaminose A et ses effets, dont la cécité;
 - vi) Permettre à toutes les femmes de nourrir leurs enfants exclusivement au sein pendant quatre à six mois et de continuer à les allaiter en leur donnant des aliments d'appoint durant une bonne partie de la deuxième année^a;
 - vii) Institutionnaliser la promotion et la surveillance périodique de la croissance dans tous les pays d'ici à la fin des années 90;
 - viii) Faire connaître les moyens d'accroître la production alimentaire et fournir les services d'appui nécessaires afin de garantir la sécurité alimentaire des ménages.

^a Déclaration Innocenti sur la protection, la promotion et l'encouragement de l'allaitement au sein.

- c) Santé des enfants
- i) Éliminer la poliomyélite dans le monde entier d'ici à l'an 2000;
 - ii) Éliminer le tétanos néo-natal d'ici à 1995;
 - iii) Réduire de 95 % la mortalité due à la rougeole et de 90 % l'incidence de la rougeole d'ici à 1995 par rapport aux niveaux observés avant la vaccination, étape majeure sur la voie de l'éradication totale de la maladie à long terme;
 - iv) Maintenir un taux élevé de vaccination (au moins 90 % des enfants de moins de 1 an d'ici à l'an 2000) contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la poliomyélite et la tuberculose et, s'agissant des femmes en âge de procréer, contre le tétanos;
 - v) Réduire de 50 % la mortalité due à la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans et de 25 % l'incidence des diarrhées;
 - vi) Réduire d'un tiers la mortalité due aux infections respiratoires aiguës chez les enfants de moins de 5 ans.
- d) Eau et assainissement
- i) Assurer à tous l'accès à une eau potable salubre;
 - ii) Assurer à tous des systèmes sanitaires d'évacuation des excréments;
 - iii) Éliminer la maladie causée par le ver de Guinée (dracunculose) d'ici à l'an 2000.
- e) Éducation de base
- i) Élargir les activités de développement du jeune enfant, notamment les activités appropriées peu coûteuses entreprises à l'échelon de la famille et de la collectivité;
 - ii) Universaliser l'accès à l'éducation de base et faire en sorte qu'au moins 80 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire achèvent le cycle d'enseignement primaire, au terme d'un apprentissage de type classique ou non classique qui obéisse dans tous les cas à des normes comparables, l'accent étant mis sur la réduction de l'écart qui existe actuellement entre les filles et les garçons;
 - iii) Réduire de moitié au moins par rapport à 1990 le taux d'analphabétisme des adultes (le groupe d'âge approprié devant être déterminé dans chaque pays), l'accent étant mis sur l'alphabétisation des femmes;

iv) Permettre aux individus et aux familles d'acquérir davantage de connaissances et de compétences ainsi que les valeurs nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie, en recourant à tous les moyens d'éducation, y compris les médias et les autres formes modernes et traditionnelles de communication et d'action sociale, l'efficacité étant mesurée à l'évolution des comportements.

f) Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles

Assurer une meilleure protection aux enfants se trouvant dans des circonstances particulièrement difficiles et s'attaquer aux causes fondamentales de ces situations.
